



## **INVENTAIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES** SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC ET SECTEUR DU CAP-BLANC (RÉVISION)

VERSION JANVIER 2016

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LA VILLE DE QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE,  
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

RAPPORT PRÉPARÉ PAR ANNEXE U UNE DIVISION DE GROUPE A.

Entente de  
développement culturel

VILLE DE  
QUÉBEC

Culture  
et Communications  
Québec

**annexe**U  
Une division de  
**groupe**/A  
architectes  
designers et beaux  
arts

## CRÉDITS

*Ce document a été réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications.*

GroupeA/AnnexeU

**Chargé de projet**

Rémi Morency

**Recherche et rédaction**

Rémi Morency

Émilie Garneau

Maxime Rousseau

Alexandre Laprise

**Cartographie, illustration, montage**

Émilie Garneau

Maxime Rousseau

Alexandre Laprise

Karine Marchand

Comité de suivi 2014

VILLE DE QUÉBEC

**Comité de suivi**

Odile Roy

Roger Chouinard

Yves Couture

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Geneviève Dion

PARCS CANADA

Marie-Claude Belley

Comité de suivi 2008

VILLE DE QUÉBEC

**Chargé de projet**

Robert Caron

**Comité de suivi**

Francine Bégin

Louis-Daniel Brousseau

Benoit Fiset

Françoise Roy

Mélanie Tremblay

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Pierre Lahoud

Jérôme Hardy

Janvier 2016

DOSSIER N° 14-21

## TABLE DES MATIÈRES

5	OBJECTIFS	37	INVENTAIRES DES PERSPECTIVES VISUELLES
5	MÉTHODOLOGIE	38	SECTEUR A
7	LEXIQUE	44	SECTEUR B
9	<b>PARTIE 1</b>	53	SECTEUR C
	CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET LISIBILITÉ	63	SECTEUR D
9	1.1 ÉNONCÉS D'IMPORTANCE	77	SECTEUR E
12	1.2 TERRITOIRE À L'ÉTUDE	88	SECTEUR F
12	1.3 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE	93	SECTEUR G
21	<b>PARTIE 2</b>	104	SECTEUR H
	ORGANISATION DU PAYSAGE	109	SECTEUR I
21	2.1 PRINCIPES DIRECTEURS	115	POINTS DE VUE EXTÉRIEURS X
26	2.6 MARCHÉ À SUIVRE		
27	<b>PARTIE 3</b>	120	BIBLIOGRAPHIE
	SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE		
27	3.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION		
27	3.2 ÉVALUATION GÉNÉRALE		
28	3.3 SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE		
32	3.4 REPÉRAGE DES PERSPECTIVES		



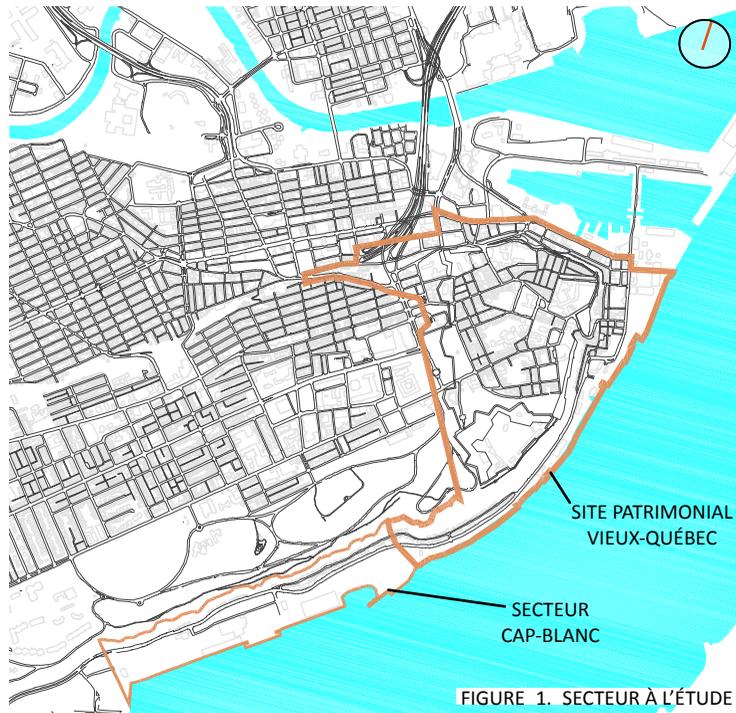


FIGURE 1. SECTEUR À L'ÉTUDE

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La Ville de Québec désire par cette étude se doter d'un inventaire des perspectives visuelles pour le site patrimonial du Vieux-Québec et pour le secteur du Cap-Blanc (figure 1). Cet inventaire permettra d'ajouter une donnée additionnelle au corpus de connaissances du milieu afin de mieux y intervenir, de le mettre en valeur et d'en préserver ses caractères essentiels hérités.

Le mandat de cette étude se divise en trois sous-objectifs :

1. **Identifier les perspectives visuelles à partir du domaine public :**
  - de l'intérieur de la zone à l'étude vers ses propres composantes;
  - de l'intérieur de la zone vers l'extérieur;
  - de l'extérieur vers la zone à l'étude elle-même.
2. **Classifier ces perspectives** afin de faire ressortir celles qui sont *remarquables*, *intéressantes* ou *dignes de mention* et qui devraient faire l'objet de mesures de préservation, de protection et de mise en valeur.
3. **Élaborer des principes relatifs à la préservation, la protection et la mise en valeur de ces perspectives visuelles.** Ces principes permettent de compléter les diverses réglementations ayant juridiction sur le territoire à l'étude et servir d'outils lors d'interventions de revitalisation et de mise en valeur.

## MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée selon le cadre opératoire décrit dans cette section. Afin de correspondre le plus possible aux réalités climatiques qui prévalent sur le territoire, l'étape de la collecte de données ayant mené à l'identification des perspectives visuelles s'est échelonnée sur deux saisons. Cela aura permis de valider l'inventaire à la fois en automne sous couverture végétale, et en hiver sous couverture neigeuse. Il était primordial de procéder ainsi puisque ces variations saisonnières modèlent fortement le paysage sur des cycles de 6 mois et que, trop souvent, la période hivernale est reléguée au second plan, voire totalement occultée.

### 1. IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

Par le biais d'une étude essentiellement cartographique et historique, les différents éléments qui se superposent et qui contribuent à former le paysage culturel ont été identifiés. Ces éléments peuvent être lisibles individuellement dans un cadre idéal, mais ils prendront plus ou moins d'importance une fois mis en relation les uns avec les autres, dans le cadre de leur mise en scène dans les différentes perspectives visuelles. Cette première démarche, essentiellement analytique, a été faite dans l'esprit d'éclairer l'analyse visuelle in situ qui suivait.

### 2. PRISE DE RELEVÉS PHOTOGRAPHIQUES DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

Un premier relevé photographique a été effectué en automne, sous couvert végétal. Il a été complété en hiver afin de valider

l'inventaire et de s'assurer d'une juste représentation des réalités saisonnières.

### 3. NOMENCLATURE ET DESCRIPTION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Toutes les perspectives potentielles et réelles ont été répertoriées de façon systématique. Ainsi, leur description a permis d'établir les bases de leur classification.

### 4. ÉTABLISSEMENT DE CRITÈRES AFIN DE CLASSIFIER L'INVENTAIRE

L'établissement de critères a permis de hiérarchiser les perspectives visuelles selon une échelle de valeurs allant de *remarquables*, *intéressante* à *digne de mention*. Ces critères permettent de comprendre en quoi une perspective se distingue d'une autre et sur quel(s) élément(s) il importe de porter attention afin d'en préserver ses caractéristiques essentielles.

### 5. IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE INHÉRENTE À CHACUNE DES PERSPECTIVES

Les principaux facteurs de détérioration ont été répertoriés en vue d'éclairer les recommandations devant mener au rétablissement, à la sauvegarde et à la mise en valeur des perspectives visuelles.

### 6. ÉLABORATION DE PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

Des principes généraux ont été élaborés pour l'ensemble de la zone à l'étude et les différents types de tissu urbain. Aussi, des recommandations spécifiques ont été émises pour la majorité des perspectives visuelles afin de préserver, corriger ou mettre en valeur leurs caractéristiques.

## LEXIQUE

---

Note : certaines définitions sont tirées ou inspirées de l'étude de Larochelle et Gauthier (2003)

### **Barrière visuelle**

Élément naturel ou artificiel qui gêne la vue.

### **Corridor visuel**

Le corridor correspond à la morphologie générale de l'espace public, bordé et défini spatialement par le bâti et/ou le couvert végétal.

### **Limites**

Bordures naturelles (cours d'eau, variation topographique, etc.) ou artificielles (voies, changement typologique du bâti, etc.) qui définissent les secteurs et qui marquent leur achèvement. Les limites peuvent être également définies comme étant franchissables ou infranchissables.

### **Nœud**

Point stratégique dans le paysage urbain qui joue un rôle de connexion entre deux éléments ou systèmes d'éléments du tissu urbain (p. ex. : intersection, pont, etc.)

### **Noyau urbain**

Ensemble bâti correspondant au lieu initial d'implantation des établissements humains et ayant un rayon d'influence sur le territoire.

### **Panorama**

Vue très large (plus de 90 degrés) sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale. Il peut s'agir d'un élément du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.

### **Parcours**

Élément du réseau viaire appartenant au domaine public. Un qualificatif pourrait lui être attribué pour le situer à l'intérieur d'un système hiérarchique : parcours fondateur, d'implantation, de raccordement, etc.

### **Percée visuelle**

Vue sur un élément d'intérêt, dont l'ouverture est limitée à un angle de moins de 90 degrés par le cadre bâti, la végétation ou un élément topographique.

### **Perspective visuelle**

Vue sur un ensemble d'éléments d'intérêt plus ou moins lointain à partir d'un point donné. Les perspectives visuelles regroupent les percées visuelles et les *panoramas*.

### **Point focal**

Point sur lequel l'attention est concentrée dans un corridor visuel ou dans toute autre *perspective visuelle*. Le point focal peut constituer un but ultime de destination ou une ponctuation dans une *séquence visuelle*.

### **Pôle**

Type de *nœud* qui exerce une fonction supérieure dans le *tissu urbain*. Les *pôles* sont des *nœuds* complexes habituellement qualifiés par la présence d'espaces publics et d'édifices spécialisés ce qui leur confère une importance dans l'environnement urbain. (p. ex. : rue commerciale, station intermodale de transport en commun, etc.)

### **Repère visuel**

Élément généralement construit qui, de par sa nature exceptionnelle (par opposition aux éléments communs et récurrents du tissu urbain), est reconnaissable, lisible et ponctue le *tissu urbain*. Un élément naturel du paysage peut aussi constituer un *repère*.

### **Secteur ou unité de paysage**

Partie du territoire présentant une homogénéité ou une hétérogénéité du point de vue morphologique et dont les limites sont nettes, lisibles ou diffuses.

### **Séquence visuelle**

Succession de plans visuels présentant une certaine homogénéité quant au sujet et/ou le *corridor visuel* observé. La séquence est liée au déplacement sur une portion de *parcours*. On peut qualifier la séquence : linéaire, d'approche, symétrique/asymétrique, ouverte/fermée, convexe/concave, cadrée, etc. De même, il est possible de qualifier les transitions entre les séquences.

**Tissu (urbain)**

Ensemble des éléments construits d'une ville relatifs aux rues et espaces publics, lotissements et aux bâtiments. Dans le cadre de cette étude, le tissu peut être qualifié à l'égard des types de bâtiments qui le composent (de base, spécialisé, portuaire ou militaire).

**Tracé orthogonal**

Qualifiant la trame urbaine, le tracé orthogonale est un système organisé à angle droit ou se rapprochant de 90°.

**Tracé radiocentrique**

Qualifiant la trame urbaine, le tracé radiocentrique est un système dont les angles ne sont pas droits (autres que 90°) pour habituellement converger vers un point central.

## PARTIE I

### CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET HYPOTHÈSES DE LISIBILITÉ

La nomenclature des éléments constituant le paysage qui suit a été divisée en deux groupes : les **éléments naturels** et les **éléments issus des établissements humains permanents**. Cette démarche est directement liée au concept de paysage culturel qui se définit comme étant la relation historique entre les éléments naturels et le développement des établissements humains.

**L'objectif lié à l'établissement d'une telle liste est de documenter la formulation des critères qui mèneront à l'inventaire et la classification des perspectives visuelles. Les critères sont basés sur la lisibilité des éléments caractérisant le paysage plutôt que sur des fondements esthétiques et de préférence de goûts.**

Le site patrimonial du Vieux-Québec jouit d'une reconnaissance provinciale et internationale. Cette reconnaissance prend assise sur les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles fondamentales du secteur. Les énoncés d'importance de l'UNESCO et du Ministère de la Culture et des Communications du Québec renseignent sur l'unicité du Vieux-Québec, ses éléments caractéristiques et leur agencement particulier.

#### 1.1 ÉNONCÉS D'IMPORTANCE SUR LE SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC

##### UNESCO

*Fondée par l'explorateur français Champlain au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Québec demeure la seule ville d'Amérique du Nord à avoir conservé ses **remparts** qui regroupent de nombreux bastions, portes et ouvrages défensifs ceinturant toujours le Vieux-Québec. La Haute-Ville, située au sommet de la falaise, centre religieux et administratif, avec ses églises, ses couvents et autres monuments comme la redoute Dauphine, la Citadelle et le Château Frontenac, et la Basse-Ville, avec ses quartiers anciens, forment un ensemble urbain qui est un des meilleurs exemples de ville coloniale fortifiée.*

#### Valeur universelle exceptionnelle

*Fondée au XVII<sup>e</sup> siècle, la ville de Québec témoigne de façon éloquentes d'étapes importantes de la colonisation des Amériques par les Européens : elle fut notamment la capitale de la Nouvelle-France et, après 1760, celle de la nouvelle colonie britannique. L'Arrondissement historique du Vieux-Québec est un territoire urbain d'environ 135 hectares. Il est formé de deux secteurs : la Haute-Ville, située sur le promontoire du cap Diamant et protégée par un rempart bastionné, une citadelle et divers autres ouvrages défensifs, et la Basse-Ville, développée autour de Place-Royale et des installations portuaires. Ensemble urbain cohérent et bien préservé, l'Arrondissement historique du Vieux-Québec est un des meilleurs exemples de ville coloniale fortifiée, unique au nord du Mexique.*

**Critère (iv) : Ensemble urbain cohérent et bien préservé, l'arrondissement historique du Vieux-Québec est un exemple exceptionnel de ville coloniale fortifiée, de loin le plus complet au nord du Mexique.**

**Critère (vi) : Québec, l'ancienne capitale de la Nouvelle-France, représente l'une des étapes importantes de la colonisation des Amériques par les Européens.**

#### Intégrité

*La délimitation du bien englobe tous les éléments nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle de l'Arrondissement historique du Vieux-Québec. Le centre historique, circonscrit dans les limites actuelles de l'arrondissement, est le résultat d'une évolution de plus de quatre siècles. Au cours de cette évolution, la ville fortifiée a maintenu l'intégrité de ses composantes historiques essentielles, particulièrement sur les plans de l'architecture et de l'organisation spatiale urbaine. La délimitation est d'une taille suffisante (135 ha) pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien. Le bien ne subit pas indûment des effets négatifs liés au développement et/ou au manque*

d'entretien. Au cours des années, de nombreux projets d'insertion, de restauration, de réhabilitation, de réfection ou encore de protection et de stabilisation ont vu le jour. Somme toute, les projets réalisés dans l'Arrondissement historique du Vieux-Québec n'ont pas mis en péril son intégrité.

#### Authenticité

L'Arrondissement historique du Vieux-Québec est authentique en termes de forme et conception, matériaux et substances, situation et cadre. Depuis son inscription, le Vieux-Québec a considérablement évolué, notamment dans l'organisation de son paysage urbain historique. Cependant, les attributs du bien expriment correctement la valeur universelle exceptionnelle, c'est à dire de manière véridique et crédible.

#### Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Vieux-Québec jouit d'une solide protection juridique ainsi que de l'appui de tous les paliers de gouvernement impliqués. Un outil intergouvernemental, le Comité de concertation du patrimoine de Québec, a d'ailleurs été créé afin de coordonner les activités de divers niveaux de gouvernement. Le territoire de l'Arrondissement historique du Vieux-Québec, désigné par l'autorité provinciale en tant que site patrimonial du Vieux-Québec, est également protégé par une loi de la province de Québec promulguée en 1963, la Loi sur les biens culturels. Ses limites ont été établies par décret provincial en 1964.

Depuis l'inscription du Vieux-Québec à la liste du patrimoine mondial en 1985, plusieurs biens du Vieux-Québec se sont ajoutés à la liste des biens protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels. On peut notamment citer le site historique et archéologique de l'Habitation-Samuel-De Champlain, le monastère des Ursulines de Québec ou la collection archéologique de référence de Place-Royale. La Ville de Québec assume toutes les responsabilités de gestion qui relèvent de sa compétence, en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (réglementation de zonage).

Par ailleurs, le Règlement sur la politique de consultation publique adopté en 2007 stipule que le Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc– Colline-Parlementaire doit être consulté avant toute modification

à la réglementation d'urbanisme et de circulation. De plus, toute intervention de construction, de rénovation, de restauration et d'affichage dans le Vieux-Québec doit avoir préalablement été autorisée par la Commission d'urbanisme et de conservation. Le gouvernement du Québec et la Ville de Québec, concluent régulièrement des ententes de développement culturel qui permettent d'offrir des programmes de subventions et des contributions financières importantes pour l'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux du Vieux-Québec.

Le gouvernement canadien, par l'entremise de différents ministères ainsi que Parcs Canada, gère un grand nombre de propriétés foncières patrimoniales. À cet égard, tous les ministères fédéraux, sauf les sociétés de la Couronne, doivent respecter la Politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) de Parcs Canada existe afin de les assister dans cette tâche. Les ministères de la Défense nationale, qui a la responsabilité de la Citadelle, ainsi que des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ont tous deux un rôle à jouer dans la préservation du patrimoine.

Pour sa part, à titre de propriétaire et de gestionnaire des lieux historiques nationaux du Canada, Parcs Canada investit dans la mise en valeur et la préservation de ses propriétés, et par conséquent, de l'arrondissement. Avec à sa charge près de 70 lieux, personnages et événements désignés d'importance historique nationale, l'Agence contribue à sensibiliser le public à l'importance de l'Arrondissement historique du Vieux-Québec. À long terme, une attention particulière continuera d'être accordée aux modifications qui pourraient être proposées pour le bien, notamment en ce qui a trait à leurs impacts visuels, et des mesures appropriées continueront

Source : UNESCO –Site du Centre du patrimoine mondial / whc.unesco.org.fr

#### Valeur patrimoniale

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente un intérêt pour sa valeur historique. Berceau de la civilisation française en Amérique, ce territoire urbain possède une densité historique remarquable et de nombreux repères mémoriels. Fréquenté par les Amérindiens depuis des millénaires, Québec est fondé en 1608 par l'explorateur français Samuel de Champlain (vers 1570-1635). De comptoir de traite, le lieu devient la capitale de la Nouvelle-France en 1663. Conquis en 1759, il est le siège administratif de la nouvelle colonie britannique (1763), puis une cité parlementaire (1791). En 1871, la garnison britannique quitte la ville. À l'initiative de Lord Dufferin (Frederick Temple Blackwood, 1826-1902), alors gouverneur général du Canada, le Vieux-Québec est graduellement perçu comme un lieu de mémoire national. Depuis, son caractère de **cité-forteresse** est mis en valeur et ses réaménagements s'inscrivent dans une continuité significative. Le site est aujourd'hui le centre historique et touristique de la capitale du Québec et le haut-lieu de l'Amérique française.

Le site patrimonial présente aussi un intérêt pour sa valeur paysagère. Né d'une **adaptation à la topographie** du site, ce paysage urbain se distingue par **ses deux ensembles hiérarchisés, l'un à la haute-ville et l'autre à la basse-ville. La partie haute est structurée par son cadre institutionnel et par ses fortifications**, avec la citadelle érigée sur le point culminant du cap Diamant, qui témoignent avec éloquence de l'aménagement des villes coloniales fortifiées et forment de loin l'exemple le plus complet préservé en Amérique du Nord. **La partie basse, commerciale et portuaire**, est enclavée entre la falaise et le fleuve. Le territoire se distingue aussi par son parcellaire varié, **ses percées visuelles et ses vastes panoramas** qui englobent parfois les environs ainsi que par la diversité de ses repères bâtis et naturels. La trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastée, est formée par le réseau initial des rues (radioconcentrique et orthogonal) et ponctuée de places qui témoignent de la période française. Certains aménagements réalisés depuis 1875 valorisent ses origines françaises.

Le site patrimonial présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. On y trouve quelques-uns des exemples les plus achevés de l'architecture québécoise, notamment des XVIIIe et XIXe siècles. Le patrimoine bâti témoigne du caractère urbain de Québec et représente ses principales fonctions : commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. La concentration de bâtiments d'inspiration française est exceptionnelle. L'architecture postérieure à 1790, inspirée de l'architecture palladienne et néoclassique, marque aussi profondément le paysage. Quant à l'architecture plus éclectique d'après 1850, elle puise à la fois aux sources contemporaines britanniques, françaises et à celles des États-Unis. Le territoire compte plusieurs œuvres d'architectes célèbres qui ont marqué l'histoire de l'architecture québécoise et en font la richesse. La mise en valeur du site, après 1960, s'est accompagnée de plusieurs reconstitutions historiques.

Le site patrimonial présente en outre un intérêt pour sa valeur archéologique. Le territoire renferme 470 sites archéologiques connus qui témoignent de l'occupation humaine du lieu depuis la présence amérindienne et des modes de vie de ses habitants. L'époque de la Nouvelle-France est particulièrement bien représentée. Les traces d'occupation attestent l'importance stratégique de Québec comme lieu d'établissement, tant d'un point de vue militaire et politique que commercial. Ce territoire est l'un des mieux documentés en matière d'archéologie en Amérique du Nord et le plan d'aménagement du site intègre le volet archéologique, grâce à une très bonne connaissance de son potentiel.

#### Éléments caractéristiques

Les éléments clés du site patrimonial du Vieux-Québec liés à ses valeurs historique, paysagère, architecturale et archéologique comprennent, notamment :

- sa situation dans l'arrondissement municipal de La Cité-Limoilou, sur le promontoire du cap Diamant et sur une bande de terre entre la falaise, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent;

- les 470 sites archéologiques connus permettant de retracer l'occupation humaine du lieu;
- les portions intactes offrant un potentiel archéologique;
- les immeubles et les sites patrimoniaux;
- **les deux ensembles hiérarchisés, nés de la topographie du site, celui de la partie haute structurée entre autres par son cadre institutionnel et par ses fortifications et celui de la partie basse marquée notamment par un noyau commercial et portuaire;**
- **les fortifications, dont les remparts, la citadelle sur le point culminant du cap Diamant, les casernes et les redoutes;**
- **le parcellaire varié, dont les grands îlots institutionnels de la partie haute, les petits lots carrés majoritairement résidentiels comblant l'espace entre les grands îlots dans la partie haute et bordant la falaise dans la partie basse ainsi que des îlots au profil irrégulier;**
- **la trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastés, dont le réseau initial des rues de plan orthogonal dans la partie basse et de plan radioconcentrique et orthogonal dans la partie haute, les voies d'accès à la partie haute naturelles à l'origine** (parmi lesquelles la côte de la Montagne, la côte du Palais et la côte d'Abraham), le parcours sinueux de certains tracés anciens soumis à la topographie et les anciennes places;
- les repères bâtis et naturels, dont le **fleuve Saint-Laurent, le cap Diamant, la falaise et son boisé, la façade fluviale avec sa ligne de quais et une partie de ses rives couvertes de végétation, les édifices distinctifs à vocation institutionnelle ou commerciale, la terrasse, les portes des fortifications, les parcs, les places, les espaces publics et les monuments commémoratifs;**
- **les vastes panoramas englobant parfois les environs et ses percées visuelles malgré l'étroitesse des rues;**
- les édifices témoignant de différentes fonctions, notamment commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle;
- les bâtiments d'inspiration française caractérisés par les maçonneries portantes en moellons parfois crépies et chaulées, les élévations de deux ou trois étages, les toits aigus à versants droits ou à croupes souvent percés de lucarnes, les cheminées massives, les murs coupe-feu, les fenêtres à battants à petits carreaux, les chambranles en pierre taillée ainsi que l'ornementation sobre;
- les bâtiments d'inspiration palladienne et néoclassique caractérisés par la symétrie des façades, les maçonneries portantes en pierre taillée, en moellons couvertes d'un crépi imitant la pierre de taille ou encore en brique, les élévations de trois ou quatre étages, les toits de pente moyenne à versants droits ou à croupes percés de lucarnes, l'ordonnance régulière des fenêtres à battants ou à guillotine et l'ornementation sobre puisant au répertoire classique;
- les bâtiments érigés après 1850 caractérisés par leurs vocabulaires formels variés puisant notamment dans l'architecture victorienne, Second Empire et Beaux-Arts, les maçonneries (portantes ou de revêtement) en pierre ou en brique, les élévations souvent à trois ou quatre étages, les toits aux formes variées notamment à pignon, mansardés ou plats, l'ornementation souvent abondante et riche en pierre ou en bois;
- **la mitoyenneté des constructions;**
- les plans rectangulaires ou irréguliers épousant la forme des lots;
- les cours arrière accessibles par des portes-cochères.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2005.

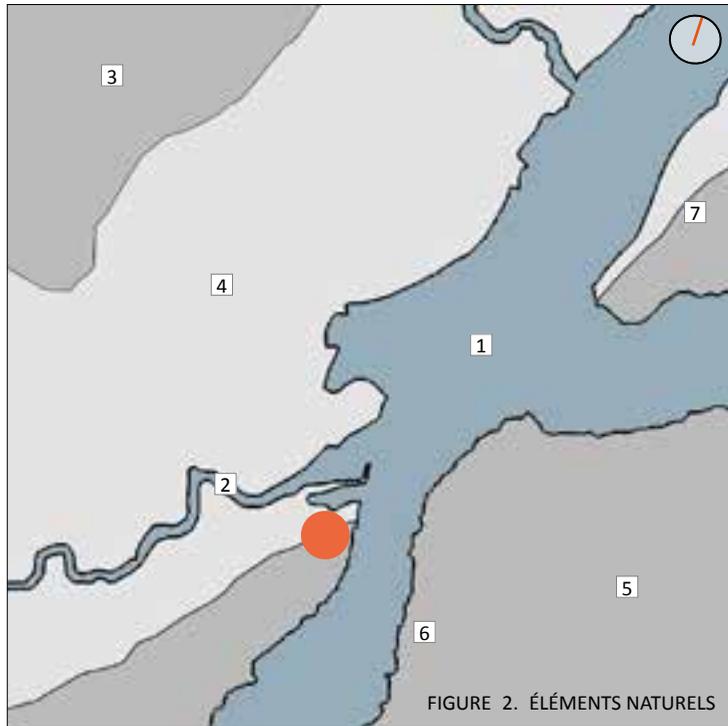


FIGURE 2. ÉLÉMENTS NATURELS

- 1 Fleuve Saint-Laurent
- 2 Rivière Saint-Charles
- 3 Laurentides
- 4 Basses-terres du Saint-Laurent
- 5 Appalaches
- 6 Rive sud
- 7 Île d'Orléans
- Vieux-Québec

## 1.2 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

C'est en 1608 que Champlain fonde la capitale de la Nouvelle-France. La position du noyau de ce qui deviendra la ville de Québec est stratégique. Son emplacement facilite le commerce puisqu'il est à proximité du fleuve Saint-Laurent et de plusieurs affluents. La falaise sur laquelle il se développe offre de nombreuses qualités défensives. Ainsi, le relief accidenté devient un acteur de premier plan dans la tangente que prend le développement et participe fortement à la caractérisation d'une haute et d'une basse-ville.

Aux débuts de la colonie, un comptoir commercial comprenant l'*Habitation* est construit au pied de la falaise tandis que le fort Saint-Louis est juché sur le Cap Diamant. Fin 17<sup>e</sup> siècle, la falaise délimite deux quartiers bien distincts : un noyau portuaire et commercial en basse-ville et de grandes institutions administratives et religieuses en haute-ville. Cette dernière est protégée par un système défensif, comprenant entre autres, des fortifications.

**En basse-ville**, au 18<sup>e</sup> siècle, la prospérité des activités commerciales occasionne quelques remblaiements successifs sur le fleuve permettant de gagner du terrain. Au 19<sup>e</sup> siècle, l'augmentation et l'agrandissement des surfaces d'entreposage obligent les ouvriers et artisans à s'installer dans les faubourgs qui se développent en périphérie.

**En haute-ville**, le développement résidentiel s'intensifie alors que la population augmente rapidement dès le 18<sup>e</sup> siècle. Les propriétés religieuses sont alors morcelées, permettant l'ouverture de nouvelles rues. Après la conquête, la citadelle est érigée sur le point culminant du Cap Diamant et les fortifications telles qu'on les connaît aujourd'hui sont achevées. Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, elles sont conservées et percées, malgré leur obsolescence, dans un mouvement romantique d'embellissement de la ville.

Au 20<sup>e</sup> siècle, la haute et la basse-ville voient leur potentiel de développement limité et le tissu urbain se dégrade rapidement. Des inquiétudes surgissent quant à l'avenir du Vieux-Québec. En 1963 son statut d'*arrondissement historique* est reconnu (aujourd'hui appelé *site patrimonial* par le gouvernement du Québec). Vingt ans plus tard, il est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, confirmant l'intérêt international pour ce territoire qui offre, selon ICOMOS (juillet 1985) « un exemple éminent de loin le plus complet en Amérique du Nord de ville coloniale fortifiée ».

## 1.3 LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

### LES ÉLÉMENTS NATURELS

Les éléments naturels suivants devraient faire l'objet d'une lisibilité dans le paysage général compte tenu de leur influence sur la forme des établissements humains (figure 2).

#### La topographie

La topographie a joué un rôle primordial quant au choix de l'emplacement du premier comptoir commercial en Nouvelle-France. La mince et plane bande de terre le long du fleuve faisait office de port naturel. La falaise abrupte et le plateau plus ou moins accidenté étaient un atout défensif permettant de surveiller l'horizon et d'appréhender l'ennemi. En effet, le cap Diamant fait figure de proue dans la vallée du Saint-Laurent qui débute à Saint-Joachim.

Des relations visuelles très fortes entre le cap et les composantes de la géographie naturelle ont été à l'origine de la fréquentation du lieu par les premières nations. Ces éléments naturels lointains sont :

- la rive sud du fleuve Saint-Laurent;
- l'Île d'Orléans;
- la vallée du Saint-Laurent;
- le piémont du massif laurentien;
- la rivière Saint-Charles.

### Le fleuve Saint-Laurent

Au début de la colonie, le fleuve était une voie de communication et de commerce de première importance. Suite à la diminution des activités portuaires et à l'arrivée de nouveaux moyens de transport, le fleuve a perdu sa polarité initiale. Néanmoins, sa lisibilité et son accessibilité contribuent toujours à la définition du caractère de Québec. On lui attribue une attractivité récréotouristique qui s'affirme de plus en plus par de nouveaux aménagements tels la Promenade Samuel-de-Champlain et le terminal de croisières.

### La rivière Saint-Charles

La présence d'affluents comme la rivière Saint-Charles permettant l'exploration et le refuge à l'intérieur des terres a été un incitatif dans le choix du site de Québec par Champlain. Lieu important de chantiers maritimes et d'industries diverses au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle, les berges ont été re-naturalisées entre 2002 et 2006, confirmant l'attrait de la rivière comme élément de premier ordre du tissu urbain.

### Les limites | La falaise

À l'origine de la colonie, les cours d'eau constituent le principal réseau de circulation. Les premiers établissements permanents sont érigés en fonction de leur présence. Il en va de même pour la falaise qui circonscrit le promontoire de Québec et qui jouera un rôle primordial dans le développement du caractère de Québec notamment en instituant une hiérarchie spatiale très forte.

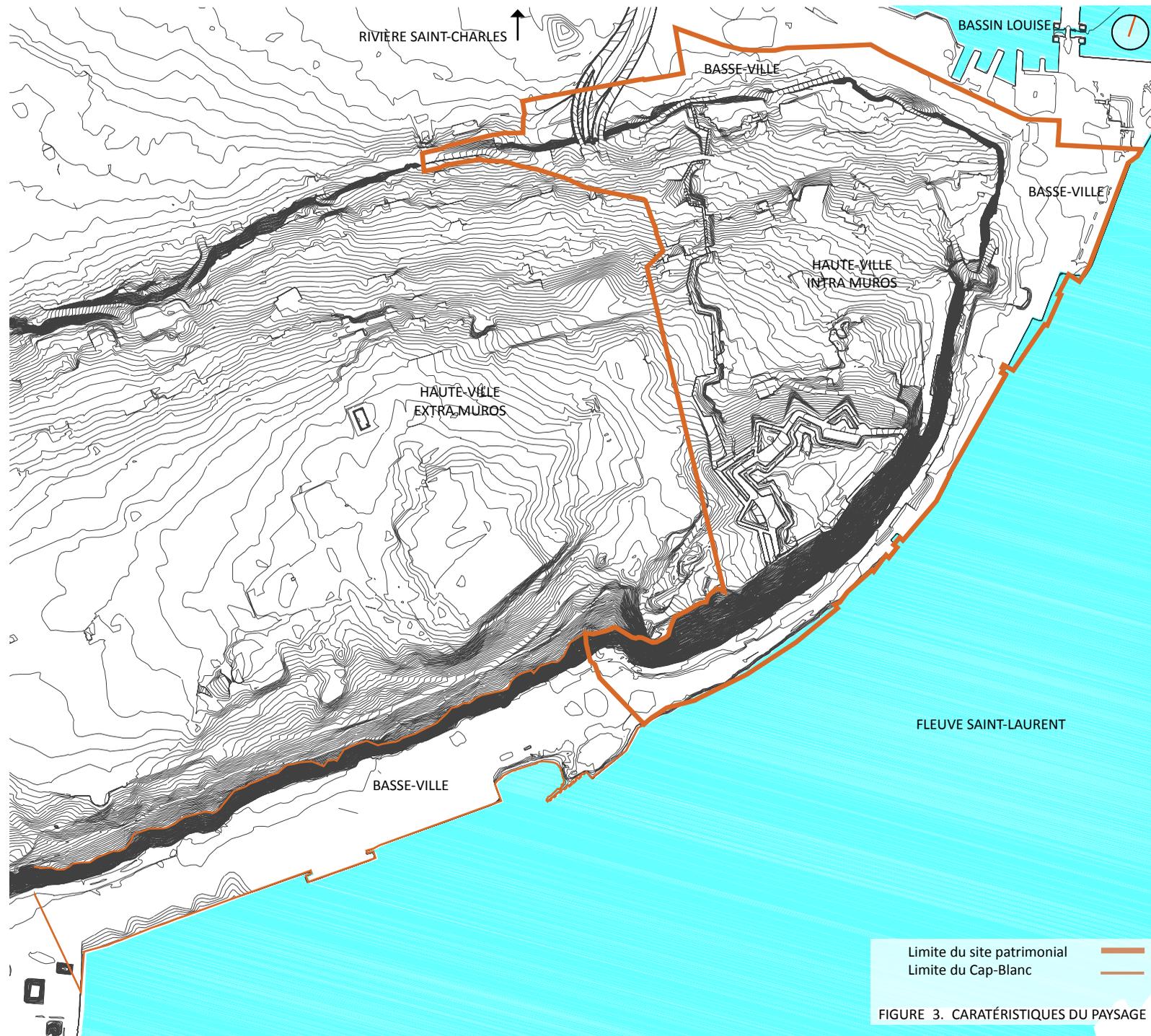


FIGURE 3. CARATÉRISTIQUES DU PAYSAGE



### Trame urbaine et système viaire (figure 4)

Les usages et la topographie font en sorte que les trames urbaines de la haute-ville et de la basse-ville diffèrent sensiblement. La reconnaissance patrimoniale internationale du Vieux-Québec est essentiellement basée sur la distinction entre deux quartiers : le quartier commercial et portuaire en basse-ville et le centre administratif et religieux fortifié en haute-ville. Les ouvrages défensifs mis en place dès la fondation de la capitale deviendront de plus en plus élaborés.

Les parcours fondateurs sont les voies les plus importantes dans la hiérarchie du réseau viaire. Ces parcours relient entre eux les pôles le plus directement possible tout en composant avec les particularités et les contraintes naturelles.

En basse-ville, pour optimiser l'espace et permettre un accès fluvial au plus grand nombre, un tracé orthogonal s'organise sur l'étroite bande de terre au pied du promontoire. Le système viaire se développe autour de la place Royale puis s'étend d'est en ouest. Les rues Notre-Dame, Sault-au-Matelot et du Petit-Champlain reprennent le tracé du parcours fondateur parallèle au fleuve. La côte de la Montagne relie la place Royale à la place d'Armes en haute-ville. Ultérieurement, des espaces additionnels sont gagnés sur le fleuve. Les rues Dalhousie et Quai Saint-André témoignent de ce changement des limites riveraines puisqu'on y trouve le dernier front bâti continu devant lequel des remblais importants ont été faits entre les quais.

En haute-ville, la forme urbaine s'organise d'abord selon un plan radioconcentrique (typique des terrains accidentés) dont le cœur est le fort Saint-Louis et la place d'Armes. Les parcours fondateurs que sont les rues Saint-Louis, Sainte-Anne, Saint-Jean, de Buade et la côte de la Fabrique sont issus de sentiers antérieurs à la colonisation. Ils ont influencé la division initiale des terres agricoles et la forme de l'occupation du territoire par les communautés religieuses. Puis, un réseau de voies secondaires se greffe à cette organisation radioconcentrique selon un schéma qui

tend vers l'orthogonalité, mais qui, jumelé à la topographie, engendre souvent l'irrégularité de la forme des îlots.

Les parcours fondateurs relient aussi les pôles du Vieux-Québec à des spécificités territoriales plus ou moins éloignées. C'est le cas des rues Saint-Louis, Saint-Jean et de la côte du Palais qui relient les chemins Saint-Louis, Sainte-Foy et Royal. D'autres portions de parcours fondateurs relient des pôles ou des intersections importantes à des bâtiments aujourd'hui disparus. Par exemple, la rue Sainte-Famille et la côte de la Canoterie relient la haute-ville à la canoterie<sup>1</sup>; la rue des Carrières liait la haute-ville à une carrière de pierre; la rue Couillard liait probablement un moulin à la canoterie; la rue Garneau liait la ferme de Louis Hébert à une intersection importante (Vallières, 1999 : 35).

Le système viaire et les trames urbaines qu'il dessine offrent une grande partie des perspectives visuelles dont les percées visuelles illustrées à la figure 12.

---

<sup>1</sup> Un bâtiment sur les berges de la rivière Saint-Charles où les embarcations étaient amarrées.

## Typologie des tissus urbains (figure 5)

Aux débuts de la colonie, la topographie accidentée définit une certaine spécialisation territoriale par l'émergence de diverses typologies du bâti selon que l'on se trouve en bas ou en haut de la falaise. En effet, alors que la haute-ville a principalement accueilli des bâtiments religieux, institutionnels et militaires, c'est en basse-ville qu'on trouve le bâti résidentiel, commercial et portuaire, puis, un peu plus tard, celui des institutions bancaires.

À l'intérieur de la zone d'étude, on distingue quatre grands types de tissu urbain. Le tissu spécialisé, le tissu de base, le tissu militaire et le tissu portuaire. Il en découle un cadre physique simple et clair qui devrait être lu comme tel.

Le tissu spécialisé est constitué des parcelles et du bâti accueillant (ou ayant accueilli) les grandes institutions religieuses et civiles.

Il se décline en deux catégories, le tissu formé des institutions fondatrices (tissu spécialisé 1) et le reste des institutions civiles et religieuses (tissu spécialisé 2).

Le tissu spécialisé de type 1 comprend ce qui reste des propriétés du Séminaire de Québec, des Ursulines de Québec, des Augustines Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et du premier Collège des Jésuites, site maintenant occupé par l'hôtel de Ville. La trame du réseau viaire s'est en quelque sorte édifiée au pourtour des noyaux de ces grandes institutions, sur les territoires résiduels progressivement libérés pour fins de lotissements.

Le bâti spécialisé de type 1 se démarque clairement par des typologies, dont les modes constructifs, distributifs et la volumétrie tendent vers des grands parallélépipèdes allongés pouvant aller jusqu'à 8 étages. Ces volumétries érigées à différentes époques ont en commun de présenter des lignes faîtières horizontales nettes. Des clochers et clochetons accompagnent parfois ces formes simples, jouant le rôle de repères dans le paysage.

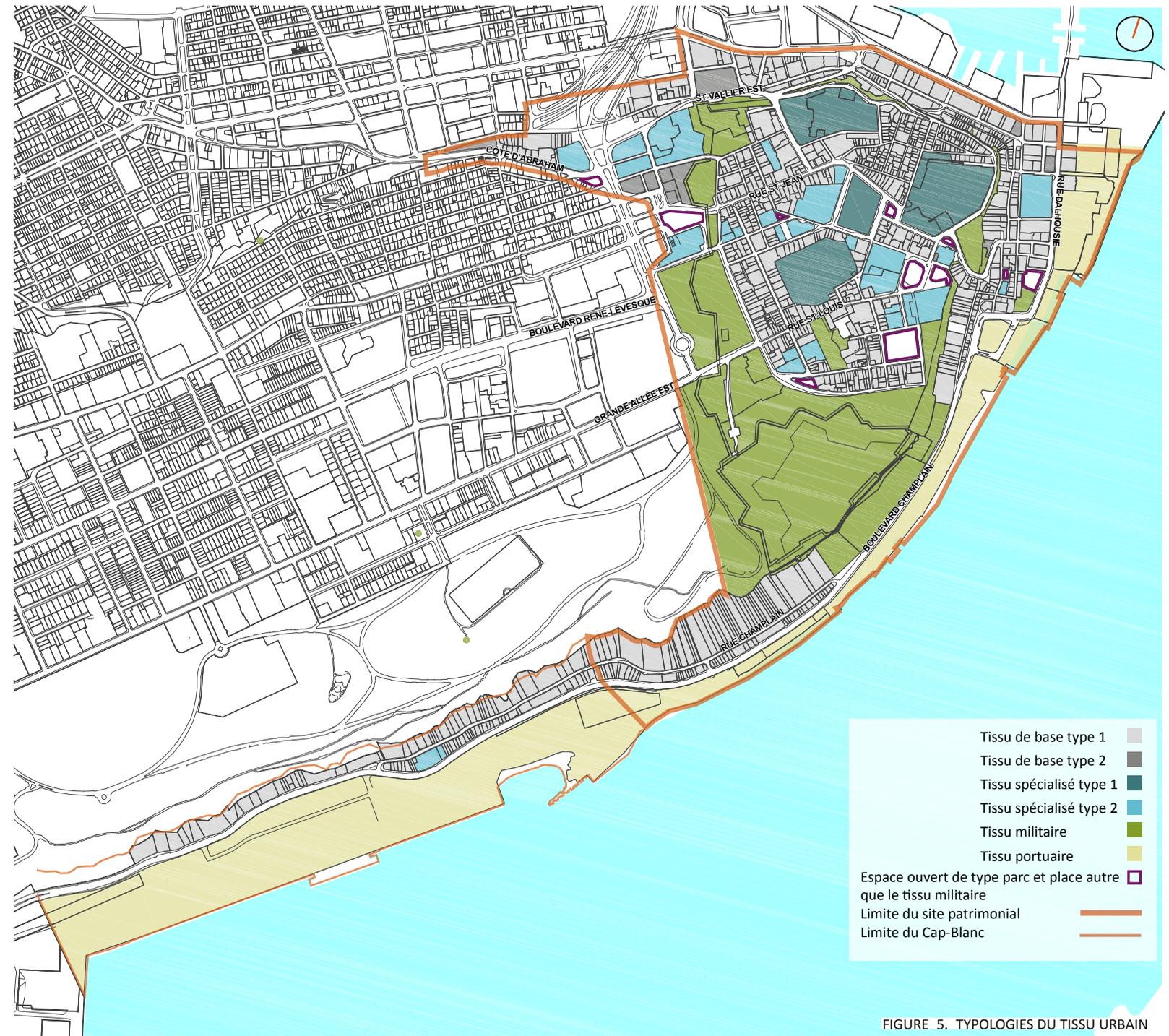


FIGURE 5. TYPOLOGIES DU TISSU URBAIN

Encore aujourd'hui, les interfaces publiques de ces institutions sont rares et discrètes. Cela est en partie dû au morcellement progressif de ces propriétés conventuelles dont le périmètre a été loti permettant d'y ériger du bâti souvent adossé aux murs d'enceinte. Le corps principal du bâti logeant les fonctions publiques ou semi publiques (écoles, église, hôpital) des institutions est souvent situé sur la ligne de propriété. Les fonctions privées (résidentielles) sont implantées au cœur de la parcelle, de part et d'autre de cours et de jardins privés et délimités par des murs d'enceintes. Ces murs marquent en quelque sorte la limite entre le sacré et le profane et leur position a pu évoluer avec le temps, au rythme du morcellement des propriétés pour l'insertion du bâti de base.

Le tissu spécialisé de type 2 est formé des autres propriétés institutionnelles ne formant pas le tissu spécialisé de type 1. Ce sont les propriétés des Sœurs de la Charité de Québec, l'ancien Patro des Frères de Saint-Vincent-de-Paul ou encore la propriété des Frères Missionnaires du Sacré-Cœur, par exemple. Ce type de tissu comprend également les diverses églises érigées sur le territoire, à l'exception de la basilique Notre-Dame-de-Québec construite sur la propriété du Séminaire. La superficie de ces propriétés est plus réduite que celles du tissu spécialisé de type 1, permettant un bâti de plus petit gabarit, mais dont l'architecture est distinctive du tissu de base.

Les institutions civiles font également partie du tissu spécialisé de type 2 : le Morrin College, le Palais Montcalm, le musée de la civilisation, l'ancien bureau de poste, pour ne nommer que celles-ci. Leur positionnement, leur volumétrie et leur architecture se distinguent aussi du bâti de base.

Enfin, le tissu spécialisé de type 2 est aussi constitué de certains édifices à l'architecture monumentale, mais qui n'ont pas les fonctions ou les origines des groupes précédemment décrits. Ils ont tout de même un gabarit et une hauteur qui les distinguent dans le paysage urbain de Québec. L'histoire aura forgé de nombreuses exceptions quant à leurs positions dans le tissu résidentiel de base

contribuant à une certaine mixité des fonctions et ce, même en dehors des pôles urbains.

Ainsi, certains édifices sont devenus de véritables points de repère dans le Vieux-Québec. L'édifice Price en est un qui, malgré le fait qu'il s'implante sur d'anciennes parcelles résidentielles et qu'il soit un édifice commercial, marque jusqu'à un certain point la présence de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le tissu de base est formé de bâtis et de parcelles de plus petit gabarit que le tissu spécialisé. De façon générale, les usages sont résidentiels, mixtes ou commerciaux, bien qu'il existe certaines exceptions.

Le tissu de base de type 1 est constitué de volumes de petites dimensions, de 2 à 5 étages, qui prennent des formes simples et monolithiques, coiffées de toiture plates ou en pente. Le tissu de base est ainsi composé d'une multitude d'unités accolées les unes aux autres, donnant l'impression d'épouser parfaitement la topographie contrairement aux grandes institutions émergentes dont la ligne faîtière vient la nier. (Figure 7)

À l'origine, les parcelles de ce tissu étaient occupées selon le système français, c'est-à-dire, en implantant un bâtiment sur un lot carré et en ménageant un passage latéral ouvert vers l'arrière-cour. Pour densifier ces parcelles, on agrandit les bâtiments latéralement, ce qui entraîne la mitoyenneté des volumes et l'apparition des portes-cochères pour accéder à la cour. Par la suite, la pression du développement mène à la densification des îlots par la construction de bâtiments dans les arrière-cours puis, au surhaussement du bâti sur rue.

La conquête institue de nouveaux modes d'organisation britanniques. Ces modèles proposent des parcelles rectangulaires avec des ruelles pour accéder aux arrière-cours. Cependant, puisque le système viaire est déjà en place à l'intérieur des limites de la ville fortifiée, des déformations sont occasionnées sur le tissu urbain existant, notamment par l'apparition de parcelles plus étroites et des portes-cochères plus larges.

Le tissu de base de type 2 se distingue du type 1 par son aspect ponctuel et la singularité de son architecture et de ses fonctions. Il

s'agit par exemple du Capitole de Québec, du site de l'îlot des Palais, de la Caserne Dalhousie ou encore de l'ancienne banque au coin des rues Saint-Paul et Saint-Pierre.

La figure 5 présente le positionnement des différents types de tissu à l'intérieur de la zone à l'étude. Il ne s'agit pas d'une carte illustrant le zonage municipal ou le mode de tenure, mais plutôt le résultat de ce qui est observable sur le terrain. Cette carte permet de reconnaître et de classifier les caractéristiques essentielles de la parcelle et du bâti associées aux différentes typologies du tissu. La reconnaissance de ces typologies permet d'encadrer des principes pour la protection et la mise en valeur des perspectives visuelles.



Le tissu portuaire est formé non seulement des quais, mais aussi des structures et bâtiments d'entreposage, de stationnement et de cours d'entreposage, de bâtiments administratifs liés à la fonction portuaire et de structures industrielles et commerciales permettant le chargement et le déchargement des embarcations.

Les premiers quais furent érigés perpendiculairement au fleuve et à la falaise. L'expansion importante du commerce du bois avec l'Angleterre au 19<sup>e</sup> siècle favorise l'étalement des activités portuaires sur les berges, autant à l'est qu'à l'ouest. Puis, des opérations de remplissage viennent combler les vides entre les quais. Il en résulte des superficies de berges de plus en plus importantes qui accueilleront des bâtiments de fort gabarit et de nouveaux quais, ceux-là orientés parallèlement à la falaise et au fleuve. Les relations physiques et visuelles entre les secteurs de la basse-ville et le fleuve en sont ainsi grandement modifiées, voire fragilisées.

Encore aujourd'hui, le tissu portuaire occupe une grande place dans la ville. À l'est, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, les principales activités du Port de Québec continuent de s'y développer. Le long de la rue Quai Saint-André, une marina et un marché prennent place. Vis-à-vis le secteur de la place Royale, les quais sont utilisés comme terminal pour les navires de croisières et ceux de la traverse vers Lévis. À l'ouest de la zone à l'étude, au pied de la côte de Sillery, les berges ont été requalifiées en promenade. Il demeure toutefois des activités industrialo-portuaires importantes dans le secteur du Cap-Blanc.



## PARTIE 2 ORGANISATION DU PAYSAGE

### PARTIE 2

#### 2.1 PRINCIPES DIRECTEURS

##### Prémisse : évaluation des projets

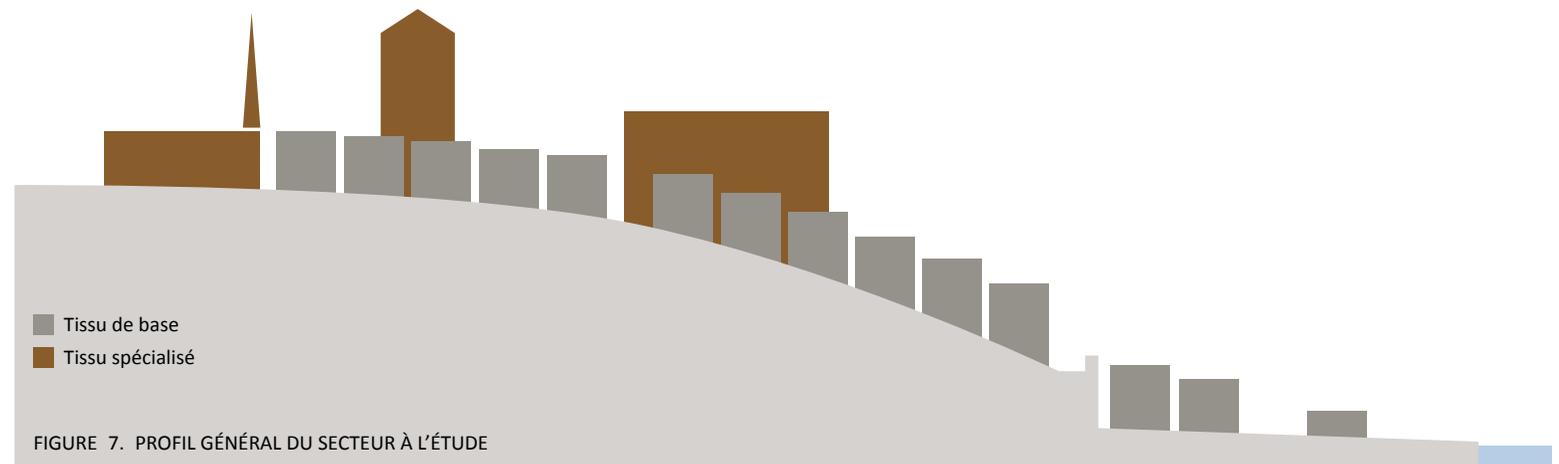
Dans cet inventaire, **les recommandations découlent de l'impact du bâti sur les perspectives visuelles**. Cependant, plusieurs autres critères sont considérés lors de l'évaluation des interventions sur le cadre bâti du site patrimonial tel que suggéré par le guide d'intervention « Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec » (Roy, 1998). Parmi tous ces critères, il importe de reconnaître ceux relatifs au bâti et ayant une incidence sur la qualité des perspectives visuelles. Ces critères portent notamment sur les relations d'échelle avec le bâti voisin, la proportion avec les espaces publics, la lecture de la topographie (principe 1), la lecture de la relation haute-ville/basse-ville (principe 2), les dégagements visuels (principes 7 et 8), etc.

##### PRINCIPE 1 : LE PROFIL GÉNÉRAL DU SITE PATRIMONIAL

À partir des différents points de vue extérieurs, notamment de la rive sud et du territoire au nord de la ville de Québec, les perspectives de type panorama permettent d'appréhender le site patrimonial dans sa globalité (voir les figures 11 et 13). Ainsi, le

profil général de la zone à l'étude présente un tissu de base qui généralement épouse la topographie et d'où émerge un bâti spécialisé qui agit le plus souvent comme repère en bravant la topographie accidentée (figure 7). La distinction visuelle entre le tissu *de base* et le tissu *spécialisé* se révèle donc un principe incontournable dans la clarté de lecture globale du Vieux-Québec.

Certains bâtiments font figure d'éléments d'exception dans le paysage. L'édifice Price par exemple, ne s'inscrit pas dans le profil général du quartier et n'émerge pas d'une parcelle institutionnelle. Il a tout de même le mérite d'annoncer la présence d'un espace public récemment requalifié, bordé par la rue Ste-Anne et l'hôtel de ville. « Ces éléments émergents méritent d'être conservés; cependant, ils devraient également être compris comme des éléments d'exception dans le paysage, et non comme des modèles à suivre pour des constructions futures » (Roquet, 2000 : p.10). Par exemple, certains édifices gouvernementaux à proximité de l'édifice Price, n'ont pas la même valeur de position et de signification, particulièrement en raison du fait qu'ils émergent de n'importe où dans le tissu urbain. Le bâti de remplacement ou de densification doit être conçu en lien avec le profil urbain général et son appartenance à un type de tissu donné et à ses caractéristiques



propres. Ceci notamment quant aux lignes de toits, à la lecture du nombre d'étages, aux proportions volumétriques et à son adaptation à la topographie.

#### PRINCIPE 2 : RAPPORT HAUTE-VILLE / BASSE-VILLE

La lecture du promontoire naturel et des ouvrages militaires qui l'ont circonscrit devrait être possible autant à partir de la haute-ville qu'à partir de la basse-ville. Les relations visuelles entre ces éléments et les cours d'eau en contre-bas ainsi que les éléments naturels du paysage lointain tels que l'Île d'Orléans et le piémont laurentien constituent également un principe incontournable à respecter.

Le tissu construit (et par extension le couvert végétal) devrait contribuer à la lecture de la relation entre la haute et la basse ville, par son positionnement et son échelle. En d'autres mots, un édifice trop haut en basse-ville vient fausser ou nier la dénivellation à partir de points de vue de la haute-ville. De même, vu à partir de la basse-ville, un édifice trop haut sur le promontoire écrase la perspective et détruit la relation d'échelle parfois fragile, notamment sur le versant nord du promontoire où la falaise est moins abrupte (figure 8).

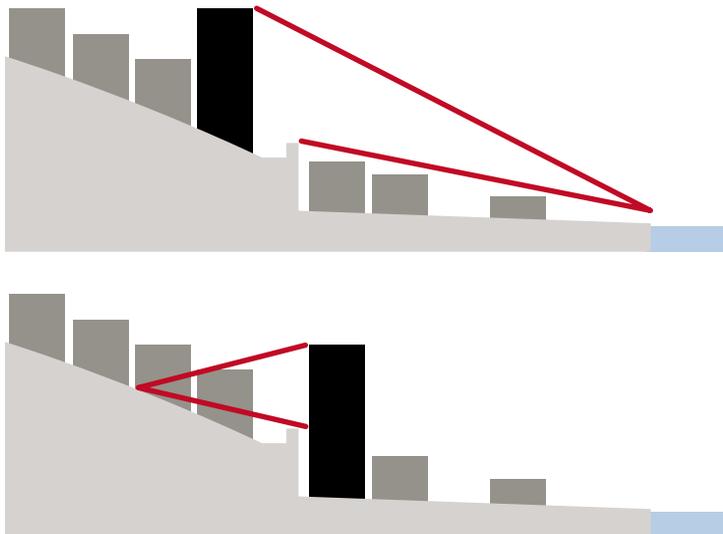


FIGURE 8. RAPPORT D'ÉCHELLE HAUTE-VILLE/BASSE-VILLE

#### PRINCIPE 3 : LE TISSU DE BASE

**Le bâti du tissu de base de type 1 devrait épouser la topographie** pour permettre la lecture du promontoire et la compréhension de la relation entre la haute-ville et la basse-ville (photo 1).

**Le bâti du tissu de base de type 2** peut émerger partiellement de la trame urbaine en raison des usages particuliers qui lui sont associés ou encore de sa position singulière dans la ville. Cependant, certaines précautions sont à prendre et les projets doivent être évalués au cas par cas, au même titre que ceux composant le tissu spécialisé de type 2.

La plupart des bâtiments du tissu de base comptent deux à cinq étages. Puisque les parois bâties sont tantôt l'élément d'intérêt d'un panorama, tantôt l'encadrement d'une percée visuelle, il est important de préserver la cohérence générale de ce tissu.

Les nouvelles constructions ou exhaussements du bâti dit de base devraient tenir compte des caractéristiques distributives, constructives et formelles des édifices constituant le front bâti dans lequel elles s'insèrent. Chaque bâtiment est en quelque sorte un maillon de la série qui constitue le tissu de base.



PHOTO 1. LE TISSU DE BASE DOIT ÉPOUSER LA TOPOGRAPHIE

- Caractéristiques distributives : Répartition générale des espaces intérieurs et des ouvertures (fenêtres, portes, portes-cochères, etc.).
- Caractéristiques constructives : les matériaux et les textures qui composent l'enveloppe du bâti.
- Caractéristiques formelles : La volumétrie, le gabarit et la forme de toiture.

#### PRINCIPE 4 : LE TISSU SPÉCIALISÉ

**Le bâti du tissu spécialisé de type 1 peut émerger** de la silhouette du tissu de base (photo 2). Les éléments qui émergent doivent cependant assumer une qualité architecturale en tant que repères et correspondre à des fonctions et des lieux reconnaissables. Ils doivent également apporter une plus-value à l'espace public en s'implantant sur de grandes parcelles institutionnelles, autour de places publiques d'importance, d'espaces non construits de type cours ou jardins intérieurs ou le long des parcours principaux (parcours fondateurs) par exemple. Ainsi, ils peuvent enrichir et contribuer à l'intelligibilité des réseaux d'espaces construits et non-construits (espaces publics et privés).



PHOTO 2. SEUL LE TISSU SPÉCIALISÉ PEUT ÉMERGER

**Le bâti du tissu spécialisé de type 2 peut également émerger** au-dessus de la trame urbaine générale, toutefois certaines précautions sont à prendre puisqu'il ne s'érige pas sur une des parcelles institutionnelles fondatrices. Les projets doivent être évalués au cas par cas. Leur volumétrie, leurs caractéristiques constructives, distributives et formelles doivent faire l'objet d'une étude visuelle afin d'éviter de nuire à la perception du tissu spécialisé de type 1, à la distinction haute-ville / basse-ville et à la lecture des fortifications.

Le bâti des tissus spécialisés de type 1 et 2 devrait être doté d'une architecture et d'une volumétrie faisant en sorte qu'il devienne un véritable repère dans la ville, puisqu'il émerge du tissu de base. Une attention particulière devrait être portée au traitement des étages supérieurs et à son couronnement afin d'une part, de contribuer au profil urbain général (silhouette) et, d'autre part, de signaler sa présence et sa cohérence avec les espaces non construits à ses pieds.

Le bâti spécialisé, contrairement à la morphologie générale du tissu de base, ne traduit pas une quelconque adaptation à la topographie. En effet, son volume émerge le plus souvent sous forme d'un parallélépipède allongé et fait fi de la pente du terrain

sur lequel il est implanté en arborant une ligne de toiture parfaitement horizontale.

#### **PRINCIPE 5 : CADRE VISUEL DES PERSPECTIVES VISUELLES**

Toutes les perspectives visuelles du territoire à l'étude, même celles de type panorama, ont en commun d'avoir un minimum d'encadrement donné par une ou plusieurs des composantes du tissu urbain. Plus spécifiquement, les percées visuelles sont possibles et souvent mises en scène par les parois qui l'encadrent. Ainsi, le tissu de base devient l'objet d'observation secondaire, mais combien primordial dans l'appréciation des perspectives (photo 3). Le traitement de chaque détail de son organisation doit donc constamment être pris en considération puisqu'il renseigne et enrichit les perspectives. Par exemple, l'ajout de balcons ou d'oriels aux bâtiments peut, dans certains cas, ponctuer ou animer une rue mais, dans d'autres cas, ces éléments peuvent devenir des objets gênants ou étrangers dans des cônes de vision dont les parois sont lisses et simples. Ce principe devrait être pris en considération autant dans le cas des corridors visuels (rues) que dans ceux des espaces plus ouverts comme les places publiques et les fronts bâtis fluviaux ou ceux faisant face aux fortifications.

Les parois construites définissent la plupart des perspectives visuelles autant celles étroites de type percées que celles ouvertes de type panorama. La majorité des perspectives visuelles recensées est de type percée visuelle. Outre les panoramas de plus de 90 degrés sur le paysage lointain, ceux de 360 degrés dans les espaces publics de type place ou parc sont en moins grand nombre, mais primordiaux puisqu'ils agissent comme ponctuation dans la lecture de la trame urbaine. Ainsi, ces espaces permettent une appréciation plus large du paysage et les parois qui les définissent jouent un rôle très important dans la géométrie d'ensemble au même titre que dans le cas des percées visuelles. En plus de la forme bâtie, la végétation peut dans plusieurs cas renforcer certaines lignes d'encadrement. Elle peut aussi brouiller certaines relations visuelles historiques. Le fait que les fortifications soient implantées à même un promontoire naturel est un exemple de l'équilibre parfois difficile à maintenir entre les éléments naturels et les formes bâties. Historiquement, la construction de l'ouvrage militaire imposait un déboisement complet afin d'assurer le caractère défensif nécessaire par le biais de ses relations visuelles sur le lointain. Aujourd'hui, la falaise naturelle a repris ses droits, parfois au détriment de ces relations visuelles qui permettent de



PHOTO 3. LE TISSU ENCADRE LES PERSPECTIVES

bien comprendre toutes les subtilités de l'ouvrage militaire.

Toute forme de mobilier urbain ou d'équipement technique contribue aussi au caractère et à la nature des perspectives visuelles. Ces objets peuvent constituer des encombrements et des sources de brouillage dans l'appréciation des perspectives, notamment dans le cas d'une lecture diachronique du paysage. Il importe donc de porter attention à leur positionnement, leur nombre, leur échelle et leur design.

La coloration et les textures des parois participent aux effets d'encadrement. Les contrastes clairs-obscur constituent un principe fondamental pour le découpage des éléments architecturaux et, à plus grande échelle, pour le découpage entre le corps principal du bâti et sa toiture (photo 4).

Dans le site patrimonial, certains terrains vacants dégagent accidentellement des perspectives vers différents éléments d'intérêt. Bien qu'ils offrent parfois des vues intéressantes, il n'est pas nécessairement souhaitable dans tous les cas de les conserver dans leur état non construit. Il importe donc de mesurer si ces terrains pourraient être plus contributifs s'ils étaient construits et s'ils encadreraient d'autres percées visuelles (perpendiculaires) de

l'espace public. « La protection des perspectives visuelles ne devrait pas se faire aux dépens d'un encadrement adéquat de l'espace public » (Roquet, 1999 : p.11).

#### PRINCIPE 6 : INSTALLATIONS EN TOITURE

Les toitures participent aux effets d'encadrement au même titre qu'elles constituent le plus souvent la cinquième façade (photo 5). Les installations utilitaires en toiture des édifices devraient s'intégrer visuellement à l'architecture, parce qu'elles sont visibles à partir de nombreux points d'observation (photo 6).

La superficie en toiture prise par ces installations devrait être réduite au minimum. Ces dernières devraient être configurées et orientées dans l'esprit de limiter au maximum leur impact sur les perspectives visuelles. Elles devraient être atténuées par des éléments architecturaux dont la volumétrie et les matériaux s'intègrent à la composition d'ensemble. Dans le cas de nouvelles constructions, elles devraient être parfaitement intégrées à la volumétrie.

Les édicules d'accès aux terrasses devraient être conçus de façon à ce que leur volumétrie et leur vocabulaire architectural s'intègrent à l'architecture du bâti duquel ils émergent en misant sur la

transparence maximale des parois dans les limites d'une composition cohérente avec le langage de l'immeuble. Leurs dimensions devraient être fortement limitées.

#### PRINCIPE 7 : DÉGAGEMENT VISUEL DES FORTIFICATIONS

Le principe défensif d'édification et de positionnement des fortifications requiert un important dégagement visuel depuis celles-ci vers l'extérieur de la ville. Conserver les fortifications, c'est aussi conserver ce dégagement visuel historiquement fondamental.

La présence visuelle des ouvrages militaires devrait être claire et forte, tant à partir de la basse que de la haute ville. La lecture des ouvrages est possible par le biais de dégagements tantôt horizontaux, tantôt verticaux. Pour une bonne partie des fortifications, ce dégagement est assuré par la falaise. À cet égard, certains secteurs sont plus fragiles dont la portion nord-ouest où des chemins de côte longent les fortifications et connectent la haute-ville à la basse-ville (du Palais, de la Potasse, Dinan et de la Montagne). En effet, ces voies sont parallèles à la pente et peuvent brouiller et atténuer la lecture de la topographie et des fortifications.



PHOTO 4. LA COLORATION ET LES TEXTURES PARTICIPENT À L'ENCADREMENT



PHOTO 5. LES TOITURES CONSTITUENT SOUVENT LA CINQUIÈME FAÇADE



PHOTO 6. LES INSTALLATIONS EN TOITURE DOIVENT S'INTÉGRER À L'ARCHITECTURE

Dans la portion ouest du territoire à l'étude, le glacis, un espace découvert horizontal et non construit, assure un dégagement visuel devant les fortifications. Ainsi, la lecture du glacis devrait être privilégiée par la préservation et la mise en valeur des espaces non construits qui perdurent. Ce principe est clair entre la rue Dauphine et la Citadelle. Par contre, il est atténué et fragilisé entre la place d'Youville et la côte de la Potasse par la présence de bâtiments à même le glacis.

Un plan de gestion de la végétation à proximité des fortifications devrait être mis sur pied afin d'éviter d'altérer ou d'obstruer certaines relations visuelles essentielles dans la lecture et la définition des ouvrages militaires. Certains secteurs devraient faire l'objet d'un émondage et/ou d'une coupe partielle sans pour autant mettre de côté les considérations environnementales et celles liées à la stabilisation de la falaise.

Toute forme d'ajout ou de modification au bâti du tissu de base ou spécialisé devrait faire l'objet d'une étude d'impact portant sur la lisibilité des fortifications et sur leurs nécessaires relations visuelles qu'elles doivent entretenir avec le paysage lointain et rapproché.

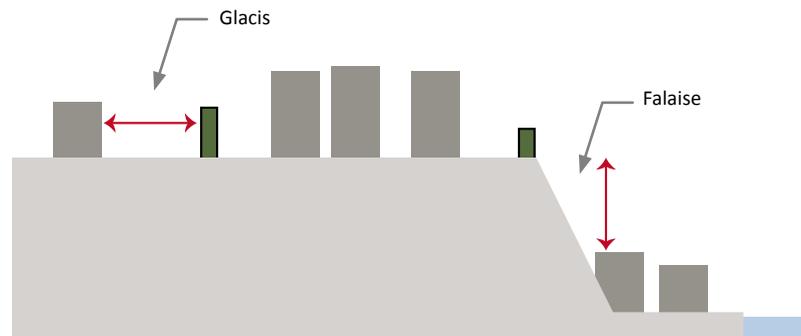
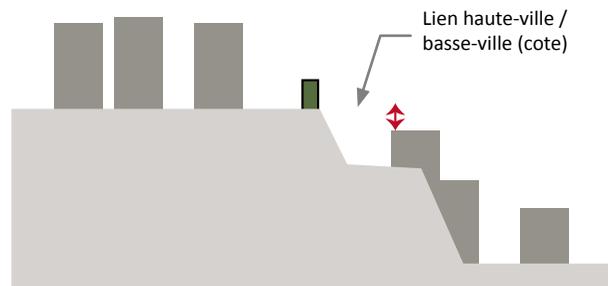


FIGURE 9. DÉGAGEMENT VISUEL DES FORTIFICATIONS

**PRINCIPE 8 : RELATION VISUELLE ENTRE LE FLEUVE ET LE TISSU DE BASE DE LA BASSE-VILLE**

La basse-ville se définit par la présence d'un tissu de base et d'un tissu portuaire caractérisé par certaines activités commerciales et maritimes. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de nombreux quais perpendiculaires à la falaise permettaient une relation visuelle et physique directe avec le fleuve, et ce à partir du pied du promontoire. L'ère contemporaine sera marquée par une expansion du territoire vers le fleuve, effaçant la trace de ces quais qui seront remplacés par des ouvrages parallèles aux rives. De nouvelles constructions y seront érigées notamment le long des rues Dalhousie et Quai Saint-André et le long du boulevard Champlain. La disparition des quais perpendiculaires fait en sorte que le bâti qui s'implante de long du fleuve vient parfois atténuer et occulter les relations visuelles et physiques entre l'intérieur du tissu urbain et le fleuve. Ces relations sont essentielles dans la définition même du tissu de base qui prend place au pied du promontoire. La question du positionnement des installations dans le tissu portuaire est donc cruciale dans le maintien de ces relations.

Ainsi, à partir de l'intérieur du tissu de base qui longe la falaise, le fleuve et la rive-sud devraient être visibles depuis plusieurs points



de vue, notamment dans l'axe des rues perpendiculaires au promontoire. Les implantations à même le tissu portuaire devraient permettre des dégagements non seulement en ces endroits, mais aussi selon le principe d'une discontinuité du bâti, permettant une ponctuation du parcours longitudinal par une série de « fenêtres, vides ou espaces non construits » ouverts sur le fleuve (photo 7).

Nonobstant les endroits où ces vides correspondent à des percées visuelles dans l'axe d'un parcours public, les autres espaces interstitiels peuvent se répartir et se positionner au gré des besoins du tissu portuaire. Aux endroits où la morphologie de la bande riveraine le permet, les constructions devraient s'ériger perpendiculairement au fleuve, pour limiter leur impact visuel depuis les parcours publics.



PHOTO 7. VUE PARTIELLE SUR LE FLEUVE ENTRE LE TISSU PORTUAIRE

## 2.2 MARCHÉ À SUIVRE LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET

Toutes les perspectives visuelles de la zone à l'étude sont dignes de mention, intéressantes ou remarquables. Ainsi, toute forme d'intervention sur le bâti devrait faire l'objet d'une analyse mesurant leurs impacts potentiels sur les perspectives visuelles. La présente marche à suivre propose une méthode en trois étapes, du général au particulier.

### 1. Appréhender l'agglomération. Situer l'intervention par rapport à l'ensemble de la zone à l'étude.

- **Comprendre** les principes directeurs d'organisation du paysage (section 2.1);
- **Identifier la parcelle.** Est-ce que l'intervention prend place sur un îlot du tissu de base ou sur un îlot du tissu spécialisé tel que synthétisé sur la figure 5? Selon le type de tissu urbain auquel l'îlot est associé, appliquer les principes directeurs de la section 2.1.
- **Se questionner** sur les aspects contributifs de toute forme d'intervention quant aux principes directeurs (section 2.1);

### 2. Identifier les perspectives sur lesquelles l'intervention pourra avoir un impact. Identifier l'îlot (figure 14) et consulter la description des perspectives s'y rattachant à l'aide du tableau 1 de la section 3.4. L'intervention contribue-t-elle à renforcer la lisibilité des éléments qui ont permis de classifier la ou les perspectives?

- **Appliquer les recommandations** spécifiques à chacune des perspectives identifiées. Les recommandations les plus restrictives doivent être appliquées;

### 3. Démontrer les aspects contributifs quant à la lecture du paysage du Vieux-Québec et du Cap-Blanc pour chaque intervention modifiant une volumétrie existante ou insérant une nouvelle volumétrie.

- Une intervention plus imposante en terme de gabarit pourrait être possible dans certains secteurs, et ce sans avoir la moindre incidence sur toute forme de perspective. La démonstration devra être faite en ce sens, mais aussi quant à l'adéquation aux autres principes d'intégration urbaine notamment évoqués dans le guide d'intervention « Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec » (Roy, 1998).

**À l'aide d'outils spécialisés, les autorités municipales peuvent mesurer au cas par cas l'impact d'une intervention dans le paysage et plus spécifiquement sur les perspectives visuelles. La démonstration de l'impact visuel d'un projet devrait aussi toujours faire partie de la demande d'un requérant.**

## PARTIE 3

### SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

#### 3.1 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

---

Les critères qui permettent de faire émerger les perspectives remarquables et intéressantes sont directement liés à la nomenclature des éléments de la partie 1. Ainsi, une perspective visuelle permet de rendre lisible un ou des éléments du paysage. Une perspective devient remarquable lorsqu'elle permet de rendre lisibles plusieurs éléments du paysage dotés d'une valeur historique, symbolique et contextuelle.

**Remarquable** : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une *importante accumulation* d'éléments constituant le paysage naturel (historique, symbolique et contextuel).

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu de base, d'un bâtiment du tissu spécialisé ou d'un ouvrage militaire et d'au moins un élément du paysage (fleuve, montagnes, rivière, etc.)

**Intéressante** : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une accumulation d'éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel). En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu de base et d'un bâtiment du tissu spécialisé ou d'un ouvrage militaire.

**Digne de mention** : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'un ou de quelques éléments constituant le paysage et qui mérite d'être distinguée des autres par la nature particulière de ces éléments.

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu de base.

**Potentiellement** (ajouté devant les trois échelles de qualificatif) : Perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité de plusieurs éléments constituant le paysage, mais qui se trouvent actuellement occultés par des anomalies importantes ou des barrières visuelles.

Ce terme a été ajouté pour inclure un niveau additionnel de nuance inclusif.

#### 3.2 ÉVALUATION GÉNÉRALE

---

**Toutes les perspectives visuelles de la zone à l'étude, tant extérieures qu'intérieures, sont dignes de mention en raison du statut patrimonial du site.**

Chacun des points de vue potentiels à partir du domaine public nous informe minimalement sur la constitution du tissu urbain en permettant d'en faire une lecture diachronique; c'est-à-dire en permettant d'y lire les traces de sa transformation à travers le temps. Ainsi, la morphologie exceptionnelle du cadre bâti constitue en soi le premier objet d'observation des perspectives visuelles. Cette morphologie du bâti dégage trois types de vues : l'une introvertie à la zone à partir duquel et vers lequel on regarde; l'autre extravertie à travers son bâti vers le paysage extérieur; la dernière comme objet d'observation global à partir de points de vue extérieurs.

**Cet inventaire ne traite pas des perspectives dites dignes de mention, à moins qu'elles soient altérées ou obstruées au point d'être potentiellement digne de mention.** Il importe donc de garder à l'esprit qu'en raison du statut particulier du site patrimonial aussi reconnu comme site du patrimoine mondial, il est nécessaire de prendre tous points de vue en considération (même ceux dits dignes de mention et donc non répertoriés dans cet inventaire) lors d'interventions sur la morphologie de son tissu urbain et de s'interroger sur l'aspect contributif de ces interventions quant à l'enrichissement des perspectives visuelles et la lecture de l'espace urbain.

### 3.3 SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

#### UNITÉS DE PAYSAGE ET SECTEURS (FIGURE 10)

Deux grandes unités de paysage ont été identifiées à l'intérieur des limites de la zone à l'étude : la haute-ville et la basse-ville. Ces unités ont été subdivisées en secteurs correspondant à des caractéristiques topographiques spécifiques. Ainsi, en haute-ville, cinq secteurs sont définis par les trois versants naturels intra-muros (A, B et C), les fortifications (D) et le plateau ouest extra-muros (E). En basse-ville, quatre secteurs se dessinent : celui du quartier des palais (F), de la Pointe-à-Carcy (G), du Cap-Blanc Est (H) et du Cap-Blanc Ouest (I).

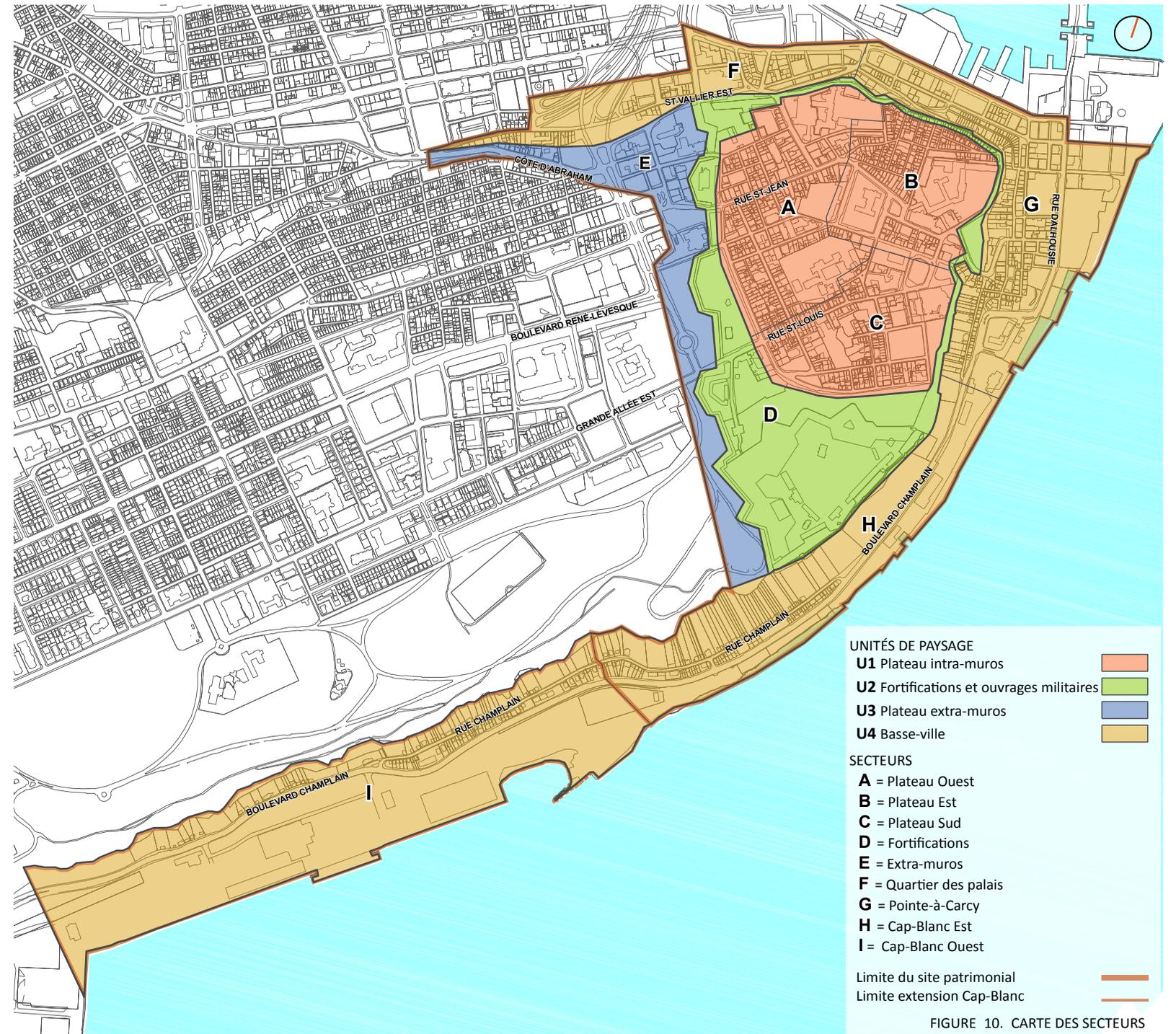


FIGURE 10. CARTE DES SECTEURS

### ORGANISATION DE L'INVENTAIRE

L'inventaire des perspectives visuelles est organisé selon trois grandes familles :

- Les panoramas;
- Les percées visuelles;
- Les points de vue extérieurs;

### LES PANORAMAS (FIGURE 11)

La carte synthèse des panoramas permet de faire ressortir l'importance de l'ouvrage militaire que constituent les fortifications. C'est en effet à partir de cette promenade que sont procurés les plus spectaculaires panoramas (secteur D). Ceux possibles dans les secteurs nord et est sont tributaires du bâti en contrebas notamment celui du secteur de la Pointe-à-Carcy. Ceux pris à proximité de la citadelle, sont tributaires du bâti du plateau sud du Vieux-Québec (secteur C).

La carte synthèse des panoramas permet également de faire ressortir le nombre important de séquences spatiales procurant des panoramas en continu. Ces suites de panoramas ont en commun les mêmes sujets d'observation lointains, mais illustrent l'incidence des objets se trouvant au premier plan et dont la perception varie considérablement au fil du déplacement. Ainsi, dans ces cas, afin d'évaluer une intervention sur la morphologie urbaine, il importe de déplacer l'observateur et d'évaluer l'impact en fonction de ce déplacement et non seulement en fonction de certains points de vue fixes.



FIGURE 11. CARTE SYNTHÈSE : PANORAMAS

## LES PERCÉES VISUELLES (FIGURE 12)

La carte synthèse des percées visuelles démontre l'incroyable richesse des percées que procure la zone à l'étude. Plus de 100 percées ont été identifiées et répertoriées comme étant intéressantes et remarquables. Une quarantaine ont été affublées de l'adverbe *potentiellement* devant *digne de mention*, *intéressante* ou *remarquable* afin de bien faire ressortir certaines anomalies visuelles dans l'interprétation de ces perspectives.

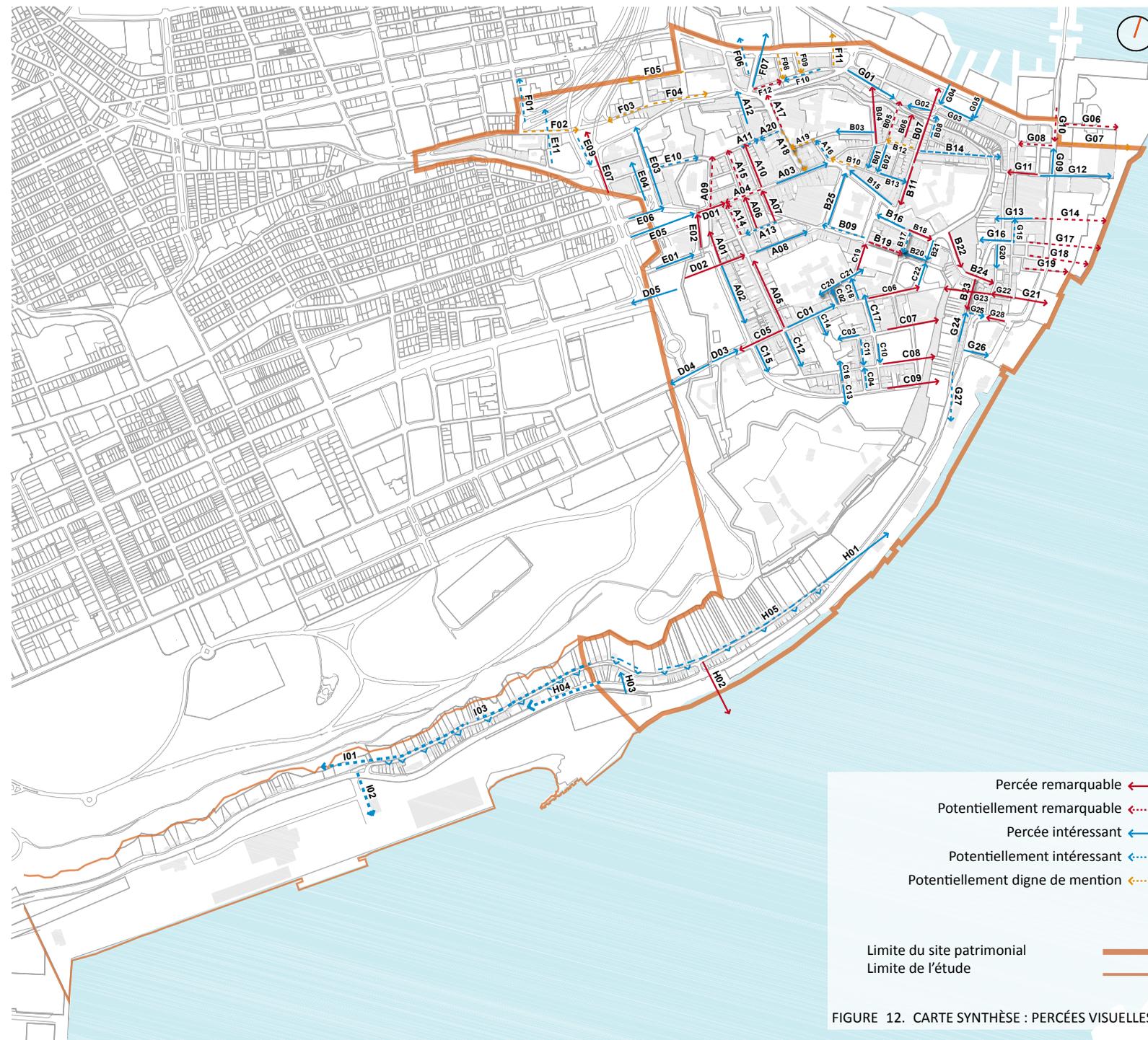


FIGURE 12. CARTE SYNTHÈSE : PERCÉES VISUELLES

### LES POINTS DE VUE EXTÉRIEURS (FIGURE 13)

La carte synthèse de la figure 13 recense certains points de vue extérieurs les plus caractéristiques parmi une multitude de points de vue possibles. Ils ont été identifiés pour permettre de faire une analyse sommaire et globale du territoire à l'étude comme objet d'observation. Ainsi, certains côtés présentent une meilleure lisibilité quant à la clarté des échelles entre le tissu de base et le tissu spécialisé. Il en va de même pour la relation haute-ville / basse-ville qui est nette et franche à partir des points de vue de la rive sud. Le secteur A pose quant à lui plusieurs problématiques quant à ces relations d'échelle qui se brouillent d'une part, entre le tissu spécialisé et le tissu de base et, d'autre part, entre la haute et la basse ville. À cet endroit la topographie du promontoire est nettement moins accidentée et la présence de plusieurs édifices en hauteur dans le secteur de la place d'Youville et la tour de l'Hôtel-Dieu viennent provoquer certaines distorsions dans l'appréciation visuelle de l'ensemble.

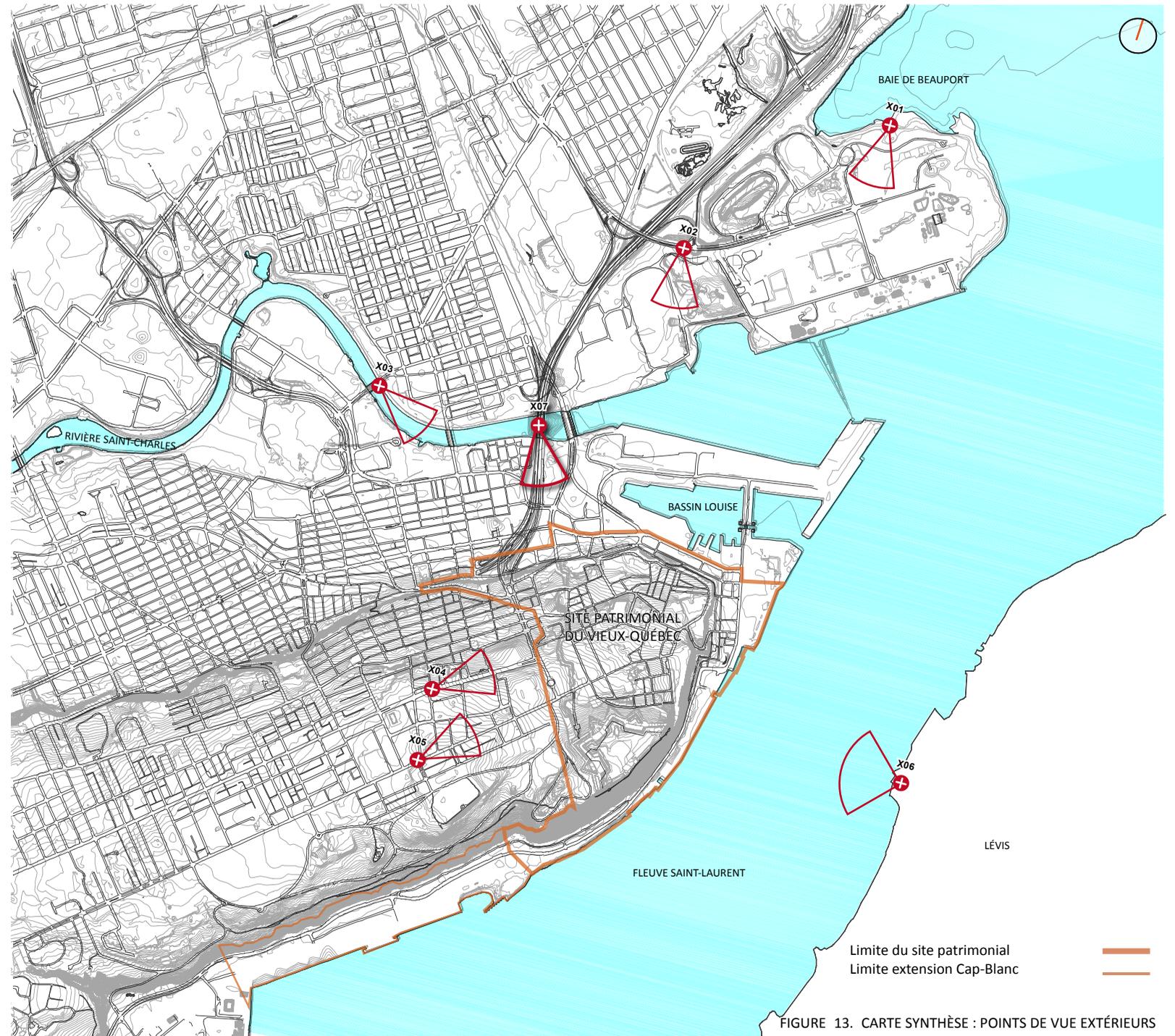


FIGURE 13. CARTE SYNTHÈSE : POINTS DE VUE EXTÉRIEURS

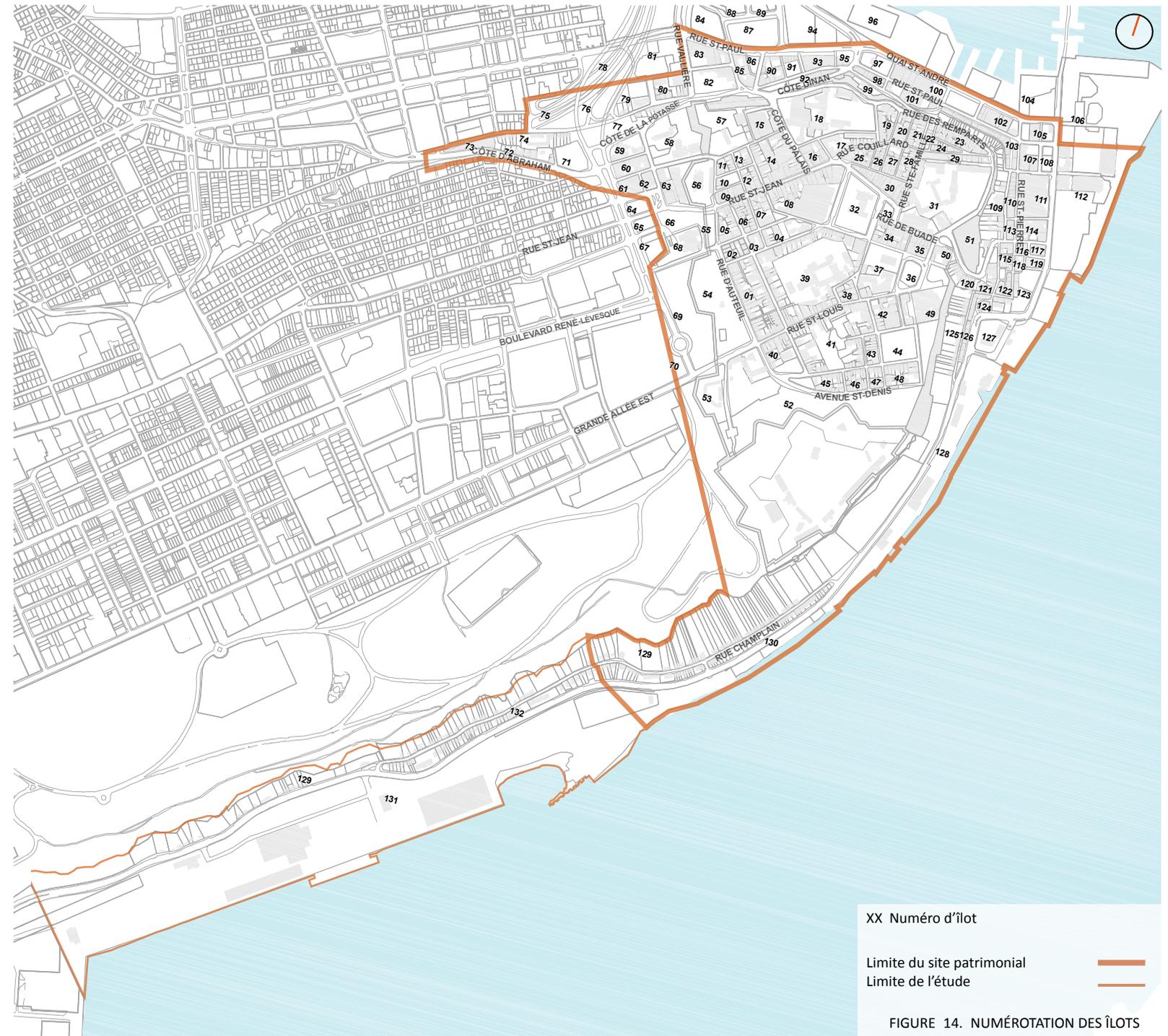
### 3.4 REPÉRAGE DES PERSPECTIVES

#### ÎLOTAGE DES SECTEURS (FIGURE 14)

Tous les îlots de la zone à l'étude ont été numérotés. Ainsi, lors de toute intervention sur une parcelle contenue à l'intérieur d'un de ces îlots, il est possible de se référer aux perspectives qui devront minimalement être prises en considération.

Le tableau 1 : Repérage îlots / perspectives tributaires (pages suivantes) permet d'identifier rapidement les perspectives remarquables et intéressantes qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de tout projet d'intervention sur un îlot donné.

Les recommandations spécifiques associées à chacune des perspectives doivent être ajoutées aux principes directeurs de l'organisation du paysage de la partie 2.1.



**TABLEAU 1 : REPÉRAGE ÎLOTS / PERSPECTIVES  
TRIBUTAIRES**

N° ÎLOT	PERSPECTIVES
1	DP05 - DP06 - EP05
2	DP05 - DP06 - EP05
3	DP05 - DP06 - EP05
4	DP05 - DP06 - EP05
5	DP05 - DP06 - EP05
6	DP05 - DP06 - EP05
7	DP05 - DP06 - EP05
8	A18 - DP05 - DP06 - EP05
9	A05 - A14 - DP05 - DP06 - DP07 - EP05 - E05 - E06
10	A05 - A09 - A14 - A15 - DP05 - DP06 - DP07 - EP05
11	A05 - A09 - A14 - DP05 - DP06 - DP07 - EP05
12	DP05 - DP06 - DP07 - EP05
13	A11 - A20 - DP05 - DP06 - DP07 - EP05
14	A19 - DP05 - DP06 - DP07 - EP05
15	DP05 - DP06 - DP07 - EP05
16	A18 - A19 - B10 - DP05 - DP06 - EP05
17	B15 - B25 - DP05 - DP06 - EP05
18	A11 - A16 - A17 - A18 - B03 - B12 - B15 - DP05 - DP06 - DP07 - AP08 - EP05 - E10 - FP21 - F08 - F09 - GP01
19	B25 - DP05 - DP06 - EP05

N° ÎLOT	PERSPECTIVES
20	C19 - DP05 - DP06 - EP05
21	C19 - DP05 - DP06 - EP05
22	DP05 - DP06 - EP05
23	DP05 - DP06 - EP05
24	DP05 - DP06 - EP05
25	A03 - B15 - B25 - DP05 - DP06 - EP05
26	B25 - DP05 - DP06 - EP05
27	C19 - DP05 - DP06 - EP05
28	C19 - DP05 - DP06 - EP05
29	DP05 - DP06 - EP05
30	BP01 - B01 - B02 - B25 - C19 - DP05 - DP06 - EP05
31	BP01 - DP05 - DP06 - EP05
32	A08 - BP01 - B09 - DP05 - DP06 - EP05
33	BP01 - DP05 - DP06 - EP05
34	BP01 - B11 - DP05 - DP06 - EP05
35	CP01 - DP05 - DP06 - EP05
36	C06 - DP05 - DP06 - EP05
37	CP01 - C17 - C21 - DP05 - DP06 - EP05
38	CP03 - C04 - DP04 - DP05 - DP06 - EP05
39	CP03 - C04 - C17 - DP04 - DP05 - DP06 - EP05
40	CP03 - C04 - DP05 - DP06 - EP05

N° ÎLOT	PERSPECTIVES
41	CP03 - C14 - C16 - DP04 - DP05 - DP06 - EP05
42	CP01 - C06 - DP05 - DP06 - CP02 - EP05
43	DP04 - DP05 - DP06 - CP02 - EP05
44	DP05 - DP06 - EP05
45	C12 - DP05 - DP06 - EP05
46	DP05 - DP06 - EP05
47	DP05 - DP06 - EP05
48	C09 - DP04 - DP05 - DP06 - CP14 - EP05
49	CP01 - C06 - C07 - DP05 - DP06 - CP14 - EP05
50	CP01 - DP05 - DP06 - CP14 - EP05
51	B18 - EP05
52	C09 - EP05
53	EP05
54	A02 - C05 - DP06 - EP05
55	A01 - DP06 - EP05
56	A01 - DP06 - DP07 - EP05
57	A06 - A07 - A09 - A10 - A12 - A15 - DP06 - DP07 - DP08 - EP05 - E10
58	A01 - DP06 - DP07 - EP05 - E02
59	DP06 - EP05
60	DP06 - EP05
61	DP06 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06

N° ÎLOT	PERSPECTIVES
62	A20 - B09 - DP06 - DP07 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
63	DP06 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
64	DP06 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
65	A04 - DP06 - DP07 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
66	DP06 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
67	A04 - DP06 - DP07 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
68	DP06 - EP03 - EP04 - EP05 - E05 - E06
69	C05 - EP05
70	C05
71	E07 - E08 - E11
72	EP01 - E11
73	EP01
74	E11
75	DP08 - EP02 - E11 - F01 - F02 - F03
76	DP08 - EP02 - F02 - F03 - F05
77	DP08 - EP02 - E03
78	DP08 - EP02 - F05
79	DP08 - EP02 - E03 - F05
80	A01 - DP08 - DP07 - EP02
81	A01 - DP08 - DP07 - EP02 - FP21 - F05
82	A07 - DP08 - DP07 - EP02 - F04

N° ÎLOT	PERSPECTIVES
83	A07 - DP08 - DP07 - EP02 - FP01
84	A07 - DP08 - DP07 - DP09 - EP02 - FP01
85	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - EP02 - FP01
86	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - EP02 - FP01 - F06 - F07
87	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - EP02 - FP01
88	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - EP02 - FP01
89	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - EP02 - FP01
90	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - FP01 - F08
91	DP08 - DP07 - DP09 - FP01 - F08 - F09 - F12
92	A17 - DP08 - DP07 - DP09 - F08 - F09 - F10 - F12
93	DP08 - DP07 - DP09 - F09
94	DP08 - DP07 - DP09 - FP21 - F11
95	DP08 - DP09
96	B04 - B05 - B06 - B07 - B08 - DP08 - DP09 - DP10 - GP01
97	B04 - DP09 - DP10 - F12 - GP01
98	B04 - DP09 - DP10 - F12 - GP01
99	B04 - DP09 - DP10 - GP01 - G01
100	B05 - B06 - B07 - B08 - DP09 - DP10 - GP01 - G04 - G05
101	B05 - B06 - B07 - DP09 - DP10 - GP01
102	DP10 - DP11 - GP01
103	B08 - B14 - DP04 - DP10 - DP11 - DP12 - GP01 - GP02 - G08

N° ÎLOT	PERSPECTIVES
104	DP04 - DP10 - DP11 - DP12 - GP02 - G15
105	DP04 - DP10 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
106	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02 - G06
107	B14 - DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
108	B14 - DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
109	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02 - G13 - G16
110	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
111	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
112	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02 - G14 - G17 - G18 - G19 - G21
113	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
114	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
115	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02 - GP03
116	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
117	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
118	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
119	DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
120	B19 - B22 - B24 - C06 - DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
121	B24 - DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02 - GP03
122	B24 - DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02 - GP03
123	B24 - DP04 - DP11 - DP12 - DP13 - GP02
124	DP04 - DP12 - DP13 - GP02

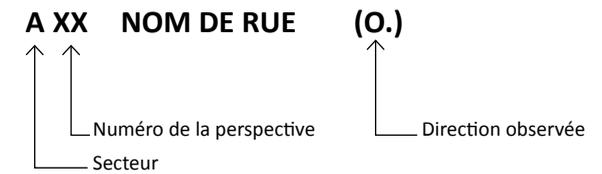
N° ÎLOT	PERSPECTIVES
125	C07 – C08 - DP04 - DP12 – DP13 - GP02 – G22 – G23 – G28
126	C07 – C08 - DP04 - DP12 – DP13 - GP02 – G23
127	DP04 - DP12 – DP13 - GP02 – G25 – G26 – H02
128	B23 – C09 - DP04 - DP12 – DP13 - G27 – P25
129	H03 – IP04 – I01
130	HP02 - H03
131	HP02 - H03 – H04 – IP01 - IP02 – IP03 – I01 - I02 - I03
132	HP02 - H03 – H05 – IP01 - I02



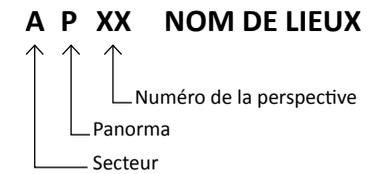
**SECTEURS**

- A** PLATEAU OUEST
- B** PLATEAU EST
- C** PLATEAU SUD
- D** FORTIFICATIONS
- E** EXTRA-MUROS
- F** QUARTIER DES PALAIS
- G** POINTE-À-CARCY
- H** CAP-BLANC EST
- I** CAP-BLANC OUEST
- X** POINTS DE VUE EXTÉRIEURS

**PERSPECTIVES VISUELLES**  
Nomenclature



**PANORAMAS**  
Nomenclature



**A** SECTEUR



FIGURE 15. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR A

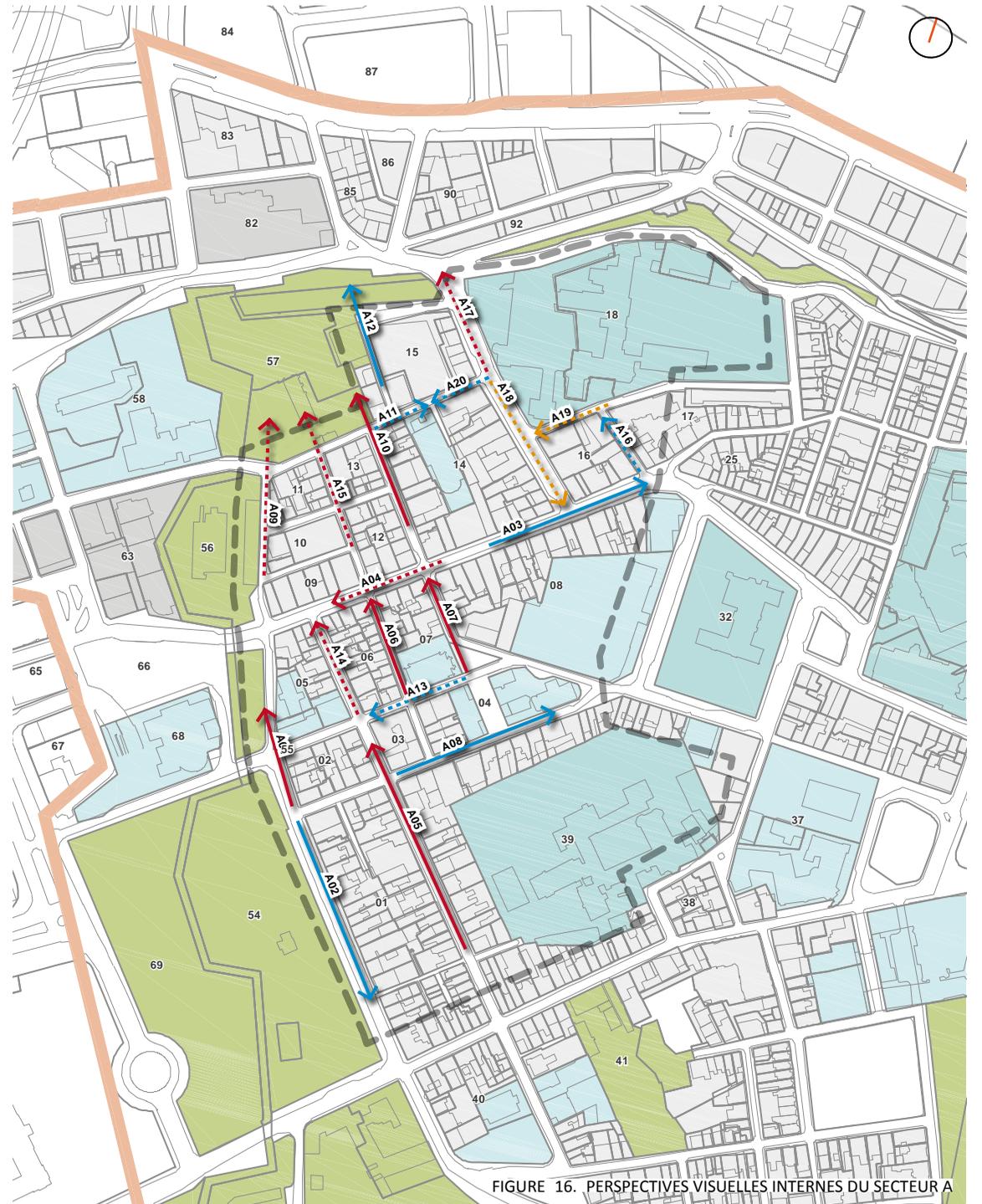


FIGURE 16. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR A



SECTEUR A	A01. RUE D'AUTEUIL (N.)	A02. RUE D'AUTEUIL (S.)	A03. RUE SAINT-JEAN (E.)	A04. RUE SAINT-JEAN (O.)
TYPE DE PERCÉE	REMARQUABLE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE
DESCRIPTION			La percée visuelle bute sur un îlot triangulaire généré par la juxtaposition des schémas radioconcentrique et orthogonal de la forme urbaine.	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie</li> <li>• Fortifications</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Maison Dauphine et chapelle des Jésuites</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie</li> <li>• Institution religieuse</li> <li>• Fortifications</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croisement de deux parcours-mères (du Palais)</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Point focal sur une pointe d'îlot marquant l'intersection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture d'un parcours-mère (Saint-Jean)</li> <li>• Fortifications</li> <li>• Porte Saint-Jean</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Place D'Youville</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilots 55 et 56</b> : Conserver la vue dégagée sur les fortifications et les ouvrages militaires.</p> <p><b>Ilot 58</b> : Considérer cette percée sur les Laurentides dans les transformations éventuelles de l'îlot.</p> <p><b>Ilots 80 et 81</b> : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</p>	<p><b>Ilot 54</b> : Conserver la vue dégagée sur les fortifications et les ouvrages militaires.</p>	<p><b>Ilot 25</b> : Conserver la vue sur le point focal exceptionnel de l'îlot triangulaire et considérer celui-ci dans les transformations éventuelles de l'îlot.</p>	<p><b>Ilots 64, 65 et 67</b> : Revoir le rapport d'échelle problématique et hors proportion avec les autres édifices de la place D'Youville des îlots 63, 66 et 68.</p>



## SECTEUR A

A05. RUE SAINTE-URSULE (N.)

A06. RUE SAINTE-ANGÈLE (N.)

A07. RUE SAINT-STANISLAS (N.)

A08. RUE SAINTE-ANNE (E.)

## TYPE DE PERCÉE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Piedmont laurentien

- Fronts bâtis du tissu urbain de base exprimant la topographie
- Piedmont laurentien
- Ouvrages militaires
- Relation avec un parcours-mère (Saint-Jean)

- Topographie
- Piedmont laurentien
- Relation avec un parcours-mère (Saint-Jean)

- Lecture d'un parcours-mère (Sainte-Anne)
- Hôtel de ville
- Morin'S College
- Église St-Andrew's
- Fronts bâtis du tissu urbain de base

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 09 :**  
Le surhaussement d'un étage de l'édifice en bout de percée gêne la vue sur le piedmont laurentien

**Ilots 10 et 11 :**  
Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'ilot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite en s'assurant de ne pas dépasser le front bâti sur Saint-Jean.

**Ilot 57 :**  
Conserver la vue dégagée sur les ouvrages militaires.

**Ilot 57 :**  
Conserver la vue dégagée sur les ouvrages militaires.

**Ilots 82 à 84 :**  
Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de l'ilot.

**Ilot 32 :** Conserver la vue dégagée sur l'hôtel de ville, comme point focal. Porter une attention particulière aux aménagements accompagnant ce point focal.



## SECTEUR A

A09. RUE D'AUTEUIL (N.)

A10. RUE SAINT-STANISLAS (N.)

A11. RUE MC MAHON (E.)

A12. RUE CARLETON (N.)

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Ouvrages militaires
- Fortifications
- Piedmont laurentien
- Front bâti du tissu urbain de base

- Ouvrages militaires
- Fortifications
- Piedmont laurentien
- Front bâti du tissu urbain de base

- Hôtel-Dieu de Québec
- Front bâti du tissu urbain de base
- Ancienne église Saint-Patrick

- Ouvrages militaires
- Piedmont laurentien
- Front bâti du tissu urbain de base

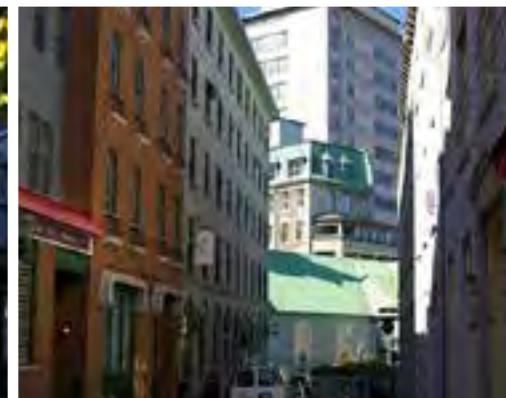
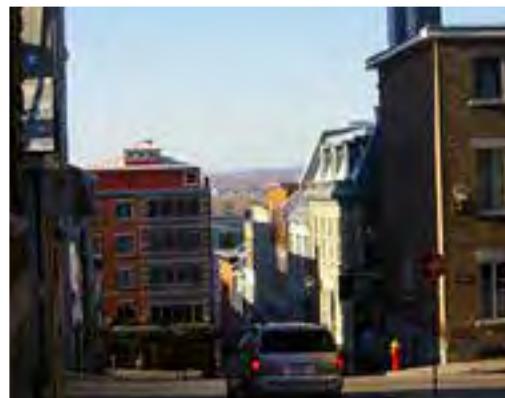
## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 10 et 11** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite.  
**Ilot 57** : Améliorer la relation visuelle et physique entre les ouvrages militaires et la rue. Composer les aménagements avec la vue dégagée sur le piedmont laurentien

**Ilot 57** : Conserver la vue dégagée sur les ouvrages militaires. Porter une attention particulière aux aménagements accompagnant le point focal (croix).

**Ilot 13** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite.  
**Ilot 18** : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution. Éliminer les appentis au toit.

**Ilot 57** : Clarifier le traitement des aménagements au sol à l'approche de la rue de l'Arsenal. Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite.



## SECTEUR A

A13. RUE DAUPHINE (O.)

A14. RUE SAINTE-URSULE (N.)

A15. RUE SAINTE-ANGÈLE (N.)

A16. RUE DE L'HÔTEL-DIEU (O.)

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Institution religieuse
- Porte Kent (ouvrage militaire)

- Topographie
- Piedmont laurentien
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Relation avec un parcours-mère (Saint-Jean)

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Ouvrages militaires
- Piedmont laurentien
- Clocher de l'église Saint-Charles-de-Limoilou

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- L'Hôtel-Dieu de Québec et le monastère des Augustines

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

- Rapport d'échelle problématique et hors proportion de certains bâtiments de l'avenue Honoré-Mercier, dont l'hôtel Hilton qui ferme abruptement la percée.

**Ilot 09** : Le surhaussement d'un étage de l'édifice en bout de percée gêne la vue sur le piedmont laurentien  
**Ilots 10 et 11** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite en s'assurant de ne pas dépasser le front bâti sur Saint-Jean.

**Ilot 10** : Front bâti discontinu. Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite.  
**Ilot 57** : Conserver la vue dégagée sur les ouvrages militaires.

**Ilot 18** : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution. Éliminer les appentis au toit.



## SECTEUR A

A17. CÔTE DU PALAIS (N.)

A18. CÔTE DU PALAIS (S.)

A19. RUE CHARLEVOIX (O.)

A20. RUE MCMAHON (O.)

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Lecture d'un parcours-mère (du Palais)
- Topographie
- Hôtel-Dieu de Québec
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Gare du Palais
- Palais de Justice
- Piedmont laurentien

- Croisement de deux parcours-mères (Saint-Jean)
- Topographie
- Front bâti institutionnel Hôtel-Dieu de Québec
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Édifice Price

- Relation avec un parcours-mère (du Palais)
- Front bâti du tissu urbain de base
- Front bâti institutionnel Hôtel-Dieu de Québec et Monastère des Augustines

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Ouvrage militaire et fortifications

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

(Voir à la carte en annexe)

**Fortifications** : Clarifier la lecture diffuse de l'ouvrage militaire.**Ilot 18** : Configurer un encadrement structuré de la percée visuelle à l'intersection de la rue des Remparts.**Ilots 85-90 et 92** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de l'ilot, en plus de protéger la vue sur la gare du Palais et le piedmont laurentien**Ilot 08** : Les édifices à bureaux en point focal brouillent l'intelligibilité de la forme urbaine.**Ilot 16** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'ilot et la topographie.**Ilot 18** : Consolider l'encadrement déficient de la percée occasionnée par l'institution hospitalière à l'intersection avec la rue des Remparts.**Ilot 14** : Rapport d'échelle problématique et traitement architectural en rupture à même le tissu de base.

Dépassement de la limite de croissance de l'ilot.

**Ilot 16** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'ilot.**Ilot 13** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'ilot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite.**Ilot 62** : Revoir le rapport d'échelle problématique et hors proportion de l'édifice en point focal avec les autres édifices de la place D'Youville des ilots 63 et 66.

**B** SECTEUR



FIGURE 17. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR B

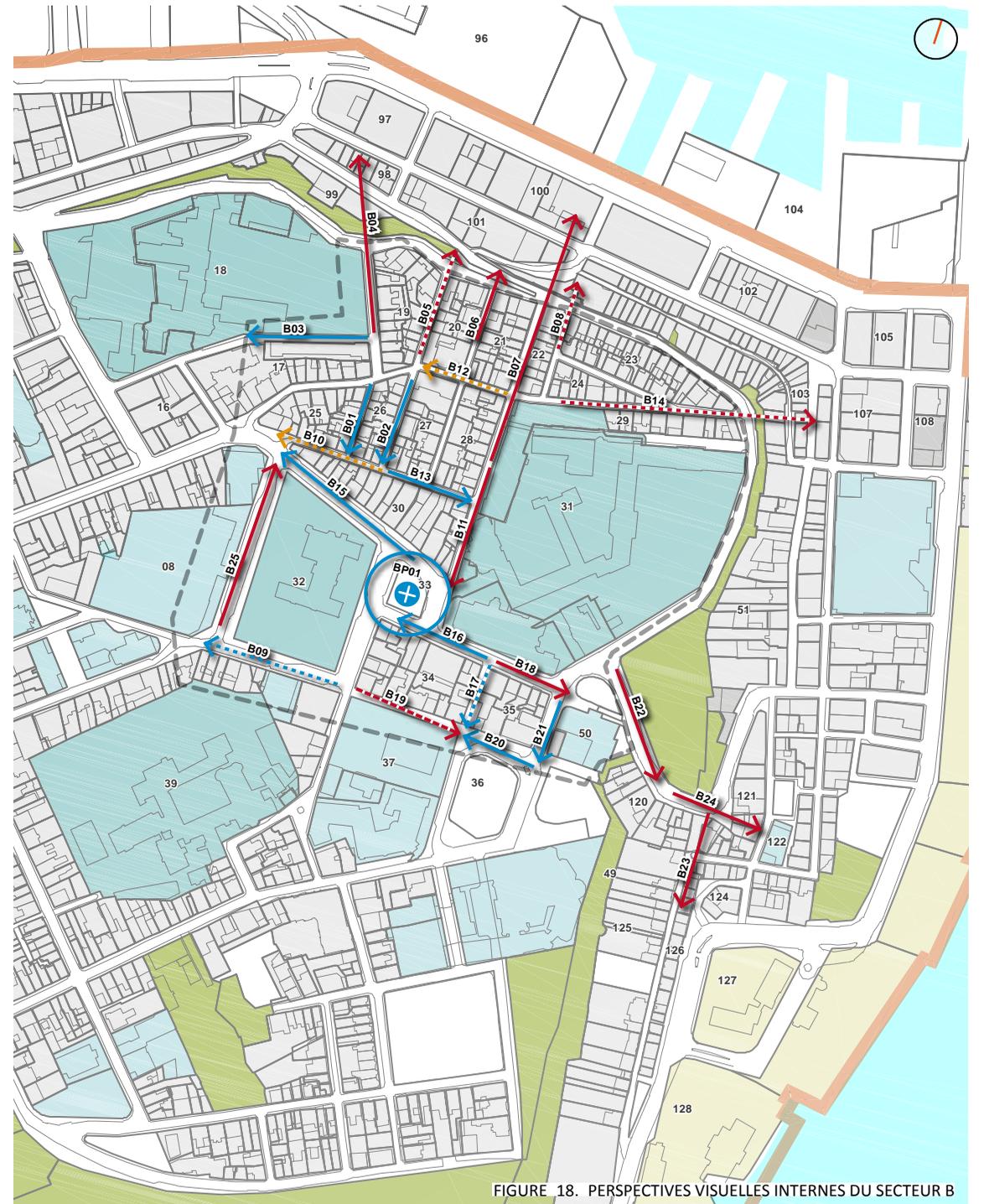


FIGURE 18. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR B



<b>SECTEUR B</b>	<b>BP01. PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE</b>
TYPE DE PANORAMA	INTÉRESSANT
DESCRIPTION	La place de l'Hôtel-de-Ville est un véritable pôle urbain à l'intérieur du Vieux-Québec puisque plusieurs bâtiments d'une grande importance pour la Ville de Québec encadrent celle-ci. Hauteur moyenne du profil urbain au périmètre (nord : 15m, sud : 14m, est : 25m, ouest : 28m)
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie en faux-plat de la place</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basilique-Cathédrale Notre-Dame-de-Québec</li> <li>• Séminaire de Québec</li> <li>• Hôtel de ville</li> <li>• Front bâti de la rue de Buade et de la côte de la Fabrique</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recul intéressant pour observer la présence de plusieurs bâtiments d'envergure qui entourent la place.</li> <li>• <b>Ilots 30 à 34 :</b></li> <li>• Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</li> </ul>





SECTEUR B

B01. RUE CHRISTIE (S.)

B02. RUE SAINT-FLAVIEN (S.)

B03. RUE CHARLEVOIX (O.)

B04. RUE HAMEL (N.)

TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

DESCRIPTION

INTÉRESSANTE

La percée cadrée par la rue Saint-Flavien vers le sud bute sur un bâtiment du tissu de base sur la rue Garneau, mais permet de voir en arrière-plan la tour de l’Hôtel de Ville de Québec ainsi que les derniers étages de l’édifice Price, deux repères très importants.

INTÉRESSANTE

Percée encadrée par du bâti à l’est et, à l’ouest, par le mur d’enceinte des Augustines. Percée qui s’ouvre sur les fortifications et la végétation dans la falaise, puis sur le piedmont laurentien.

ÉLÉMENTS D’INTÉRÊT

- Topographie
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Hôtel de ville
- Édifice Price

- Topographie
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Hôtel de ville
- Édifice Price

- Front bâti du tissu urbain de base
- Mur d’enceinte des Augustines
- Monastère des Augustines

- Front bâti du tissu urbain de base
- Mur d’enceinte du Monastère des Augustines
- Papetière
- Piedmont laurentien
- Fortifications

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 30** : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de cet îlot, de manière à conserver la lecture de la topographie, ainsi que la vue sur l’hôtel de ville et l’édifice Price.

**Ilot 30** : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de cet îlot, de manière à conserver la lecture de la topographie, ainsi que la vue sur l’hôtel de ville et l’édifice Price.

**Ilot 18** : Corriger le rapport d’échelle problématique entre la tour de l’aile 500 de l’Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l’institution.

**Ilots 96 à 99** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d’échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots et s’assurer de ne pas dépasser la hauteur des fortifications.  
**Ilot 99** : Limiter à 10m la hauteur des constructions sur cet îlot.



## SECTEUR B

B05. RUE SAINT-FLAVIEN (N.)

B06. RUE FERLAND (N.)

B07. RUE SAINTE-FAMILLE (N.)

B08. RUE DE LA MÉNAGERIE (N.)

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

## DESCRIPTION

La topographie permet une vue plongeante vers la basse-ville et plus loin encore. Les silos à grains prennent une place importante dans la percée visuelle.

Vue vers un des bastions ponctuant la rue des Remparts.

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Fortifications
- Installations portuaires
- Piedmont laurentien

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Fortifications
- Installations portuaires
- Bassin Louise
- Piedmont laurentien

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Front bâti institutionnel (Séminaire de Québec)
- Fortifications
- Installations portuaires
- Bassin Louise
- Piedmont laurentien

- Fronts bâtis du tissu urbain de base (ruelle, discontinu)
- Fortifications
- Installations portuaires
- Piedmont laurentien

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 96, 100, 101** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots et s'assurer que le front bâti de la côte de la Canoterie ne bloque pas la vue sur le piedmont laurentien

**Ilots 96, 100, 101** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots et s'assurer de ne pas dépasser la hauteur des fortifications.

**Ilots 96, 100, 101** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots et s'assurer de ne pas bloquer la vue plongeante sur le bassin Louise.

**Ilots 96, 100, 103** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots et s'assurer de ne pas bloquer la vue sur les Laurentides.  
**Ilots 22, 23 et 24** : Requalifier le front bâti qui est composé de cours latérales et arrière sur la rue de la Ménagerie.



**SECTEUR B**

**B09. RUE SAINTE-ANNE (O.)**

**B10. RUE GARNEAU (O.)**

**B11. RUE SAINTE-FAMILLE (S.)**

**B12. RUE COUILLARD (O.)**

TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

DESCRIPTION

Percées intéressante parce qu'elle permet la lecture d'une rue tortueuse et de l'implantation spécifique de bâti. L'Hôtel-Dieu de Québec se trouve en arrière-plan.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Lecture d'un parcours-mère (Sainte-Anne)
- Édifice Price
- Ancien Palais de Justice
- Église St-Andrew's
- Place de l'Hôtel-de-Ville

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Relation avec un parcours-mère (Saint-Jean)

- Topographie
- Lecture d'un parcours-mère (Sainte-Famille)
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Front bâti institutionnel (Séminaire de Québec)
- Place de l'Hôtel-de-Ville
- Clocher de la Cathédrale Holy Trinity

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- L'Hôtel-Dieu de Québec

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 32** : Parfaire la définition de l'espace entre la rue et l'hôtel-de-ville.  
**Ilot 62** : Rapport d'échelle problématique niant la topographie en point focal (édifice de la place D'Youville).

**Ilot 16** : Considérer cette percée dans les transformations éventuelles de l'îlot.

**Ilot 34** : Considérer cette percée dans les transformations éventuelles de l'îlot, de manière à ne pas bloquer la vue sur le clocher de la cathédrale Holy Trinity.

**Ilot 18** : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution. Éliminer les appentis au toit.



## SECTEUR B

B13. RUE GARNEAU (E.)

B14. RUE HÉBERT (E.)

B15. CÔTE DE LA FABRIQUE (O.)

B16. RUE DE BUADE (O.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

La topographie permet de voir en élévation le bâti sur Saint-Jean et, en arrière-plan, les pavillons de l'Hôtel-Dieu de Québec datant de différentes époques.

## ÉLÉMENT D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Séminaire de Québec

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Fortifications
- Bâti de la basse-ville
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud

- Lecture d'un parcours-mère (de la Fabrique)
- Topographie
- Hôtel de ville
- Place de l'Hôtel-de-Ville
- Front bâti du tissu urbain de base
- Hôtel-Dieu de Québec

- Lecture d'un parcours-mère (de Buade)
- Front bâti du tissu urbain de base
- Front bâti institutionnel (Cathédrale Notre-Dame-de-Québec)
- Hôtel de ville
- Place de l'Hôtel-de-Ville

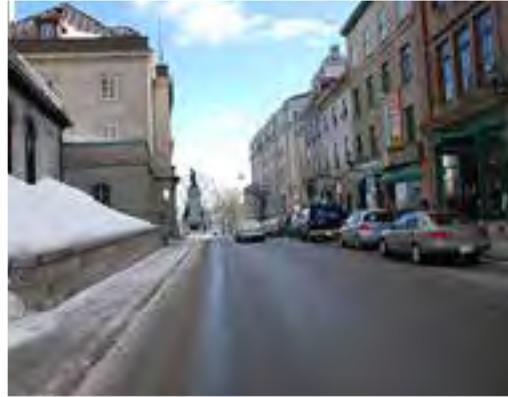
## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 23** : Requalifier le front bâti parfois discontinu sur la rue Hébert.

**Ilots 103, 107 et 108** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots et s'assurer de ne pas dépasser la hauteur des fortifications.

**Ilots 17,18 et 25** : Considérer cette percée dans les transformations éventuelles de ces ilots.

**Ilot 18** : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution. Éliminer les appentis au toit.



**SECTEUR B**

**B17. RUE DU TRÉSOR (S.)**

**B18. RUE DE BUADE (E.)**

**B19. RUE SAINTE-ANNE (E.)**

**B20. RUE SAINTE-ANNE (O.)**

TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

DESCRIPTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Place D'Armes

- Lecture d'un parcours-mère (de Buade)
- Front bâti institutionnel (Cathédrale Notre-Dame-de-Québec)
- Parc Montmorency
- Rive-sud
- Bureau de Poste
- Front bâti du tissu urbain de base

- Lecture d'un parcours-mère (Sainte-Anne)
- Front bâti du tissu urbain de base
- Bureau de Poste
- Rive-sud (très partiellement)
- Place d'Armes
- Cathédrale Holy Trinity

- Lecture d'un parcours-mère (Sainte-Anne)
- Place D'Armes
- Cathédrale Holy Trinity
- Édifice Price
- Front bâti du tissu urbain de base

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 51** : Porter une attention à la végétation non structurante.

**Ilot 120** : Porter une attention à la végétation non structurante.



## SECTEUR B

## B21. RUE DU FORT (S.)

## B22. CÔTE DE LA MONTAGNE (S.)

## B23. ESCALIER CASSE-COU (S.)

## B24. CÔTE DE LA MONTAGNE (E.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

## DESCRIPTION

Percée s'ouvrant vers un point important de la ville : la place d'Armes, un noyau initial où y ont été érigés à proximité le fort et le château Saint-Louis.

La côte de la Montagne liait à l'origine les deux pôles qu'étaient les places d'armes et Royale. La vue plongeante vers ce parcours sinueux est donc particulièrement intéressante pour comprendre le développement de la ville.

Vue plongeante sur la rue du Petit-Champlain.

Percée à travers un vide dans le front bâti vers le fleuve et la rive sud sur laquelle on aperçoit différents bâtiments-repères.

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Lecture d'un parcours-mère (du Fort)
- Place d'Armes
- Front bâti institutionnel (Bureau de Poste)
- Château Frontenac
- Fronts bâtis du tissu urbain de base

- Topographie
- Lecture d'un parcours-mère (de la Montagne)
- Parc Montmorency
- Falaise
- Fortifications
- Porte Prescott
- Front bâti du tissu urbain de base
- Bureau de Poste

- Topographie
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Lecture d'un parcours-mère (petit Champlain)
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud

- Topographie
- Lecture d'un parcours-mère (de la Montagne)
- Parc Montmorency
- Falaise
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud
- Front bâti du tissu urbain de base

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 120** : Limiter la hauteur des édifices de cet îlot à celle actuelle.

(Référence à la carte en annexe)  
**Ilot 128** : Considérer cette percée sur le fleuve et la rive sud dans les transformations éventuelles de cet îlot.

(Référence à la carte en annexe)  
**Ilots 120 et 121** : Limiter la hauteur des édifices de ces îlots à celle actuelle.  
**Ilot 121 à 123** : Considérer cette percée sur le fleuve et la rive sud dans les transformations éventuelles de ces îlots.



<b>SECTEUR B</b>	<b>B25. RUE PIERRE-OLIVIER CHAUVEAU (N.)</b>
TYPE DE PERCÉE	REMARQUABLE
DESCRIPTION	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation avec un parcours-mère (de la Fabrique)</li> <li>• Topographie</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Hôtel de ville</li> <li>• Front bâti institutionnel</li> <li>• Installations portuaires</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilots 17,19 et 26</b> : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite en s'assurant de ne pas dépasser le front bâti sur la côte de la Fabrique.</p> <p><b>Ilots 25 et 30</b> : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur le piedmont laurentien.</p>



FIGURE 19. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR C

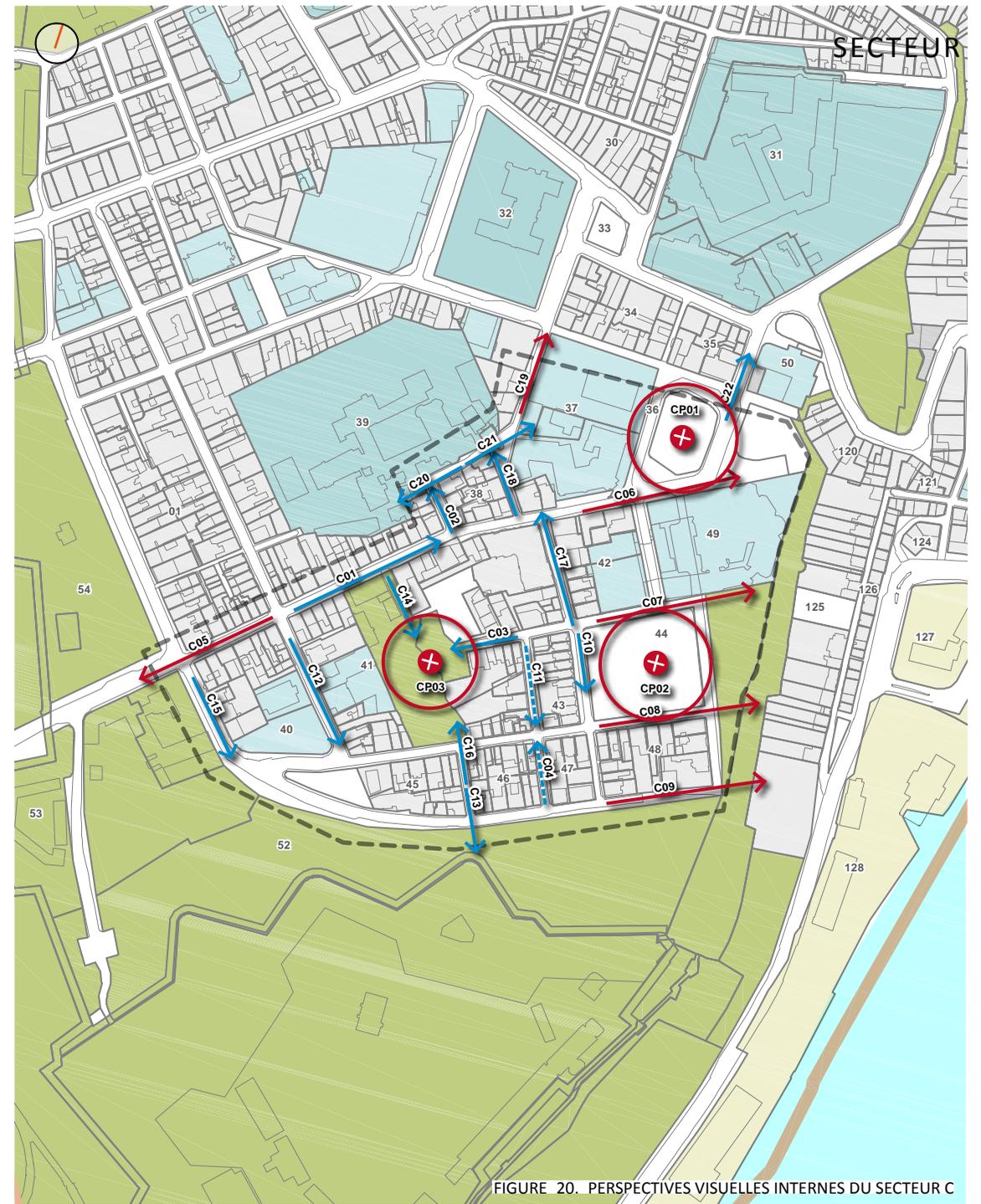
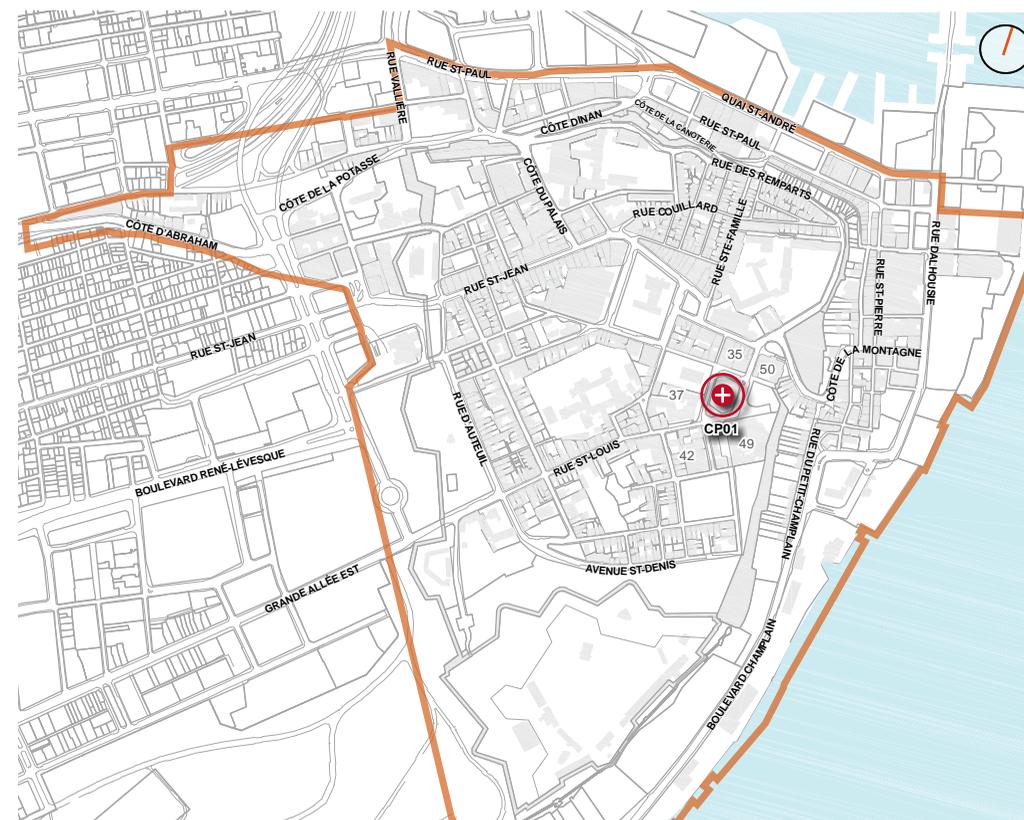


FIGURE 20. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR C



SECTEUR C	CP01. PLACE D'ARMES
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	<p>La Place d'Armes, premier noyau urbain sur le promontoire, occupe une position privilégiée avec son ouverture sur le fleuve. Plusieurs bâtiments institutionnels qui entourent cette place agissent comme éléments repères dans le paysage de la ville.</p> <p>Hauteur moyenne du profil urbain au périmètre (nord : 15m, sud : 77m, ouest : 21m)</p>
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie</li> <li>• Rive-sud (à partir du point le plus élevé de la place d'Armes)</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Terrasse Dufferin</li> <li>• Bureau de poste</li> <li>• Cathédrale Anglicane</li> <li>• Ancien palais de justice</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les relations visuelles et physiques entre le cœur de la place, la terrasse Dufferin et le monument de Champlain.</li> <li>• Recul intéressant pour observer la présence de plusieurs bâtiments d'envergure qui entourent la place.</li> <li>• Améliorer l'aménagement urbain de l'interface place-rues.</li> <li>• Réduire l'omniprésence des autobus touristiques.</li> </ul> <p><b>Ilots 35, 37, 42, 49 et 50</b> : Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</p>





SECTEUR C	CP02. JARDIN DES GOUVERNEURS
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	<p>Le jardin des Gouverneurs est en quelque sorte une fenêtre boisée donnant sur la terrasse Dufferin. Autour de ce parc, on trouve de nombreux établissements dont l'architecture et l'unité sont intéressantes.</p> <p>Hauteur moyenne du profil urbain au périmètre (nord : 36m, sud : 16m, est : -, ouest : 13m)</p>
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud et ses berges</li> <li>• Île d'Orléans</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti sur les rues Mont-Carmel, de la Porte et Sainte-Geneviève</li> <li>• Boisé du parc des Gouverneurs</li> <li>• Terrasse Dufferin</li> <li>• Édifice Price et Château Frontenac</li> <li>• Installations portuaires</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur la relation physique entre le parc et la terrasse Dufferin.</li> <li>• Conserver la relation visuelle vers le fleuve.</li> </ul> <p><b>Ilots 42, 43, 48 et 49 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</li> </ul>





## SECTEUR C

## CP03. PARC DU CAVALIER-DU-MOULIN

## TYPE DE PANORAMA

REMARQUABLE

## DESCRIPTION

Situé en hauteur sur les vestiges de l'enceinte entourant Québec au 18<sup>e</sup> siècle, le parc offre des vues vers les toits et repères de la haute-ville. C'est un des rares endroits d'où l'on a une vue d'ensemble sur la haute-ville.

## ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS

- Mont Carmel
- Piedmont laurentien

## ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS

- Église Chalmers-Wesley et église des missionnaires du Sacré-Cœur
- Hôtel du Parlement
- Couvent des Ursulines
- Édifice Price et Château Frontenac (éléments repères)
- Toits de la haute-ville

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

- Considérer ce panorama sur l'ensemble de la haute-ville de l'arrondissement dans les transformations éventuelles de ces îlots.

**Ilots 38 à 41 :**

- Porter une attention particulière au profil des toits qui présentent la cinquième façade.





## SECTEUR C

C01. RUE SAINT-LOUIS (E.)

C02. RUE DU PARLOIR (N.)

C03. RUE MONT-CARMEL (O.)

C04. RUE DES GRISONS (N.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Parcours-mère
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Place d'Armes
- Édifice du Ministère des Finances (ancien Palais de justice)

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Monastère des Ursulines
- Front bâti institutionnel interface publique

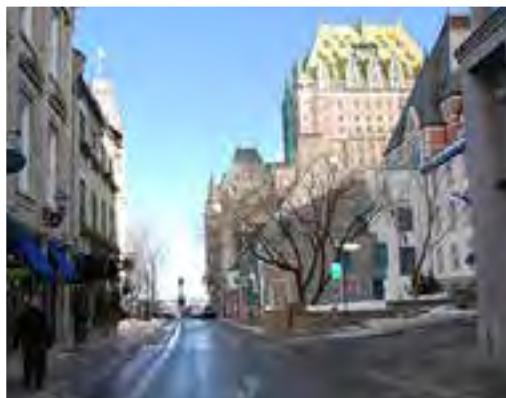
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Parc du Cavalier-du-Moulin
- Ouvrages militaires (anciennes fortifications)

- Fronts bâtis du tissu urbain de base (discontinu)
- Édifice Price (élément repère)

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 38, 39 et 40** : Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots afin de ne pas bloquer la vue sur le point focal de cette percée qui est l'édifice Price.

**Ilot 43** : Requalifier le front bâti qui est composé de cours latérales et arrières sur la rue des Grisons



SECTEUR C	C05. RUE SAINT-LOUIS (O.)	C06. RUE SAINT-LOUIS (E.)	C07. RUE MONT-CARMEL (E.)	C08. AVENUE SAINTE-GENEVIÈVE (E.)
TYPE DE PERCÉE	REMARQUABLE	REMARQUABLE	REMARQUABLE	REMARQUABLE
DESCRIPTION		Percée qui s'ouvre vers la Place d'Armes, noyau initial.		Grâce à la topographie, vue en plongée vers le fleuve et la rive sud.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture d'un parcours-mère (Saint-Louis)</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Porte Saint-Louis</li> <li>• Fortifications</li> <li>• Hôtel du Parlement</li> <li>• Édifices de la colline Parlementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture d'un parcours-mère (Saint-Louis)</li> <li>• Front bâti de tissu urbain de base</li> <li>• Édifice du Ministère des Finances (ancien Palais de justice)</li> <li>• Place d'Armes</li> <li>• Rive-sud</li> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Monument de Champlain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> <li>• Terrasse Dufferin</li> <li>• Parc des Gouverneurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc des Gouverneurs</li> <li>• Terrasse Dufferin</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<b>Ilots 54, 69 et 70</b> : Conserver la vue dégagée sur les fortifications et l'hôtel du Parlement.	<b>Ilots 36, 42, 49 et 120</b> : Conserver la vue dégagée sur la rive sud, le Château Frontenac et la place d'Armes.	<b>Ilots 49, 125 et 126</b> : Conserver la vue dégagée sur le fleuve, la rive sud, la terrasse Dufferin et le parc des Gouverneurs.	<b>Ilots 125 et 126</b> : Conserver la vue dégagée sur le fleuve, la rive sud et le parc des Gouverneurs.



## SECTEUR C

C09. AVENUE SAINT-DENIS (E.)

C10. RUE DE LA PORTE (S.)

C11. RUE DES GRISONS (S.)

C12. RUE SAINTE-URSULE (S.)

## TYPE DE PERCÉE

REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti du tissu urbain de base
- Fleuve
- Rive-sud
- Fortifications
- Citadelle et glacis (à droite dans le champ visuel)

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Parc des Gouverneurs
- Citadelle et glacis
- Fortifications

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Citadelle et glacis

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Citadelle et glacis
- Sanctuaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- Église unie Chalmers-Wesley

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 48, 52 et 128** : Conserver la vue dégagée sur la rive sud, le fleuve et les glacis de la Citadelle.  
**Ilot 48** : Requalifier le front bâti qui est composé de cours latérales et arrière sur l'avenue Saint-Denis

**Ilots 43, 46 et 47** : Requalifier le front bâti qui est composé de cours latérales et arrière sur la rue des Grisons.

**Ilot 45** : Conserver la vue dégagée sur les glacis de la Citadelle.



## SECTEUR C

C13. RUE DE BRÉBEUF (S.)

C14. RUE DE CORPS-DE-GARDE (S.)

C15. RUE D'AUTEUIL (S.)

C16. RUE DE BRÉBEUF (N.)

TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

DESCRIPTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Citadelle et glacis

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Parc du Cavalier-du-Moulin
- Ouvrage militaire (anciennes fortifications)

- Front bâti du tissu urbain de base
- Ouvrage militaire
- Citadelle et glacis

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Parc du Cavalier-du-Moulin
- Ouvrage militaire (anciennes fortifications)

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 41** : Conserver la vue dégagée sur l'ouvrage militaire.**Ilot 52** : Conserver la vue dégagée sur le glacis et la citadelle**Ilot 41** : Conserver la vue dégagée sur l'ouvrage militaire.



## SECTEUR C

C17. RUE DE LA PORTE (N.)

C18. RUE DES JARDINS (N.)

C19. RUE DES JARDINS (N.)

C20. RUE DONNACONA (O.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Édifice Price (élément repère)
- Parc des Gouverneurs

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Édifice Price (élément repère)
- Ministère des finances (ancien Palais de Justice)

- Front bâti du tissu urbain de base
- Édifice Price (élément repère)
- Place de l'Hôtel-de-Ville
- Ancien Palais de Justice
- Piedmont laurentien

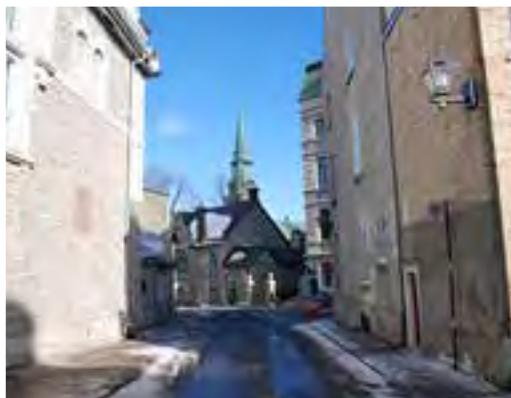
- Front bâti du tissu urbain de base (partiel)
- Couvent des Ursulines
- Front bâti institutionnel interface publique

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 37 et 39** : Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots afin de ne pas bloquer la vue sur le point focal de cette percée qui est l'édifice Price.

- Superposition d'échelles inhabituelle.

**Ilot 20, 21, 27 et 28** : Contrôler le bâti de remplacement ou de densification selon les caractéristiques volumétriques de l'îlot, si son mode de croissance n'a pas atteint sa limite en s'assurant de ne pas dépasser le front bâti sur la côte de la Fabrique.  
**Ilots 30** : Limiter la hauteur des édifices de cet îlot, de manière à ne pas bloquer la vue sur le piedmont laurentien



## SECTEUR C

## C21. RUE DONNACONA (E.)

## C22. RUE DU FORT (N.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvent des Ursulines</li> <li>• Cathédrale Holy Trinity et dépendances</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base (partiel)</li> <li>• Ministère des Finances (ancien Palais de Justice)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Place d'Armes</li> <li>• Croisement de parcours-mère (de Buade)</li> <li>• Palais Épiscopal</li> <li>• Bureau de poste</li> </ul> |
|--|--|

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 37** : Préserver la percée sur le clocher lors des transformations éventuelles de l'îlot.



FIGURE 21. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR D



FIGURE 22. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR D

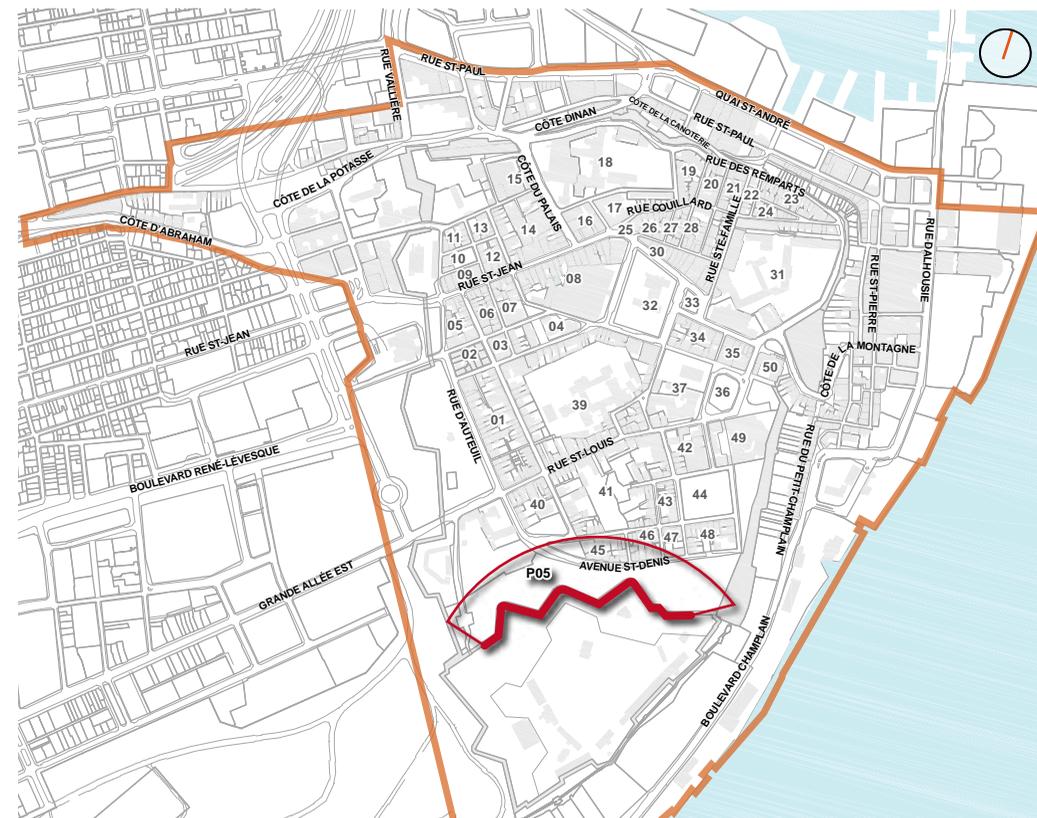


SECTEUR D	DP04. CAP DIAMANT
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Ce point de vue est particulièrement intéressant pour comprendre la position stratégique de la ville de Québec. Le panorama permet d'observer une quantité impressionnante d'éléments naturels et bâtis constituant le paysage.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Côte de Beauport et de Beaupré</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Île d'Orléans et son pont</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENT HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colline parlementaire</li> <li>• Front bâti de la rue St-Denis</li> <li>• Édifice Price et Château Frontenac</li> <li>• Installations portuaires</li> <li>• Citadelle et terrasse Dufferin</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Îlots 38, 39, 41, 43 et 48 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur l'édifice Price et le Château Frontenac.</li> </ul> <p><b>Îlots 103 à 128 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots. Porter une attention particulière aux aménagements des toits.</li> </ul>





<b>SECTEUR D</b>	<b>DP05. FORTIFICATIONS – AU NORD DE LA CITADELLE</b>
<b>TYPE DE PANORAMA ÉTENDU</b>	REMARQUABLE
<b>DESCRIPTION</b>	Sentier piétonnier qui longe les glacis de la citadelle et qui offre une vue sur le profil bâti de la haute-ville et de la basse-ville.
<b>ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses-terres du Saint-Laurent</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
<b>ÉTABLISSEMENT HUMAINS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citadelle de Québec</li> <li>• Toits de la haute-ville avec quelques éléments repères en hauteur (p.ex. : les clochers)</li> <li>• Front bâti de l'avenue Saint-Denis</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Hôtel du Parlement</li> </ul>
<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la lecture de la topographie.</li> <li><b>Ilots 01 à 50 :</b> Considérer ce panorama sur l'ensemble de l'arrondissement dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li><b>Ilot 18 :</b> Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.</li> <li><b>Ilots 45 à 48 :</b> Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur les Laurentides, l'édifice Price et la Château Frontenac.</li> </ul>





**SECTEUR D**

**DP06. FORTIFICATIONS – ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET DAUPHINE**

TYPE DE PANORAMA ÉTENDU

REMARQUABLE

DESCRIPTION

Ce panorama est particulièrement important parce qu’il permet de mettre en relation la ville de Québec intra et extra muros avec ses différents points de repères.

ÉLÉMENTS NATURELS D’INTÉRÊTS

- Basses-terres du Saint-Laurent
- Piedmont laurentien

ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D’INTÉRÊTS

- Hôtel du Parlement et colline parlementaire
- Parc de l’esplanade, fortifications et portes Kent et Saint-Jean
- Édifices en hauteur à place D’Youville
- Front bâti sur la rue D’Auteuil
- Édifice Price

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

- Préserver la lecture de la topographie.
- Îlots 01 et 50** : Considérer ce panorama sur l’ensemble de l’arrondissement dans les transformations éventuelles de ces îlots.
- Îlots 01 et 02** : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur l’Hôtel-Dieu de Québec, l’édifice Price et le Château Frontenac.
- Îlots 05, 09 à 15, 54 à 68** Considérer ce panorama dégagé sur le piedmont laurentien dans les transformations éventuelles de ces îlots.
- Îlot 54** : Conserver la vue dégagée entre les fortifications et la rue.
- Îlots 62, 65 et 67** : Revoir le rapport d’échelle problématique et hors proportion de ces édifices avec les autres de la place D’Youville des îlots 63 et 66.



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC ET SECTEUR DU CAP-BLANC



SECTEUR D	DP07. PORTE SAINT-JEAN
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Le panorama à partir de la porte Saint-Jean est remarquable parce qu'il permet de mettre en relation la ville à l'intérieur et à l'extérieur des murs d'enceinte. D'un côté, on voit la place D'Youville et plusieurs édifices en hauteur, tandis que de l'autre côté, apparaît la rue St-Jean avec son bâti caractéristique de l'architecture qu'on retrouve à l'intérieur de la ville fortifiée.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses-terres du Saint-Laurent</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• « Coulée verte » (ancien glacis militaire)</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fronts bâtis sur les rues Saint-Jean et D'Auteuil</li> <li>• Édifices qui encadrent la place D'Youville</li> <li>• Fortifications et porte Kent</li> <li>• Édifices Price et Hôtel-Dieu de Québec</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger la lisibilité et la présence forte des fortifications.</li> <li>• <b>Ilots 09 à 15, 56 à 58</b> : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces ilots, de manière à ne pas bloquer la vue panoramique sur les Laurentides.</li> <li>• <b>Ilot 18</b> : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.</li> <li>• <b>Ilots 62, 65 et 67</b> : Revoir le rapport d'échelle problématique et hors proportion de ces édifices avec les autres de la place D'Youville des ilots 63 et 66.</li> <li>• <b>Ilots 80 à 94</b> : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots.</li> <li>• <b>Ilots 58, 63, 66 et 68</b> : Éviter d'empiéter d'avantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.</li> </ul>





SECTEUR D	DP08. PARC DE L'ARTILLERIE
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE
DESCRIPTION	Le panorama qui s'ouvre vers le nord à partir du parc de l'Artillerie permet de comprendre un pan important de l'histoire militaire.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses-terres du Saint-Laurent</li> <li>• Piedmont laurentien</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications</li> <li>• Plusieurs édifices imposants du quartier Saint-Roch</li> <li>• Casernes et autres bâtiments militaires du parc de l'Artillerie</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilot 18</b> : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.</p> <p><b>Ilots 75 à 96</b> : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots.</p> <p><b>Ilots 75 à 96</b> : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces ilots, de manière à ne pas bloquer la vue sur le piedmont laurentien.</p> <p><b>Ilot 58</b> : Éviter d'empiéter d'avantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.</p>



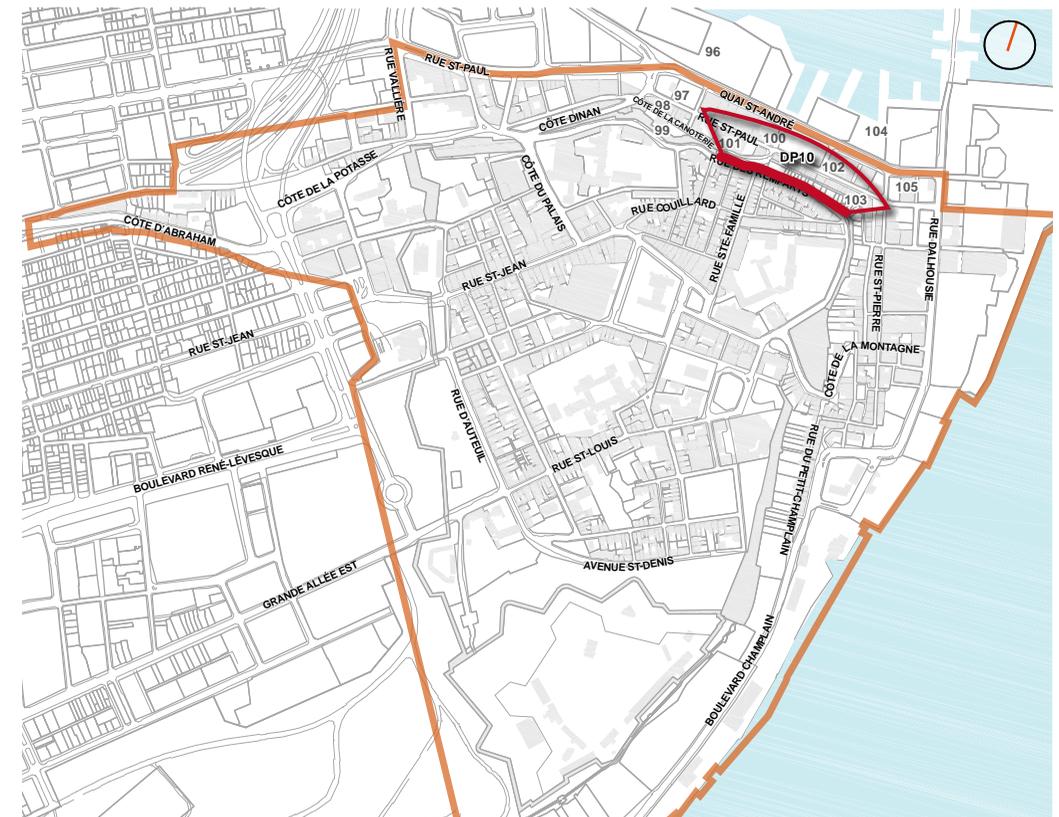


<b>SECTEUR D</b>	<b>DP09. RUE DES REMPARTS, SECTION NORD-OUEST</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Sur la portion nord-ouest de la rue des Remparts, les édifices en hauteur en basse-ville ont une incidence plus importante sur les panoramas parce que la hauteur de la falaise diminue.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses-terres du Saint-Laurent</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Cime de la rive sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications et bastions qui font office de belvédère</li> <li>• Bassin Louise et installations portuaires</li> <li>• Tissu urbain de base le long de la rue Saint-Paul</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilots 84 à 101 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la vue sur le bassin Louise et sur le piedmont laurentien</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Clarifier la lisibilité sur la rivière Saint-Charles.</li> <li>• Améliorer l'intégration des éléments utilitaires sur les toits de la basse-ville tels qu'évents, cabanons et installations mécaniques qui sont très présents dans ce panorama.</li> <li>• Porter une attention particulière aux derniers étages des bâtiments qui sont plus hauts que les fortifications et qui interrompent le panorama.</li> <li>• Assurer une intégration discrète du mobilier d'utilité publique.</li> </ul>



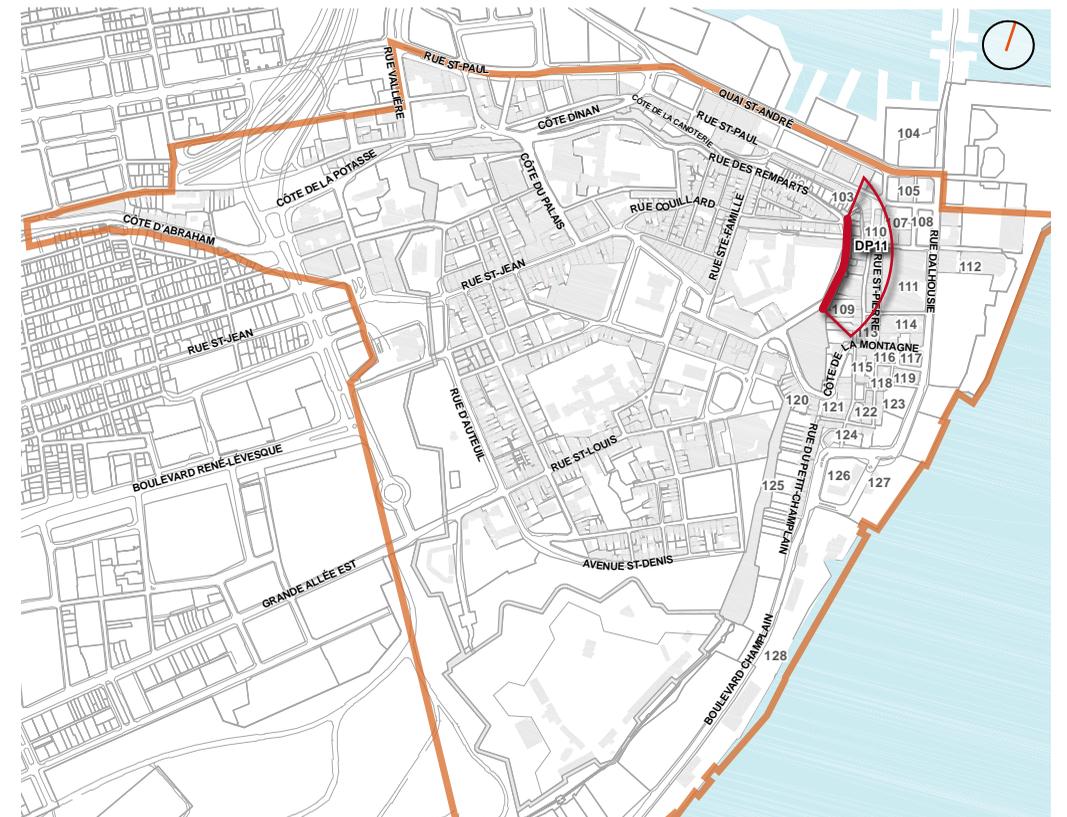


<b>SECTEUR D</b>	<b>DP10. RUE DES REMPARTS, SECTION NORD</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Les murs d'enceinte élevés et la végétation qui borde le tronçon nord de la rue des Remparts limitent les panoramas, par contre, plusieurs belvédères sont aménagés et, en étant disséminés le long du parcours, les panoramas n'en sont que plus exceptionnels.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive sud et Île d'Orléans</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications et bastions qui font office de belvédère</li> <li>• Bassin Louise et installations portuaires</li> <li>• Tissu urbain de base le long de Saint-Paul</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilots 96 à 105 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur le bassin Louise.</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Préserver les vues sur les Laurentides, le fleuve Saint-Laurent et la rive sud.</li> <li>• Améliorer l'intégration des éléments utilitaires sur les toits de la basse-ville tels qu'évents, cabanons et installations mécaniques qui sont très présents dans ce panorama.</li> <li>• Porter une attention particulière aux derniers étages des bâtiments qui sont plus hauts que les fortifications et qui interrompent le panorama.</li> <li>• Assurer une intégration discrète du mobilier d'utilité publique.</li> </ul>





<b>SECTEUR D</b>	<b>DP11. RUE DES REMPARTS, SECTION EST</b>
<b>TYPE DE PANORAMA ÉTENDU</b>	REMARQUABLE
<b>DESCRIPTION</b>	En descendant la section est de la rue des Remparts vers le nord, le panorama présente une vue remarquable qui s'ouvre sur le fleuve Saint-Laurent, la rive-sud et l'île d'Orléans.
<b>ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud et Île d'Orléans</li> </ul>
<b>ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications</li> <li>• Bassin Louise et installations portuaires</li> <li>• Ensemble d'édifices commerciaux et portuaires</li> </ul>
<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilots 102 à 123 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur le fleuve Saint-Laurent et la rive sud.</li> <li>• Limiter la hauteur des nouveaux bâtiments de la basse-ville afin qu'ils ne dépassent pas les fortifications.</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Améliorer l'intégration des éléments utilitaires sur les toits de la basse-ville tels qu'évents, cabanons et installations mécaniques qui sont très présents dans ce panorama.</li> <li>• Porter une attention particulière aux derniers étages des bâtiments existants qui sont plus hauts que les fortifications et qui interrompent le panorama.</li> <li>• Assurer une intégration discrète du mobilier d'utilité publique.</li> </ul>





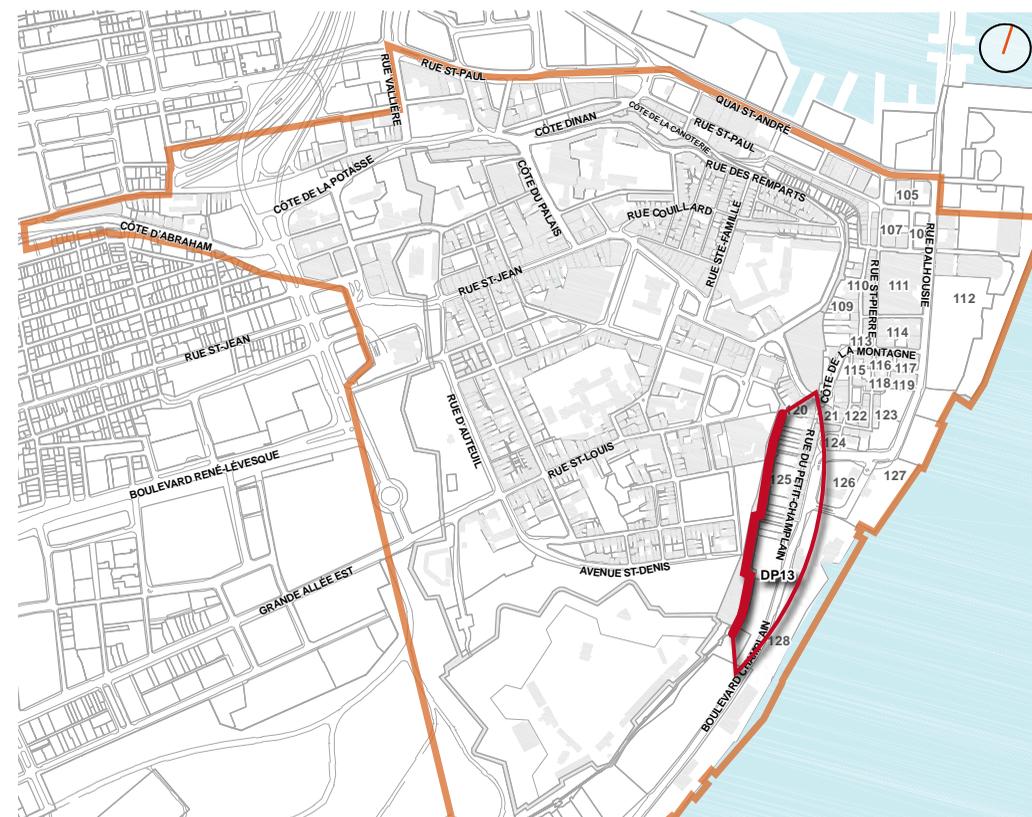
<b>SECTEUR D</b>	<b>DP12. LE PARC MONTMORENCY</b>
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Le parc Montmorency et ses abords dans la falaise sont très boisés. En été, il faut donc entrer profondément dans le parc avant de profiter des vues remarquables vers le fleuve et la rive sud.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud : la falaise et les berges</li> <li>• Boisé dans la falaise</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications</li> <li>• Boisé du parc Montmorency</li> <li>• Côte de la Montagne, Porte Prescott et front bâti de base</li> <li>• Bureau de poste, Château Frontenac, Séminaire de Québec et Église Notre-Dame-des-Victoires</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À travers la végétation, plusieurs percées vers des points de repère importants dans le paysage sont à protéger, notamment vers le Séminaire de Québec, le bureau de poste et le Château Frontenac.</li> </ul> <p><b>Ilots 103 à 128 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur le fleuve Saint-Laurent et la rive sud.</li> <li>• Porter une attention particulière au traitement des toitures.</li> <li>• Améliorer l'intégration des éléments utilitaires sur les toits de la basse-ville.</li> <li>• Assurer une intégration discrète du mobilier d'utilité publique.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC ET SECTEUR DU CAP-BLANC



<b>SECTEUR D</b>	<b>DP13. TERRASSE DUFFERIN</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	La terrasse Dufferin est une longue promenade de bois aménagée pour permettre aux piétons de profiter de vues imprenables vers le fleuve, la rive sud et plusieurs autres éléments d'intérêt.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud et ses berges</li> <li>• Île d'Orléans</li> <li>• Piedmont laurentien</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti sur la rue des Carrières</li> <li>• Citadelle et fortifications</li> <li>• Bureau de poste, Séminaire de Québec et Château Frontenac</li> <li>• Basse-ville</li> <li>• Quais et Installations portuaires</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilots 105 à 128 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Conserver la visibilité vers le fleuve Saint-Laurent et les berges.</li> <li>• Porter une attention particulière aux aménagements des toits de la basse-ville.</li> <li>• Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à ne pas bloquer la vue sur le fleuve Saint-Laurent et la rive sud.</li> </ul>





SECTEUR D	D01. RUE SAINT-JEAN (E.)	D02. RUE SAINTE-ANNE (E.)	D03. RUE SAINT-LOUIS (E.)	D04. GRANDE-ALLÉE E. (O.)
TYPE DE PERCÉE	REMARQUABLE	REMARQUABLE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION	La percée visuelle bute sur un îlot triangulaire généré par la juxtaposition des schémas radioconcentrique et orthogonal de la forme urbaine.	Au bout de la rue Sainte-Anne, la perspective s'arrête sur l'Hôtel de ville. Le point de vue en hauteur permet de voir en deuxième et troisième plan le clocher du Séminaire de Québec ainsi que le profil de la rive sud.		
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Installations portuaires</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Hôtel de Ville</li> <li>• Clocher du Séminaire de Québec</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Ouvrage militaire</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Église Chalmers-Wesley</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Fortifications et glacis</li> <li>• Édifices de la colline Parlementaire</li> <li>• Hôtel du Parlement</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS				

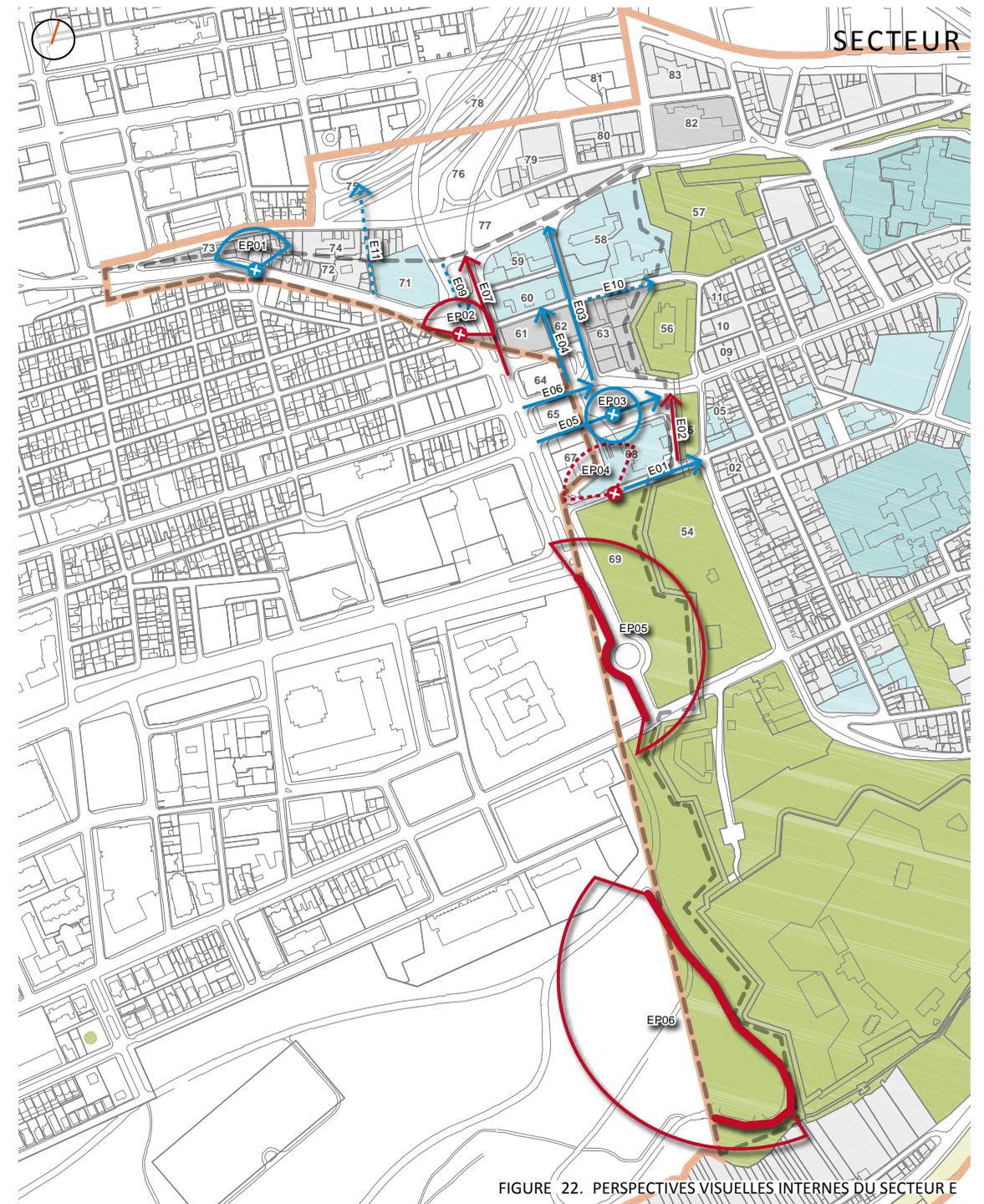


<b>SECTEUR D</b>	<b>D05. BOUL. RENÉ-LÉVESQUE (O.)</b>
<b>TYPE DE PERCÉE</b>	INTÉRESSANTE
<b>DESCRIPTION</b>	Le boulevard René-Lévesque est bordé de chaque côté par des édifices imposants. Cette percée visuelle permet d’englober d’un seul coup d’œil la colline parlementaire de Québec.
<b>ÉLÉMENTS D’INTÉRÊT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Glacis militaire</li><li>• Boulevard important</li><li>• Bâti imposant</li><li>• Hôtel du Parlement</li><li>• Édifices de la colline Parlementaire</li></ul>
<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	





FIGURE 21. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR E



SECTEUR E

FIGURE 22. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR E



<b>SECTEUR E</b>	<b>EP03. PLACE D'YOUVILLE</b>
<b>TYPE DE PANORAMA</b>	INTÉRESSANT
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le panorama y est intéressant notamment parce qu'il permet de mettre en relation cette antichambre urbaine avec les fortifications et la ville intra-muros. À l'est d'Honoré-Mercier, c'est le seul endroit où un ensemble de bâtiments en hauteur forme un point de repère.</p> <p>Hauteur moyenne du profil urbain au périmètre (nord : 15m, sud : 23m, est : -, ouest : 38m)</p>
<b>ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie (côtes abruptes au nord et au sud de la place)</li> <li>• « Coulé verte » (ancien glacis militaire)</li> </ul>
<b>ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications et portes Saint-Jean et Kent</li> <li>• Front bâti de la rue D'Auteuil.</li> <li>• Édifices culturels et hôtel du Parlement</li> </ul>
<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter une attention particulière au rapport d'échelle entre le bâti extra-muros, les fortifications et le bâti intra-muros.</li> <li>• Établir un lien visuel et physique fort entre la place D'Youville et l'hôtel du Parlement.</li> <li>• Améliorer l'aménagement de l'ensemble pour contribuer à la lisibilité des éléments d'intérêt.</li> <li>• Préserver la prédominance visuelle des fortifications et de la porte Saint-Jean.</li> </ul> <p><b>Ilots 61 à 68 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</li> </ul> <p><b>Ilot 65:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir le rapport d'échelle problématique et hors proportion avec les autres édifices de la place D'Youville.</li> </ul> <p><b>Ilots 63, 66 et 68 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter d'empiéter d'avantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



<b>SECTEUR E</b>	<b>EP04. RUE DAUPHINE, DERRIÈRE LE PALAIS MONTCALM</b>
TYPE DE PANORAMA	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE
DESCRIPTION	À partir de la rue Dauphine, il est possible d’avoir un panorama sur les montagnes du piedmont Laurentien et la place D’Youville.
ÉLÉMENTS NATURELS D’INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses-terres du Saint-Laurent</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Topographie</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D’INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Place D’Youville et les fortifications</li> <li>• Bâtiments qui encadrent la place (dont le palais Montcalm et le Capitole)</li> <li>• Chapelle des sœurs de la Charité et Édifice Price</li> <li>• Parlement</li> <li>• « Coulé verte » (ancien glacis militaire)</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver un lien visuel et physique entre la rue Dauphine et la place D’Youville.</li> <li>• Réaménager et mettre en valeur ce point d’observation.</li> </ul> <p><b>Ilots 62 et 63 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la hauteur des édifices de ces îlots au front bâti sud existant donnant sur la place D’Youville, de manière à préserver un panorama sur les Laurentides.</li> </ul> <p><b>Ilots 61 à 68 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le rapport d’échelle entre les édifices et l’espace urbain.</li> </ul> <p><b>Ilots 65 et 67 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir le rapport d’échelle problématique et hors proportion avec les autres édifices de la place D’Youville des îlots 63 et 66.</li> </ul> <p><b>Ilots 63, 66 et 68 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter d’empiéter d’avantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.</li> </ul>

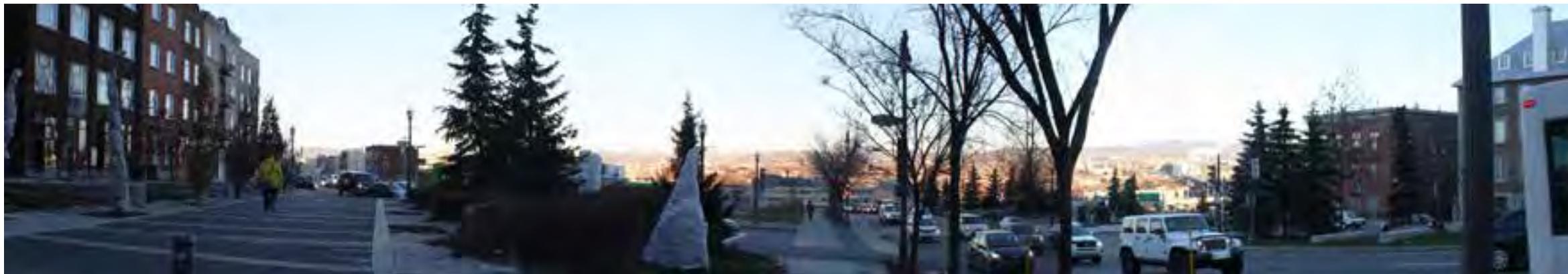




<b>SECTEUR E</b>	<b>EP05. PLACE DU PARLEMENT</b>
<b>TYPE DE PANORAMA ÉTENDU</b>	<b>REMARQUABLE</b>
<b>DESCRIPTION</b>	Le panorama permet d’avoir une vue d’ensemble d’une portion des fortifications au-dessus desquelles on peut apercevoir la silhouette du cadre bâti de la rue D’Auteuil ainsi que certains édifices en hauteur en arrière-plan qui deviennent des points de repères.
<b>ÉLÉMENTS NATURELS D’INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piedmont Laurentien</li> </ul>
<b>ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D’INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel du Parlement et colline parlementaire</li> <li>• Place D’Youville par le biais des édifices la définissant</li> <li>• Fortifications et portes Saint-Louis et Kent</li> <li>• Front bâti de la rue D’Auteuil</li> <li>• Édifice Price, Château Frontenac et clochers de différentes églises et chapelles</li> </ul>
<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	<p><b>Ilots 01 et 02</b> : Contrôler la hauteur des bâtiments dans les transformations éventuelles de ces îlots, de manière à conserver un front bâti cohérent et ne pas bloquer la vue sur les principaux repères dont l’édifice Price et le Château Frontenac.</p> <p><b>Ilots 01 à 69</b> : Considérer ce panorama sur l’ensemble de l’arrondissement et sur les Laurentides dans les transformations éventuelles de ces îlots.</p> <p><b>Ilots 65</b> : Revoir le rapport d’échelle problématique et hors proportion de cet édifice avec les autres de la place d’Youville des îlots.</p> <p><b>Ilot 69</b> : Conserver intacte le glacis militaire (dégagement horizontal non-aedificandi) et la vue dégagée sur les fortifications</p>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



SECTEUR E	EP02. CÔTE D'ABRAHAM
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	À partir de la promenade du coteau Sainte-Geneviève, la place dégage une vue très large et en plongée vers les quartiers plus au nord de la ville de Québec.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses-terres du Saint-Laurent et plaine de la rivière Saint-Charles</li> <li>• Piedmont Laurentien</li> <li>• Topographie</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartiers Saint-Roch et Limoilou, avec ses clochers d'églises</li> <li>• Front bâti « en escalier » sur l'avenue Honoré-Mercier</li> <li>• Façade de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la vue large en plongée vers les quartiers Saint-Roch et Limoilou jusqu'au piedmont laurentien.</li> </ul> <p><b>Ilots 75 à 89 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Porter une attention particulière aux toitures des bâtiments de la basse-ville qui sont visibles depuis l'avenue Honoré-Mercier.</li> <li>• Contrôler la hauteur des bâtiments afin de maintenir la prédominance des repères historiques dans la silhouette urbaine.</li> </ul>





<b>SECTEUR E</b>	<b>EP01. CÔTE D'ABRAHAM, DANS L'AXE DE LA RUE DE LA CHAPELLE</b>
TYPE DE PANORAMA	INTÉRESSANT
DESCRIPTION	Ce panorama permet de mettre différents quartiers en relation : St-Jean-Baptiste au sud et Saint-Roch au nord, avec son quartier des affaires au premier plan et sa portion résidentielle.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piedmont laurentien (à l'est de la rue de la Chapelle)</li> <li>• Topographie</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexe Méduse</li> <li>• Édifices faisant partie du centre des affaires Saint-Roch</li> <li>• Quartier résidentiel de Saint-Roch (à l'est de la rue de la Chapelle)</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point de vue sur le piedmont laurentien</li> <li>• Point de vue sur le centre-ville (basse-ville).</li> <li>• Les rives du boulevard Charest constituent un lieu logique permettant la croissance du tissu urbain, notamment par la densification et la construction en hauteur. Par contre, un effet de mur est-ouest pourrait occulter toute forme de relations visuelles de type panorama entre le haut du promontoire de la haute-ville et l'horizon. Ainsi, les percées visuelles à travers le tissu des rues nord-sud, pourraient éventuellement devenir précieuses, comme par exemple celle de la rue Dupont.</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Porter une attention particulière aux toitures des bâtiments qui sont visibles depuis ce point de vue.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



<b>SECTEUR E</b>	<b>EP06. FORTIFICATIONS, À L'OUEST DE LA CITADELLE</b>
TYPE DE PANORAMA	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Depuis l'avenue du Cap-Diamant, on peut observer la colline parlementaire, la silhouette d'une partie de la haute-ville ainsi que le fleuve en vue d'ensemble.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montagnes du plateau laurentien</li> <li>• Falaise</li> <li>• Fleuve</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Édifices de la colline parlementaire</li> <li>• Profil de la haute-ville</li> <li>• Citadelle</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les vues dégagées offertes par ce panorama parmi les plus spectaculaires de Québec</li> </ul>





## SECTEUR E

E01. RUE DAUPHINE (E.)

E02. CÔTE DE L'ESCARPEMENT (N.)

E03. RUE DES GLACIS (N.)

E04. RUE D'YOUVILLE (N.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

Entre le palais Montcalm et les fortifications, une percée plongeante vers la porte Saint-Jean et le piedmont laurentien

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fortifications et glacis
- Porte Kent
- Palais Montcalm
- Institution religieuse

- Palais Montcalm
- Place D'Youville
- Fortifications et glacis
- Porte Saint-Jean
- Piedmont laurentien

- Bâti imposant
- Place D'Youville
- Topographie
- Piedmont laurentien
- Basse-ville

- Bâti imposant
- Place D'Youville
- Chapelle des Sœurs-de-la-Charité-de-Québec
- Topographie

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 68** : Éviter d'empiéter d'avantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.  
**Ilot 68** : Conserver intacte le glacis militaire (dégagement horizontal non-aedificandi) et la vue dégagée sur les fortifications

**Ilots 58 et 63** : Éviter d'empiéter davantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.  
**Ilot 58** : Considérer cette percée sur le piedmont laurentien dans les transformations éventuelles de l'îlot.

**Ilots 77 et 79** : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de l'îlot et s'assurer de ne pas bloquer la vue sur la basse-ville et le piedmont laurentien



SECTEUR E	E05. RUE SAINT-JOACHIM (E.)	E06. RUE SAINT-JEAN (E.)	E07. AVENUE HONORÉ-MERCIER (N.)	E09. AVENUE HONORÉ-MERCIER (S.)
TYPE DE PERCÉE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
DESCRIPTION				
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Fortifications et glacis</li> <li>• Porte Saint-Jean</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Place D'Youville</li> <li>• Fortifications et glacis</li> <li>• Porte Saint-Jean</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie</li> <li>• Basse-ville</li> <li>• Piedmont laurentien</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Bâti de l'Ensemble conventuel des Sœurs-de-la-Charité-de-Québec en rive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Colline Parlementaire</li> <li>• Topographie</li> <li>• Ensemble conventuel des Sœurs-de-la-Charité-de-Québec en rive</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilot 09</b> : Limiter la hauteur des constructions de cet îlot pour ne pas écraser la porte Saint-Jean. La hauteur devrait être limitée à celle de la porte.</p> <p><b>Ilots 61 à 68</b> : Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</p> <p><b>Ilots 65</b> : Revoir le rapport d'échelle problématique et hors proportion avec les autres édifices de la place D'Youville des îlots 63 et 66.</p> <p><b>Ilot 66</b> : Conserver le dégagement existant devant les fortifications libre de construction et protéger les vestiges du glacis militaire.</p>	<p><b>Ilot 09</b> : Limiter la hauteur des constructions de cet îlot pour ne pas écraser la porte Saint-Jean. La hauteur devrait être limitée à celle de la porte.</p> <p><b>Ilots 61 à 68</b> : Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</p> <p><b>Ilots 65 et 67</b> : Revoir le rapport d'échelle problématique et hors proportion avec les autres édifices de la place D'Youville des îlots 63 et 66.</p>	<p><b>Ilot 71</b> : Porter une attention particulière à l'encadrement de la percée visuelle et au rapport d'échelle dans les transformations éventuelles de cet îlot. Contrôler la hauteur des bâtiments afin de maintenir la prédominance des repères historiques dans la silhouette urbaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ilots 59 à 67</b> : Porter une attention particulière à la qualité du front bâti et des façades sur l'avenue Honoré-Mercier. Parfaire l'encadrement de la percée sur l'avenue Honoré-Mercier. Les hauteurs des surhaussements et ajouts devraient être limités à 30m.</li> </ul>



SECTEUR E	E10. RUE RICHELIEU (E.)	E11. RUE SAINT-AUGUSTIN (N.)
TYPE DE PERCÉE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
DESCRIPTION		
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institution religieuse</li> <li>• Fortifications et glacis</li> <li>• Hôtel-Dieu de Québec</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Topographie</li> <li>• Piedmont laurentien</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilot 18</b> : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.</p> <p><b>Ilot 57</b> : Améliorer la relation visuelle et physique entre les ouvrages militaires et la rue.</p> <p><b>Ilot 58</b> : Éviter d'empiéter davantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.</p>	<p><b>Ilots 71 et 72</b> : Parfaire l'encadrement de la percée sur la basse-ville et le piedmont laurentien dans les transformations éventuelles de ces îlots.</p> <p><b>Ilots 74 et 75</b> : Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de l'îlot et s'assurer de ne pas bloquer la vue sur la basse-ville et le piedmont laurentien</p>

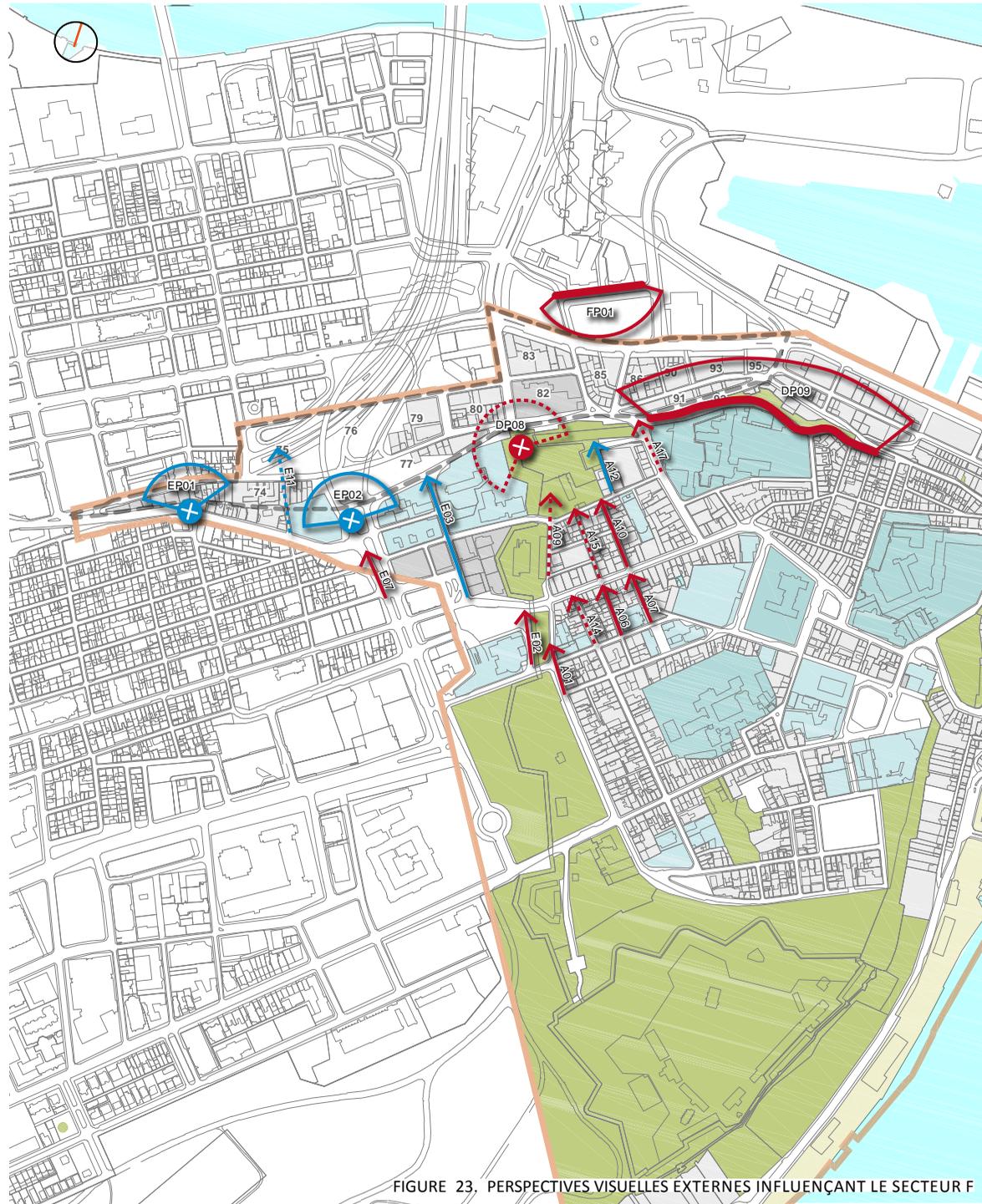


FIGURE 23. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR F

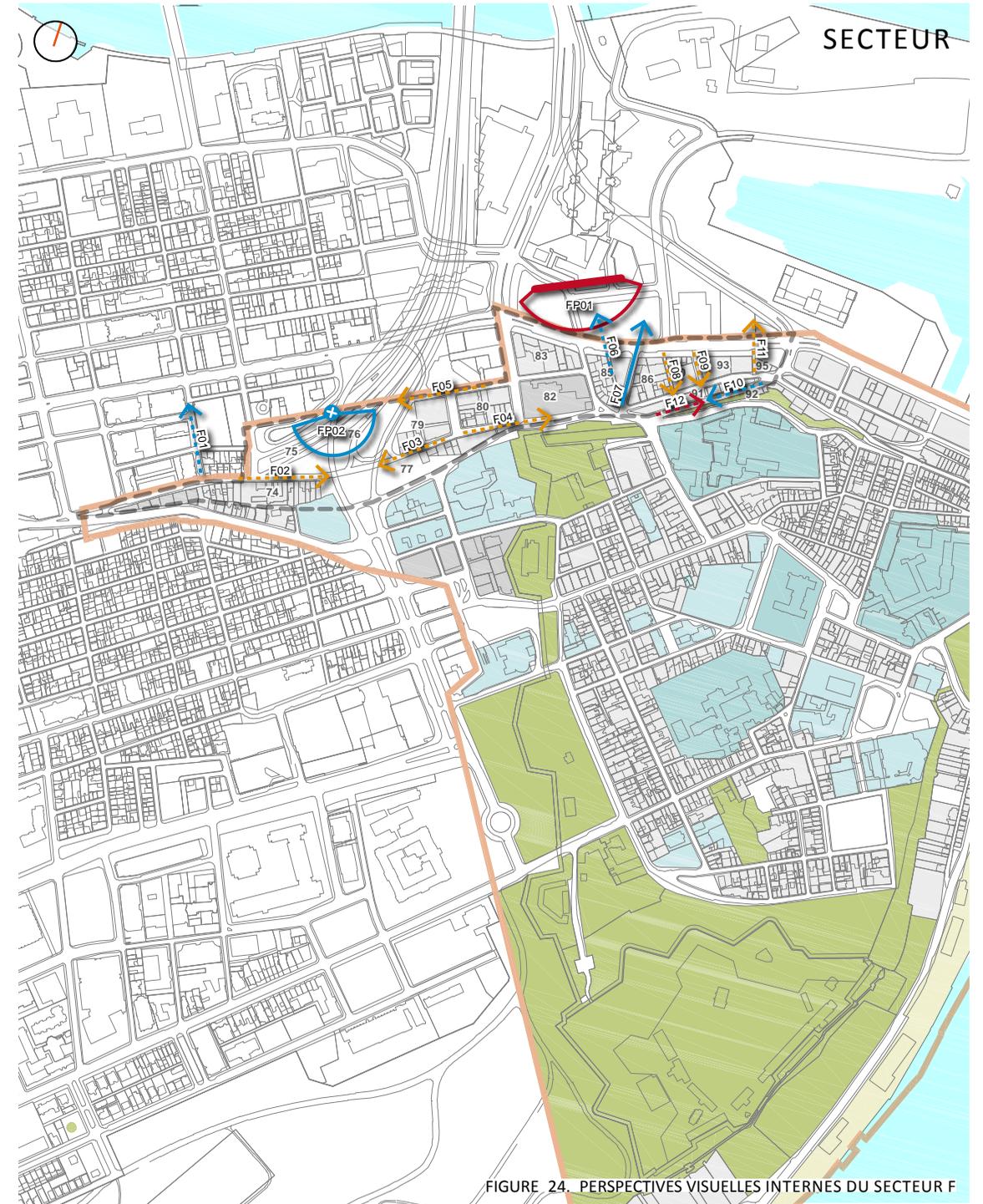
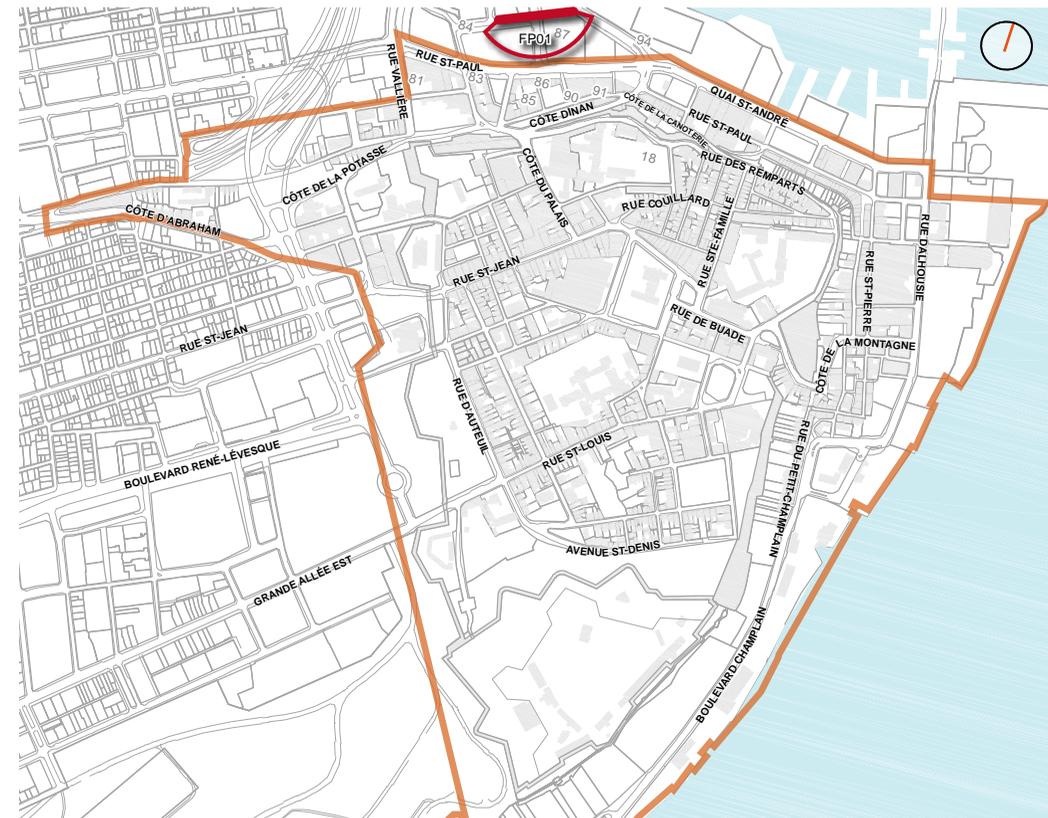


FIGURE 24. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR F



<b>SECTEUR F</b>	<b>F01. PLACE DE LA GARE</b>
<b>TYPE DE PANORAMA</b>	REMARQUABLE
<b>DESCRIPTION</b>	La place de la Gare présente une vue très large vers le Vieux-Québec et un panorama remarquable vers la rue Saint-Paul. Cette rue sinueuse qui rappelle l'ancienne rive de la rivière Saint-Charles présente un front bâti particulièrement intéressant, continu et uniforme.
<b>ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promontoire du Vieux-Québec</li> </ul>
<b>ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profil du bâti de la haute-ville du Vieux Québec et Front bâti du tissu urbain de la basse-ville</li> <li>• Fortifications et casernes</li> <li>• La gare de Québec</li> <li>• Installations portuaires</li> </ul>
<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilot 18 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.</li> </ul> <p><b>Ilots 81, 83, 85, 86, 90, 91 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver l'échelle caractéristique et l'homogénéité du bâti sur la rue Saint-Paul.</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> <li>• Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots de manière à préserver la vue dégagée sur les fortifications et le bâti de la haute-ville.</li> </ul> <p><b>Ilots 84, 87 à 89, 94 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



Panorama tiré de Google Streetview

SECTEUR F	FP02. BRETelles D'ACCÈS, AUTOROUTE DUFFERIN-MONTMORENCY
TYPE DE PANORAMA	INTÉRESSANT
DESCRIPTION	Le panorama offre une vue sur les fronts bâtis des quartiers Saint-Jean Baptiste et du Vieux-Québec, en plus d'une vue en contre-plongée sur la colline parlementaire depuis l'axe Honoré Mercier. Certains édifices en hauteurs visibles en arrière-plan deviennent des points de repère.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaise</li> <li>• Topographie</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Édifices de la colline parlementaire</li> <li>• Front bâti de la haute-ville</li> <li>• Ensemble conventuel des Sœurs-de-la-Charité-de-Québec</li> <li>• Édifice Price</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilots 71 à 80 et ilots 58, 59 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces ilots.</li> <li>• Contrôler la hauteur des édifices de ces ilots de manière à préserver les vues dégagées sur les points de repère, la colline parlementaire et l'ensemble conventuel.</li> </ul>





SECTEUR F	F01. RUE DU PONT (N.)	F02. RUE DE SAINT-VALLIER E. (E.)	F03. RUE DE SAINT-VALLIER E. (O.)	F04. RUE DE SAINT-VALLIER E. (E.)
TYPE DE PERCÉE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION
DESCRIPTION	Dans l'axe de la rue du pont, une percée très longue s'ouvre vers le nord et permet de voir en plan successifs le secteur commercial et le secteur résidentiel du quartier Saint-Roch.			
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croisement de parcours-mère</li> <li>• Rue St-Joseph</li> <li>• Piedmont laurentien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Hôtel-Dieu de Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Topographie</li> <li>• Autoroute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Côte de la Potasse</li> <li>• Îlot des Palais</li> <li>• Fortifications</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<b>Ilot 75</b> : Assurer l'encadrement de cette percée dans le remembrement éventuel de cet îlot.	<b>Ilot 75</b> : Assurer l'encadrement de cette percée dans le remembrement éventuel de cet îlot. <b>Ilot 76</b> : Parfaire le traitement des espaces sous l'autoroute, de manière à assurer la continuité visuelle.	<b>Ilot 75</b> : Reconfigurer l'encadrement de cette percée dans le remembrement éventuel de cet îlot. <b>Ilot 76</b> : Parfaire le traitement des espaces sous l'autoroute, de manière à assurer la continuité visuelle.	<b>Ilot 82</b> : Clarifier la continuité visuelle et physique de ce parcours-mère important, par la réfection du mur de soutènement de la côte de la Potasse et la requalification de l'îlot des Palais.



## SECTEUR F

F05. RUE DES PRAIRIES (O.)

F06. RUELLE DE L'ANCIEN-CHANTIER (N.)

F07. RUE DES VAISSEAUX-DU-ROI (N.)

F08. RUELLE DES BAINS (S.)

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Autoroute

- Front bâti du tissu urbain de base
- Gare du Palais

- Topographie
- Piedmont laurentien
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Gare du Palais
- Papetière

- Topographie
- Fortifications
- Hôtel-Dieu de Québec

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilots 76, 78, 79 et 81** : Reconfigurer l'encadrement de cette percée dans le remembrement éventuel de ces îlots. Parfaire le traitement des espaces sous l'autoroute, de manière à assurer la continuité visuelle des tissus urbain de part et d'autre.

**Ilot 86** : Compléter l'encadrement de cette percée sur la Gare du palais dans les transformations éventuelles de cet îlot.

**Ilot 86** : Compléter l'encadrement de cette percée sur la papetière et les Laurentides dans les transformations éventuelles de cet îlot.

(Référence à la carte en annexe)  
**Fortifications** : Conserver la percée sur les fortifications et les mettre en valeur.  
**Ilot 18** : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.  
**Ilots 90 et 91** : Parfaire l'encadrement de cette percée sur l'Hôtel-Dieu de Québec, tout en conservant la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.  
**Ilot 92** : Contrôler la hauteur des édifices dans les transformations éventuelles de cet îlot, de manière à ne pas obstruer la percée sur les fortifications.



**SECTEUR F**

**F09. RUELLE JOHN-GOUDIE (S.)**

**F10. CÔTE DINAN (O.)**

**F11. RUELLE LÉGARÉ (N.)**

**F12. CÔTE DINAN (E.)**

TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

DESCRIPTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Topographie
- Fortifications
- Hôtel-Dieu de Québec

- Topographie
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Fortifications
- Hôtel-Dieu de Québec

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Papetière

- Topographie
- Fortifications
- Hôtel-Dieu de Québec
- Installations portuaires
- Rive-sud

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

(Référence à la carte en annexe)  
**Fortifications** : Conserver la percée sur les fortifications et les mettre en valeur.  
**Ilot 18** : Corriger le rapport d'échelle problématique entre la tour de l'aile 500 de l'Hôtel-Dieu de Québec et le reste de l'institution.  
**Ilots 91 et 93** : Parfaire l'encadrement de cette percée sur l'Hôtel-Dieu de Québec, tout en conservant la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.  
**Ilot 92** : Contrôler la hauteur des édifices dans les transformations éventuelles de cet îlot, de manière à ne pas obstruer la percée sur les fortifications.

- Porter une attention particulière à l'aménagement et au traitement au sol de la côte Dinan.  
**Fortifications** : Mettre en valeur la falaise et les fortifications.  
**Ilot 92** : Compléter l'encadrement de cette percée sur les fortifications et les casernes dans les transformations éventuelles de cet îlot.

**Ilots 94** : Considérer cette percée dans la requalification éventuelle de l'espace de stationnement adjacent à l'ancien bureau de poste.

- Porter une attention particulière à l'aménagement et au traitement au sol de la côte Dinan.  
**Fortifications** : Mettre en valeur la falaise et les fortifications.  
**Ilots 91 et 92** : Compléter l'encadrement de cette percée sur les fortifications et les casernes dans les transformations éventuelles de ces îlots.  
**Ilots 97 et 98** : Considérer cette percée sur le port et la rive sud, dans les transformations éventuelles de ces îlots.



FIGURE 25. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR G

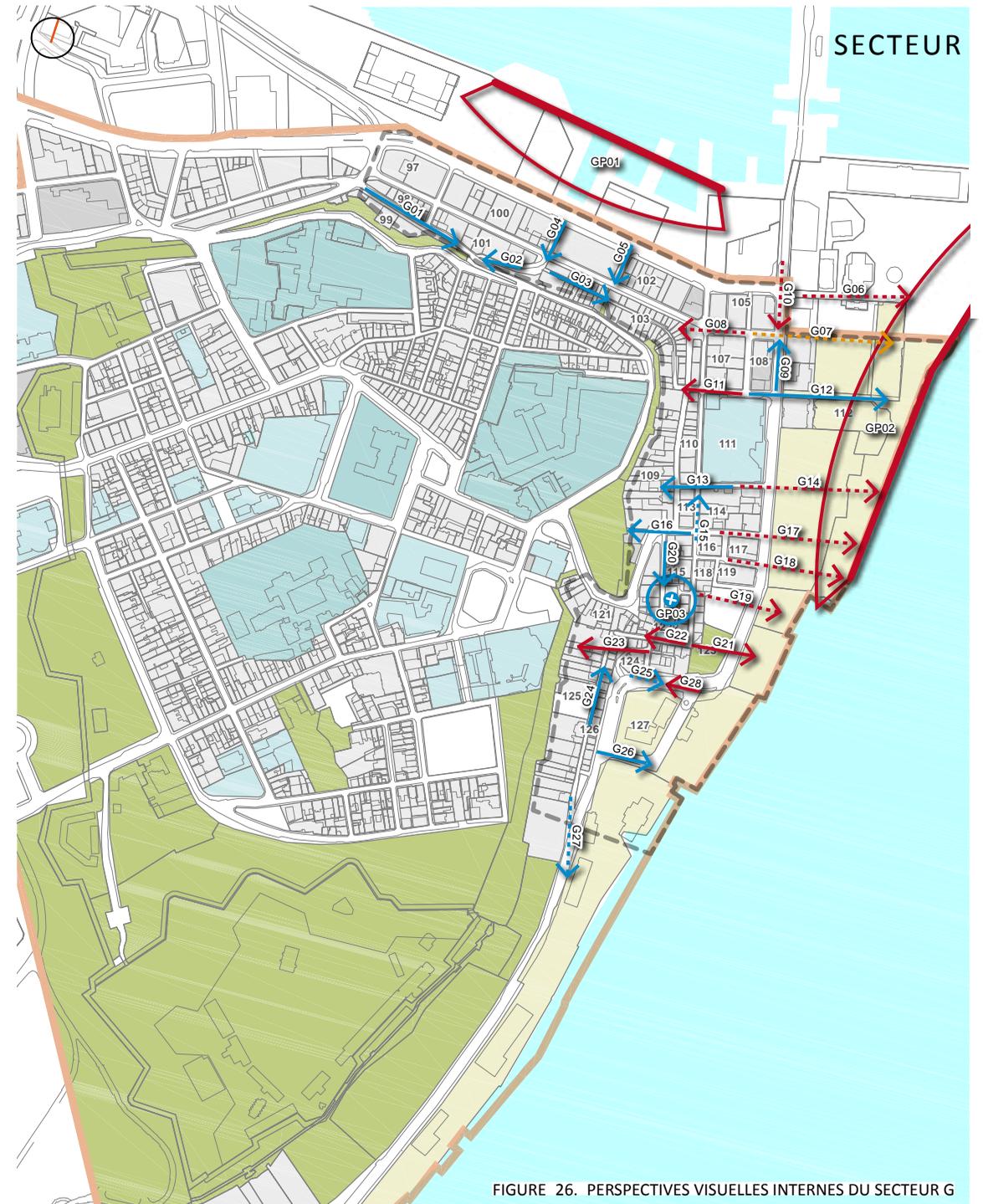
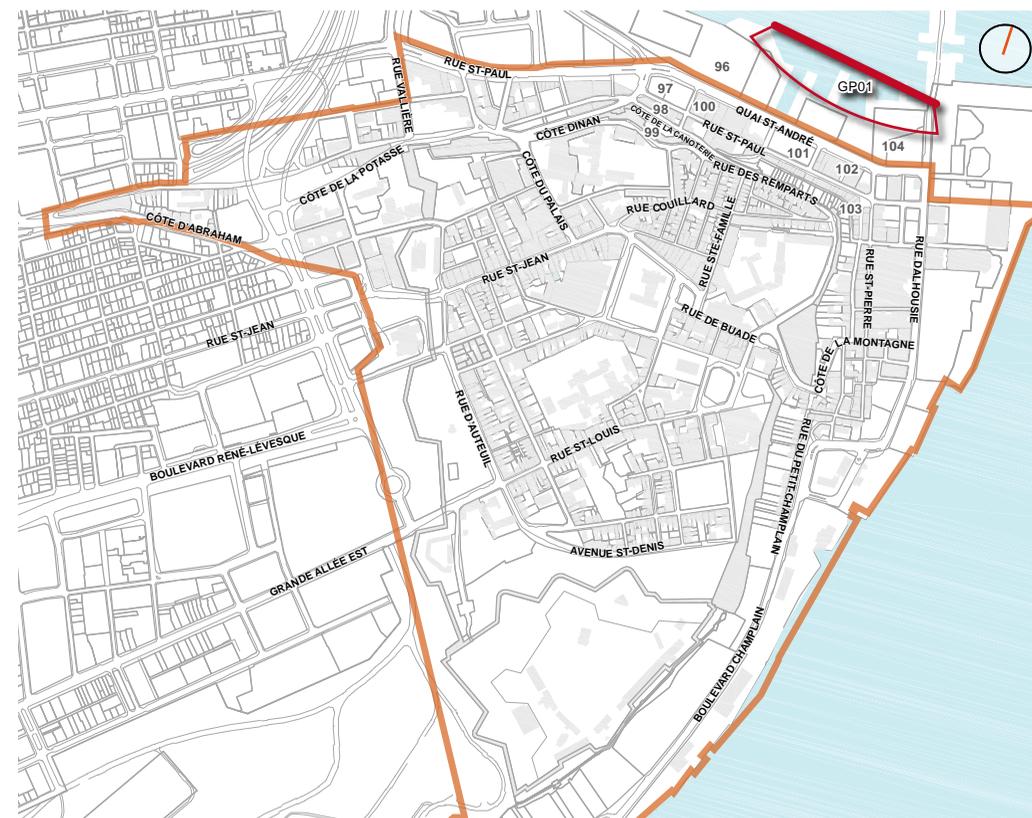


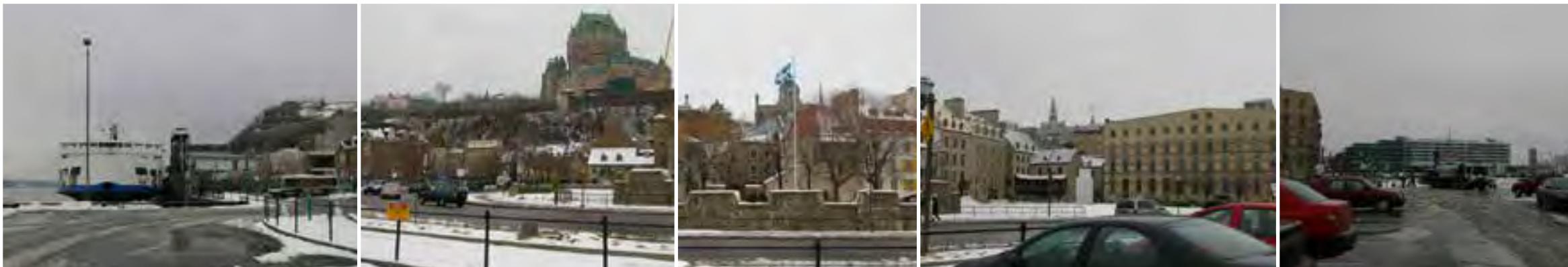
FIGURE 26. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNES DU SECTEUR G



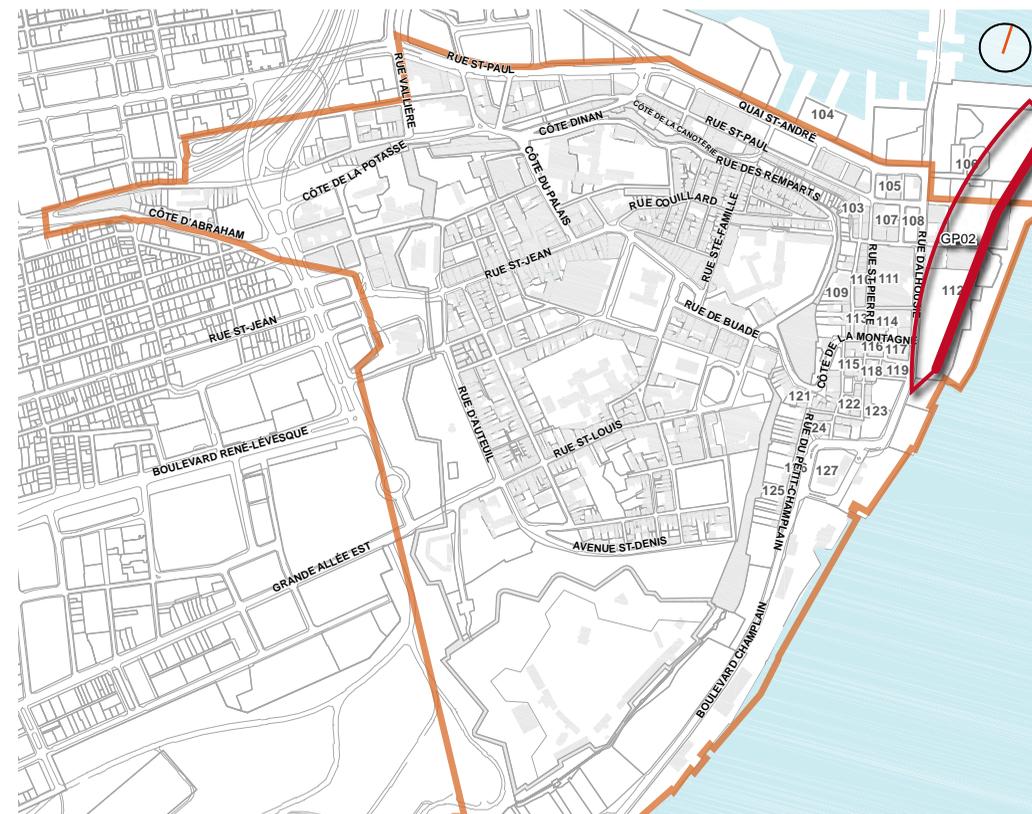
SECTEUR G	GP01. QUAIS, DOS AU BASSIN LOUISE
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Vers le sud, cette perspective étendue offre une vue d'ensemble sur les plans successifs de bâti qui composent le Vieux-Québec. Du côté nord, l'avancée des bras du bassin Louise et la visibilité de plusieurs installations portuaires composent un paysage intéressant.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaise</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installations portuaires (dont Bungee) et maritimes</li> <li>• Fortifications, bâti haute-ville et basse-ville</li> <li>• Bassin Louise et l'Espace 400°</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilots 96 à 104 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots de manière à préserver la vue dégagée sur les fortifications et préserver la lecture en plan successif de du bâti de la basse-ville, de la falaise, des fortifications et du bâti de la haute-ville.</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



<b>SECTEUR G</b>	<b>GP02. QUAIS, DOS AU FLEUVE</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	Points d'observation à partir desquels on a une vue d'ensemble sur la silhouette du promontoire du Vieux-Québec. Plusieurs édifices importants de la ville sont perceptibles à partir de ce point.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Falaise et Cap Diamant</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installations portuaires et quai du traversier Québec – Lévis</li> <li>• Citadelle, fortifications et terrasse Dufferin</li> <li>• Château Frontenac, Édifice Price, ancien bureau de poste, Séminaire de Québec</li> <li>• Front bâti basse-ville, Ancienne Douane et Siège social du port</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>(Référence à la carte en annexe)</p> <p><b>Ilots 103 à 127 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots de manière à préserver la vue dégagée sur les fortifications et le bâti de la haute-ville.</li> <li>• Assurer un contrôle intelligent de la végétation afin de préserver les vues dégagées sur la haute-ville et de maintenir les liens visuels entre la basse-ville et la haute-ville.</li> <li>• Conserver la lecture de la topographie et la relation d'échelle haute-ville/basse-ville dans les transformations éventuelles de ces îlots.</li> </ul> <p><b>Ilot 112 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usage d'une grande partie des quais comme stationnement n'est pas cohérent avec la vocation publique de la promenade le long des quais et crée une rupture entre les habitations et le fleuve.</li> </ul> <p><b>Ilots 105, 108, 111, 114, 117 et 119 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le front bâti de la rue Dalhousie.</li> </ul>





<b>SECTEUR G</b>	<b>GP03. PLACE ROYALE</b>
TYPE DE PANORAMA	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION	Autrefois le cœur de la Nouvelle-France, la place Royale est un lieu particulièrement important de la ville de Québec. C'est le cadre bâti entourant cette place et les différents parcours d'approche qui rendent les perspectives à partir de cet endroit particulièrement intéressantes. Hauteur moyenne du profil urbain au périmètre (nord : 15m, sud : 20m, est : 16m, ouest : 18m)
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Percées vers le fleuve et la rive sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Église Notre-Dame-des-Victoires</li> <li>• Centre d'interprétation de la place Royale</li> <li>• Percée vers la haute-ville</li> <li>• Front bâti de base</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilots 115, 121 et 122 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le rapport d'échelle entre les édifices et l'espace urbain.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



## SECTEUR G

G01. CÔTE DE LA CANOTERIE (E.)

G02. CÔTE DU COLONEL-DAMBOURGÈS (O.)

G03. RUE SOUS-LE-CAP (E.)

G04. RUE RIOUX (S.)

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

La côte de la Canoterie longe la falaise. Les fortifications et le front bâti sur la rue des Remparts sont les points focaux de cette percée.

Percée qui montre l'appropriation d'un cadre bâti juxtaposé à la falaise.

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Topographie
- Parcours-mère
- Front bâti du tissu urbain de base
- Fortifications
- Bâti de base de la haute-ville

- Topographie
- Fortifications
- Falaise
- Bâti de base de la haute-ville

- Escaliers qui s'adossent à la falaise
- Falaise
- Fortifications

- Topographie
- Fortifications
- Front bâti du tissu urbain de base (haute-ville et basse-ville)
- Séminaire de Québec

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

- Continuité du front bâti sur la rue des Remparts.
- **Plot 99** : Limiter la hauteur des édifices de cet îlot à 10m pour dégager les fortifications..

**Plot 100** : Cet îlot procure dans son ensemble un quasi panorama sur les remparts à partir du quai Saint-André. Par contre son usage devrait être en relation avec le bâtiment sur le quai Saint-André, autre qu'un stationnement à ciel ouvert. Dans le cas contraire, il devrait être construit pour compléter l'encadrement de la percée sur la falaise, les fortifications et le front bâti de la haute-ville. Limiter les hauteurs pour ne pas obstruer la vue des fortifications depuis le secteur du bassin Louise.



**SECTEUR G**

**G05. RUE DES NAVIGATEURS (S.)**

**G06. QUAI SAINT-ANDRÉ (S.)**

**G07. RUE SAINT-PAUL (E.)**

**G08. RUE SAINT-PAUL (O.)**

TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

DESCRIPTION

On peut lire deux strates de bâti en parallèle : l'une en basse-ville sur la rue Saint-Paul; et l'autre en haute-ville, sur la rue des Remparts.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Topographie
- Fortifications
- Front bâti du tissu urbain de base (haute-ville et basse-ville)
- Séminaire de Québec

- Ancienne douane
- Installations portuaires
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud
- Front bâti du tissu urbain de base

- 

- Vue sur parcours-mère
- Fronts bâtis du tissu urbain de base (discontinu)
- Fortifications
- Bâti haute-ville
- Séminaire de Québec

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 100** : Cet îlot procure dans son ensemble un quasi panorama sur les remparts à partir du quai Saint-André. Par contre son usage devrait être en relation avec le bâtiment sur le quai Saint-André, autre qu'un stationnement à ciel ouvert. Dans le cas contraire, il devrait être construit pour compléter l'encadrement de la percée sur la falaise, les fortifications et le front bâti de la haute-ville. Limiter les hauteurs pour ne pas obstruer la vue des fortifications depuis le secteur du bassin Louise.

**Ilot 106** : Pourvoir cet îlot d'aménagements structurants avec la rue afin de soutenir l'encadrement de cette percée. Parfaire également l'aménagement en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.

- Pourvoir cette rue d'aménagements structurants afin de soutenir l'encadrement de cette percée.
- Parfaire également l'aménagement en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.

(Référence à la carte en annexe)  
**Ilot 103** : Limiter la hauteur des édifices de cet îlot à 12m, afin de conserver la vue sur les fortifications et le front bâti de la haute-ville.  
**Ilots 105 et 107** : Requalifier le front bâti qui est composé de cours latérales et de stationnements sur la rue Saint-Paul.

**SECTEUR G****G09. RUE DALHOUSIE (N.)****G10. RUE DALHOUSIE (S.)****G11. RUE DE LA BARRICADE (O.)****G12. RUE DE LA BARRICADE (E.)**

## TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

Cette percée permet de bien comprendre le lien haute-ville / basse-ville. En basse ville, architecture moderne et plus ancienne se côtoient (musée de la Civilisation, Ex Machina, anciens entrepôts, anciennes banques).

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Théâtre Ex Machina
- Installations portuaires
- Bassin Louise

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Théâtre Ex Machina
- Musée de la civilisation
- Installations portuaires
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud

- Topographie
- Musée de la civilisation
- Fortifications
- Séminaire de Québec
- Vue vers parcours-mère

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Musée de la civilisation
- Installations portuaires
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud

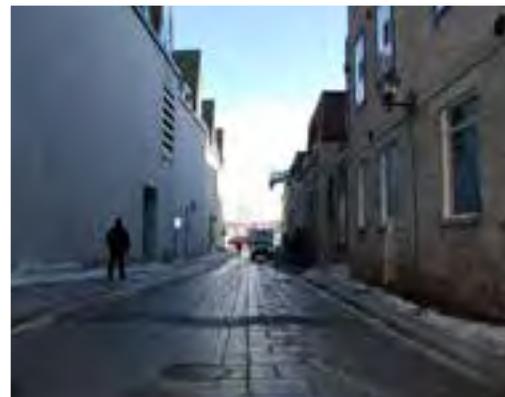
## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

- Pourvoir cette rue d'aménagements structurants afin de soutenir l'encadrement de cette percée.
- Parfaire également l'aménagement en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le Bassin Louise.

- Pourvoir cette rue d'aménagements structurants afin de soutenir l'encadrement de cette percée.
- Parfaire également l'aménagement en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.

- (Référence à la carte en annexe)
- Tributaire des aménagements en bout de percée (aboutissement de la rue Sous-le-Cap
  - Tributaire des aménagements structurants à l'intersection

- Pourvoir cette rue d'aménagements structurants afin de soutenir l'encadrement de cette percée.
- Parfaire également l'aménagement en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.



## SECTEUR G

G13. RUE SAINT-ANTOINE (O.)

G14. RUE SAINT-ANTOINE (E.)

G15. RUE SAINT-PIERRE (N.)

G16. CÔTE DE LA MONTAGNE (O.)

TYPE DE PERCÉE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT REMARQUABLE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Topographie
- Fortifications
- Parc Montmorency
- Vue vers parcours-mère
- Musée de la civilisation
- Front bâti du tissu urbain de base

- Musée de la civilisation
- Installations portuaires
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud
- Front bâti du tissu urbain de base

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Vue sur parcours-mère
- Installations portuaires

- Parcours-mère
- Falaise
- Fortifications
- Parc Montmorency
- Fronts bâtis du tissu urbain de base

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

(Référence à la carte en annexe)

**Ilot 109** : Contrôler la hauteur des édifices de cet îlot, de manière à ne pas obstruer la percée sur la falaise, les fortifications et le Parc Montmorency.

**Ilot 112** : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.

**Ilot 104** : Parfaire les aménagements en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le Bassin Louise.

(Référence à la carte en annexe)

**Ilot 109** : Requalifier les aménagements au pied de la falaise actuellement déficients.



SECTEUR G	G17. CÔTE DE LA MONTAGNE (E.)	G18. RUE DU PORCHE (E.)	G19. RUE DE LA PLACE (E.)	G20. RUE NOTRE-DAME (S.)
TYPE DE PERCÉE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION		Le front bâti est composé de bâtiments à fort gabarit, probablement d'anciens entrepôts qui témoignent du passé.	Un des seuls endroits autour de la place Royale à partir duquel on peut voir le fleuve Saint-Laurent.	La percée est intéressante comme parcours de découverte de la place Royale. Plus on avance vers la place, plus l'Église et les bâtiments autour de la place se dévoilent.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Installations portuaires</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Installations portuaires</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Place de Paris</li> <li>• Installations portuaires</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Église Notre-Dame-des-Victoires</li> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Centre d'interprétation de la Place Royale</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<b>Ilot 112</b> : Aménager cet îlot afin de marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.	<b>Ilot 112</b> : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.	Porter attention aux aménagements de la Place de Paris, notamment la végétation, dans l'objectif de soutenir la percée visuelle vers le fleuve. <b>Ilot 112</b> : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.	



## SECTEUR G

G21. RUE SOUS-LE-FORT (E.)

G22. RUE SOUS-LE-FORT (O.)

G23. RUE DU CUL-DE-SAC (O.)

G24. RUE PETIT-CHAMPLAIN (N.)

TYPE DE PERCÉE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

REMARQUABLE

INTÉRESSANTE

DESCRIPTION

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Batterie Royale
- Installations portuaires
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud

- Parcours-mère
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Funiculaire
- Falaise
- Fortifications
- Terrasse Dufferin
- Château Frontenac

- Fronts bâti
- Falaise
- Fortifications
- Terrasse Dufferin
- Château Frontenac

- Parcours-mère
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Escalier Casse-cou

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Ilot 112** : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.

**Ilot 125** : Contrôler la hauteur des édifices de cet îlot afin de ne pas obstruer la percée sur le funiculaire, la falaise, les fortifications et le Château Frontenac.

(Référence à la carte en annexe)  
**Ilots 125 et 126** : Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots afin de ne pas obstruer la percée sur la falaise, les fortifications et le Château Frontenac.



## SECTEUR G

## G25. ESCALIER DU CUL-DE-SAC (E.)

## G26. ESCALIER DU QUAI DU ROI (E.)

## G27. RUE DU PETIT-CHAMPLAIN (S.)

## G28. ESCALIER DU CUL-DE-SAC (O.)

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

REMARQUABLE

## DESCRIPTION

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Parcours-mère
- Front bâti du tissu urbain de base
- Installations portuaires

- Parcours-mère
- Front bâti du tissu urbain de base
- Installations portuaires
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive-sud

- Parcours-mère
- Fronts bâtis du tissu urbain de base
- Installations portuaires
- Rive-sud

- Parcours-mère
- Front bâti du tissu urbain de base
- Falaise
- Fortifications
- Terrasse Dufferin
- Château Frontenac

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

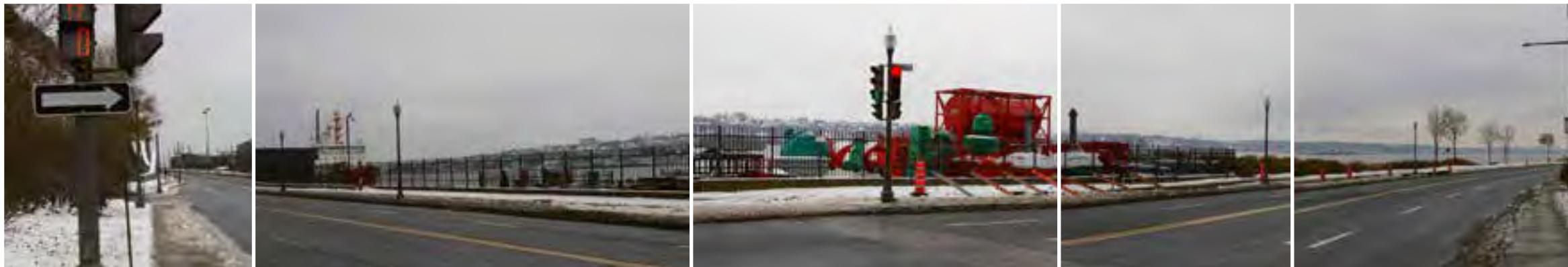
**Ilot 127** : Parfaire l'aménagement en bout de percée sur cet îlot.

**Ilot 127** : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.

- Tributaire des aménagements en bout de percée pour marquer le lien visuel et physique avec le fleuve

(Référence à la carte en annexe)  
**Ilot 125** : Contrôler la hauteur des édifices de cet îlot afin de ne pas obstruer la percée sur la falaise, les fortifications et le Château Frontenac.



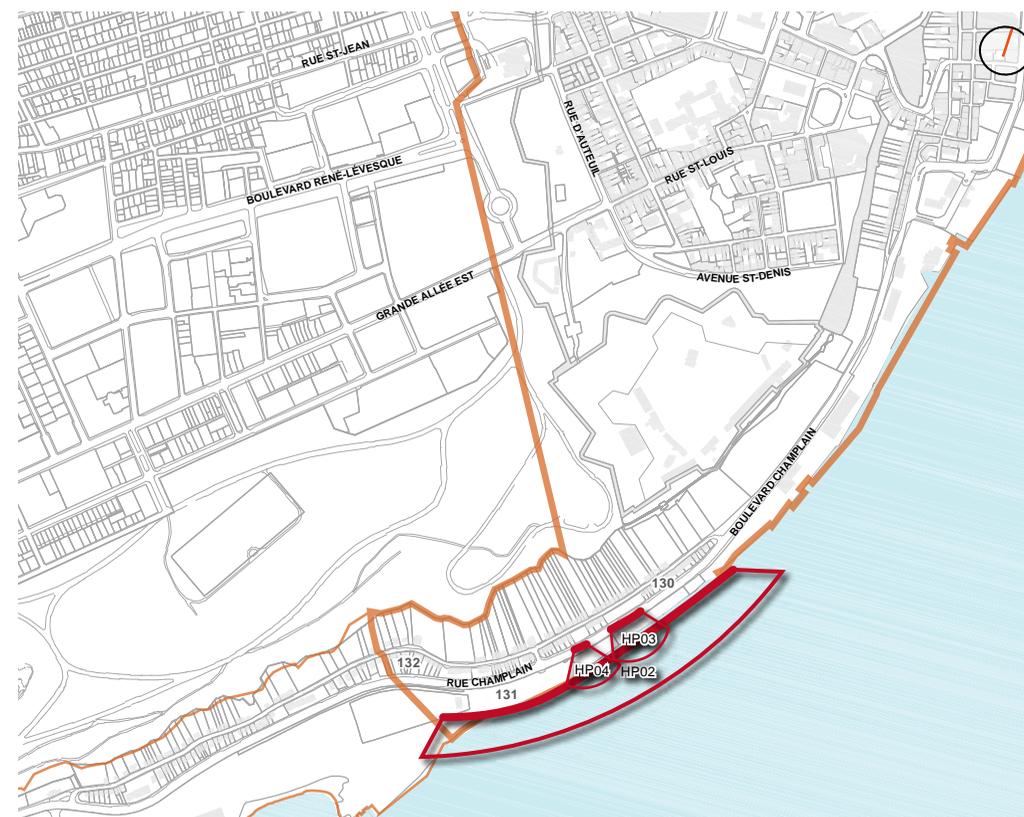


<b>SECTEUR H</b>	<b>HP01. CAP-BLANC, SECTEUR INDUSTRIEL</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
DESCRIPTION	Dans ce secteur, la voie publique est adossée à la falaise d'un côté et, de l'autre, des équipements industriels entravent les vues vers le fleuve et la rive sud. L'aspect industriel de ce tronçon crée une rupture entre le Petit-Champlain et la promenade Champlain.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaise</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements portuaires</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Îlot 128 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver des portions non-aedificandi entre les divers équipements industrialo-portuaires afin de conserver les relations visuelles fondamentales entre le bâti de base et le fleuve. Ces portions peuvent varier spatialement, au rythme des besoins du port, tels les anciens quais de bois présent dans ce secteur.</li> <li>• Diminuer l'impact visuel des installations portuaires en les rendant visuellement plus conviviales.</li> </ul>





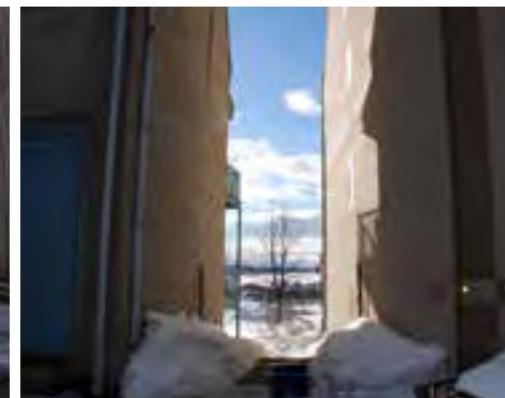
SECTEUR H	HP02. CAP-BLANC, SECTEUR RÉSIDENTIEL
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	À cet endroit, la falaise surplombe les bâtiments implantés le long de la rue Champlain. Du côté sud du boulevard Champlain et à la hauteur du stationnement municipal plusieurs installations permettent d'apprécier le panorama étendu vers le fleuve et la rive sud.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent et ses berges</li> <li>• Rive-sud</li> <li>• Falaise</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti sur le boulevard Champlain (présente surtout des arrière-cours)</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilots 130 et 132 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la continuité du front bâti.</li> <li>• Porter une attention particulière aux façades sur le boulevard Champlain, particulièrement lorsque ce sont des arrière-cours.</li> </ul> <p><b>Plot 131 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver le lien visuel et physique avec le fleuve.</li> </ul>



INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DES PERSPECTIVES VISUELLES : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC



SECTEUR H	H01. RUE CHAMPLAIN (N.)	H02. RUE DES SAPEURS (E.)	H03. BOUL. CHAMPLAIN (O.)
TYPE DE PERCÉE	INTÉRESSANTE	REMARQUABLE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION		Cette percée offre le lien visuel le plus direct du secteur (sans être tributaire des aménagements privés) sur le boulevard Champlain et le fleuve.	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Fronts bâtis du tissu urbain de base</li> <li>• Falaise</li> <li>• Installations portuaires</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-Sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Topographie</li> <li>• Falaise</li> <li>• Escalier</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilot 128</b> : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer l'impact important du réseau électrique sur la percée.</li> </ul>	<p><b>Ilot 127</b> : Aménager cet îlot afin de mieux marquer le lien visuel et physique avec le fleuve.</p>	<p><b>Ilots 129 à 132</b> : Améliorer l'encadrement de cette percée sur l'escalier afin de rendre plus lisible le lien haute-ville/basse-ville. Contrôler la hauteur des édifices de ces îlots pour ne pas bloquer la vue sur la falaise.</p>



SECTEUR H	H04. BOUL. CHAMPLAIN (S.)	H05. RUE CHAMPLAIN (E.)
TYPE DE PERCÉE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTES
DESCRIPTION		Séquence régulière d'interstices entre le bâti. A travers les parcelles privées, l'accumulation de ces interstices ponctuent la séquence spatiale et contribuent à l'ancrer dans son contexte.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours-mère</li> <li>• Front bâti partiel du tissu urbain de base</li> <li>• Église Notre-Dame-de-la-Garde</li> <li>• Falaise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti du tissu urbain de base</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilot 132</b> : Porter une attention à l'aménagement des cours arrières privées de cet ilot qui forment le front du boulevard.</p> <p><b>Ilot 131</b> : Conserver l'encadrement visuel formé par les plantations d'arbres récentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la lisibilité du paysage à travers les interstices entre le bâti.</li> <li>• Tributaire des aménagements privés pouvant contribuer à cette lisibilité collective et essentielle.</li> </ul>



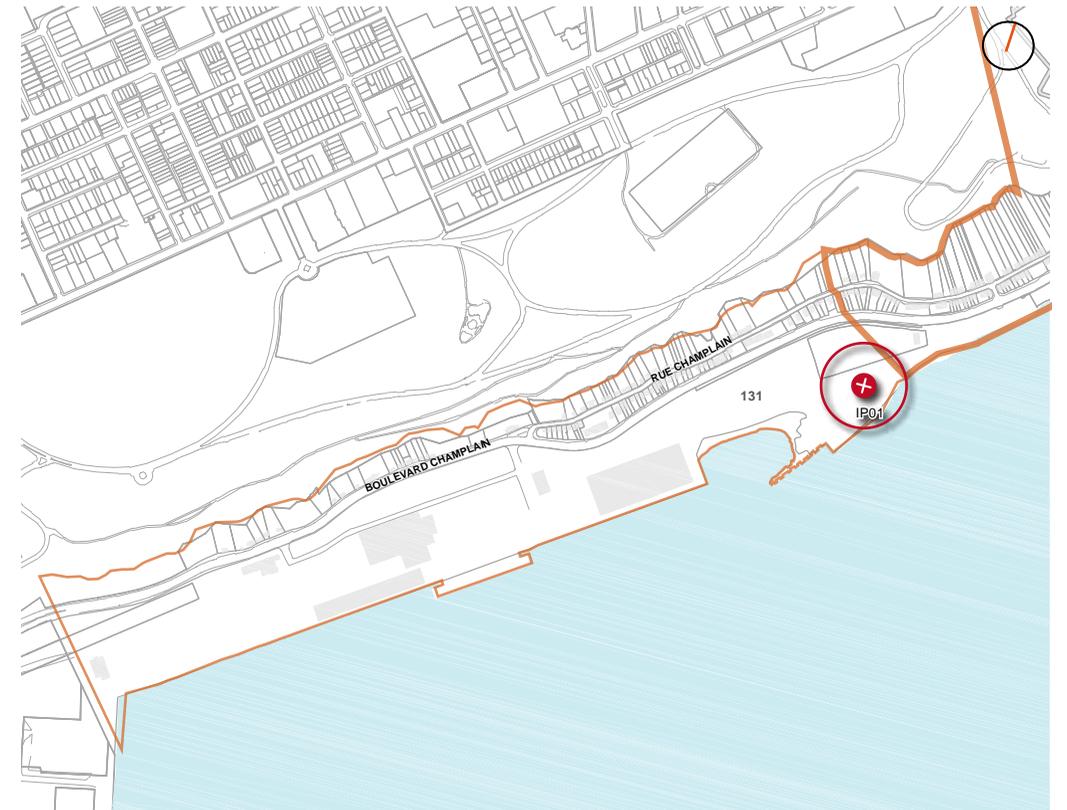
FIGURE 29. PERSPECTIVES VISUELLES EXTERNES INFLUENÇANT LE SECTEUR I



FIGURE 30. PERSPECTIVES VISUELLES INTERNE DU SECTEUR I

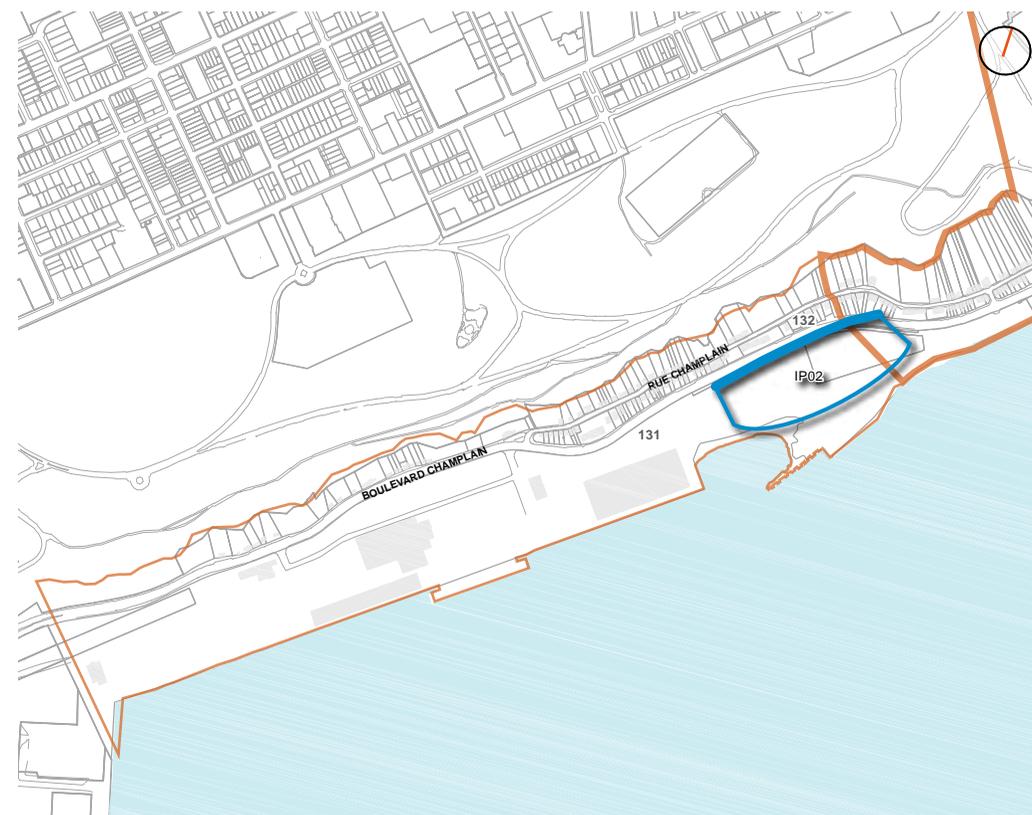


SECTEUR I	IP01. ANSE BROWN
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	REMARQUABLE
DESCRIPTION	À partir de cet espace récréatif, il est possible d'apprécier à la fois l'imposant Cap Diamant l'ensemble de bâti de base aggloméré au pied de ce dernier sur la rue Champlain, le fleuve, la Rive-Sud ainsi qu'une partie des installations portuaires, soient tout ce qui caractérise la basse-ville.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent et ses berges</li> <li>• Rive-sud</li> <li>• Falaise</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti sur le boulevard Champlain dans son ensemble</li> <li>• Quelques installations portuaires</li> <li>• Clocher de l'église Notre-Dame-de-la-Garde</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver l'accès public à cet espace récréatif, il constitue l'un des rares accès physiques directs au fleuve.</li> </ul> <p><b>Plot 131 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter une attention aux types d'aménagements portuaires en bordure du site. Conserver l'ambiance naturelle et la quiétude de l'endroit.</li> </ul>





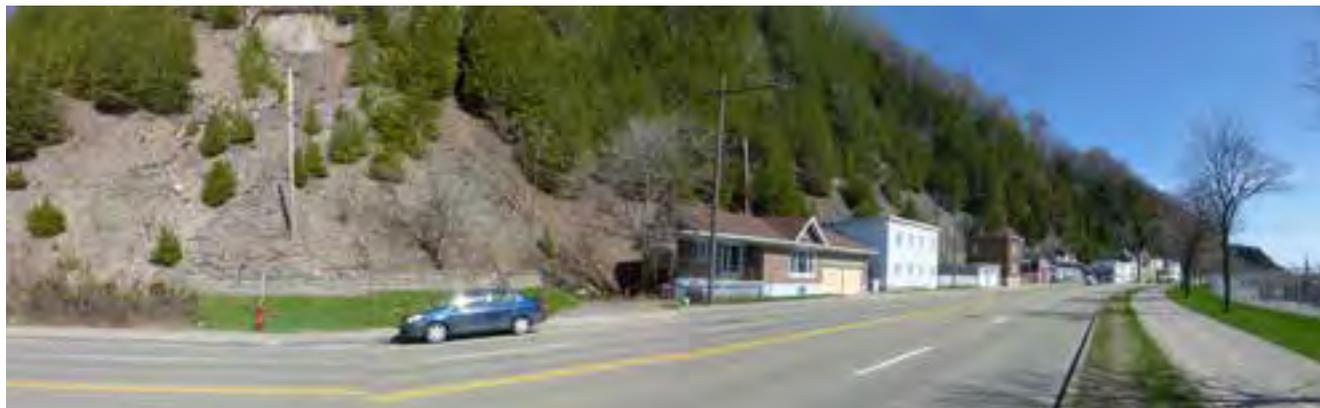
<b>SECTEUR I</b>	<b>IP02. BOUL. CHAMPLAIN (E) (SECTEUR ANSE BROWN)</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	INTÉRESSANT
DESCRIPTION	Dans ce secteur, la falaise surplombe les bâtiments implantés le long de la rue Champlain. Du côté sud du boulevard Champlain et à la hauteur du parc de l'Anse Brown plusieurs installations permettent d'apprécier le panorama étendu la rive sud. Le fleuve n'est visible que partiellement.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive-sud</li> <li>• Falaise</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti sur le boulevard Champlain (présente surtout des arrière-cours)</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilot 132 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la continuité du front bâti.</li> <li>• Porter une attention particulière aux façades sur le boulevard Champlain, particulièrement lorsque ce sont des arrière-cours.</li> </ul> <p><b>Ilot 131 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver le lien visuel avec la rive-sud (et le fleuve) en conservant la vocation de parc récréatif à l'Anse Brown</li> </ul>



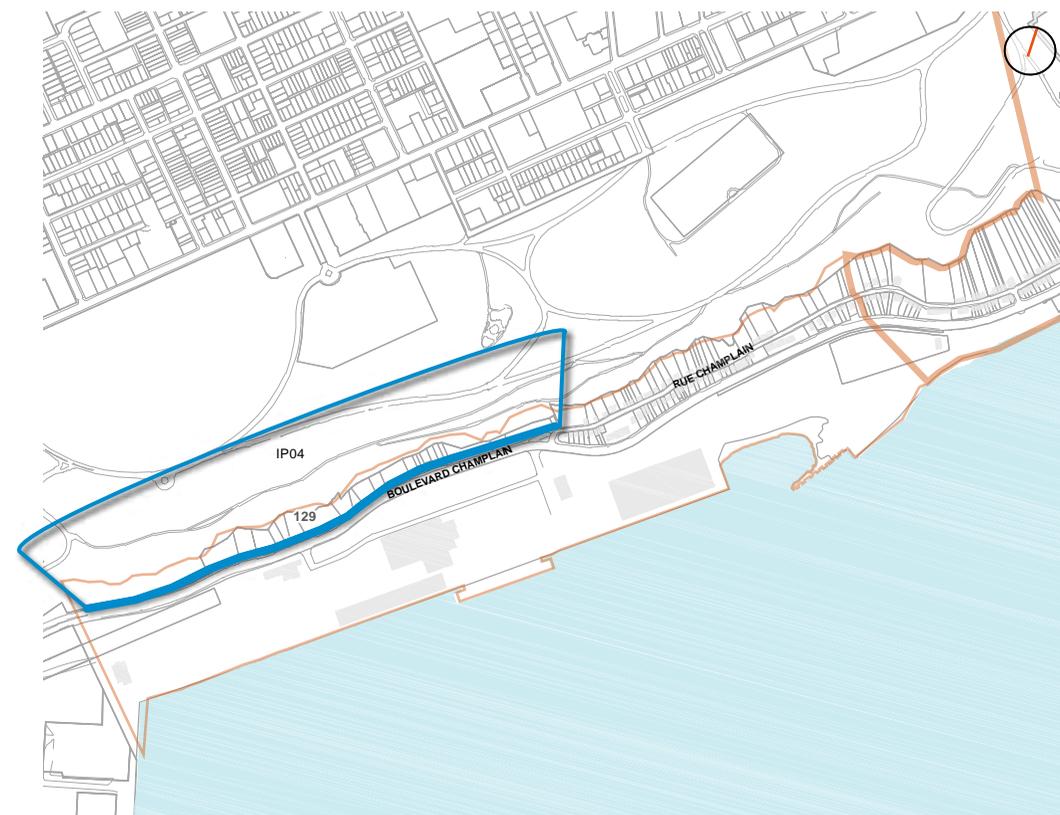


<b>SECTEUR I</b>	<b>IP03. BOUL. CHAMPLAIN (E) (SECTEUR INDUSTRIALO-PORTUAIRE)</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANT
DESCRIPTION	Ici, le boulevard Champlain substitue au parcours mère de la rue Champlain. La bande de pertinence entre le boulevard et le fleuve est large et accueille de nombreux équipements portuaires. Entre ceux-ci, des vues sur le fleuve et la rive-sud sont possibles.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installations portuaires</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver des portions sans construction entre les divers équipements industrialo-portuaires afin de conserver les relations visuelles fondamentales entre le bâti de base et le fleuve. Ces portions peuvent varier spatialement, au rythme des besoins du port, tels les anciens quais de bois présent dans ce secteur.</li> </ul>





<b>SECTEUR I</b>	<b>IP04. BOUL. CHAMPLAIN (O) (SECTEUR INDUSTRIALO-PORTUAIRE)</b>
TYPE DE PANORAMA ÉTENDU	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANT
DESCRIPTION	Ici, le boulevard Champlain substitue au parcours mère de la rue Champlain et le bâti de base y est implanté en front vers le fleuve. La bande de pertinence entre le boulevard et le fleuve est large et accueille de nombreux équipements portuaires. Entre ceux-ci, des vues sur le fleuve et la rive-sud sont possibles.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaise</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Front bâti sur le boulevard Champlain (cours avant)</li> </ul>
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p><b>Ilots 129</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la continuité du front bâti.</li> <li>• Porter une attention particulière aux façades sur le boulevard Champlain.</li> <li>• Préserver des portions non-aedificandi entre les divers équipements industrialo-portuaires afin de conserver les relations visuelles fondamentales entre le bâti de base et le fleuve. Ces portions peuvent varier spatialement, au rythme des besoins du port, tels les anciens quais de bois présent dans ce secteur.</li> </ul>



**SECTEUR I****I01. RUE CHAMPLAIN (S.)****I02. RUE CHAMPLAIN (E)****I03. RUE CHAMPLAIN (E)**

## TYPE DE PERCÉE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE

POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTES

## DESCRIPTION

Percée directe vers le fleuve dans l'axe de la rue de la Nouvelle-France (rue privée)

Séquence régulière d'interstices entre le bâti. A travers les parcelles privées, l'accumulation de ces interstices ponctuent la séquence spatiale et contribuent à l'ancrer dans son contexte.

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Parcours-mère
- Fronts bâtis (partiel) du tissu urbain de base
- Falaise

- Fleuve Saint-Laurent
- Rive sud
- Équipements portuaires

- Front bâti du tissu urbain de base
- Fleuve Saint-Laurent
- Rive sud

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

- Tributaire des aménagements du tissu portuaire, voir IP03.

- Tributaire des aménagements privés pouvant contribuer à cette lisibilité collective et essentielle.
- Également tributaire des aménagements du tissu portuaire, voir IP03.

- Assurer la lisibilité du paysage à travers les interstices entre le bâti.
- Tributaire des aménagements privés pouvant contribuer à cette lisibilité collective et essentielle.
- Également tributaire des aménagements du tissu portuaire, voir IP03.

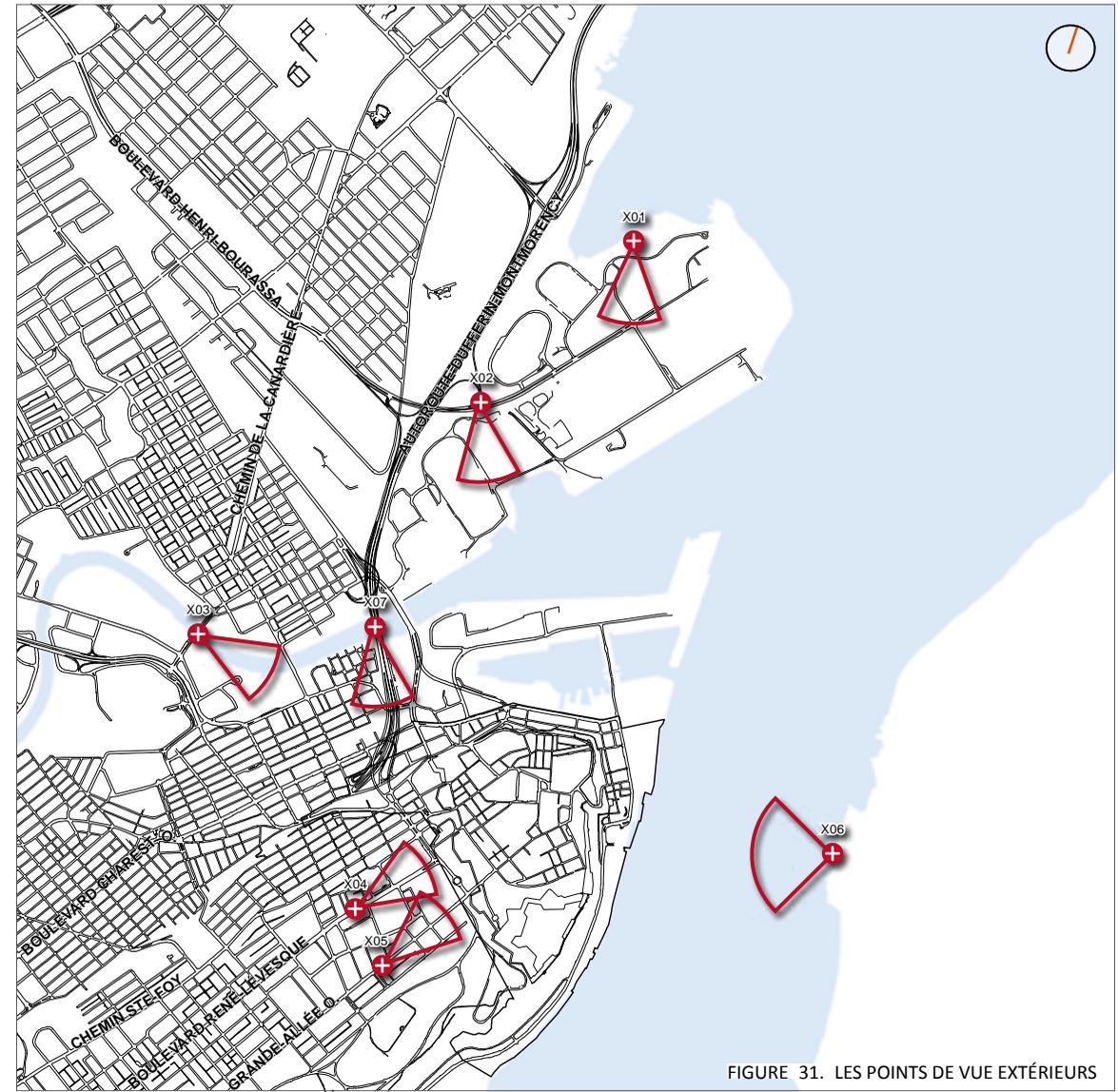
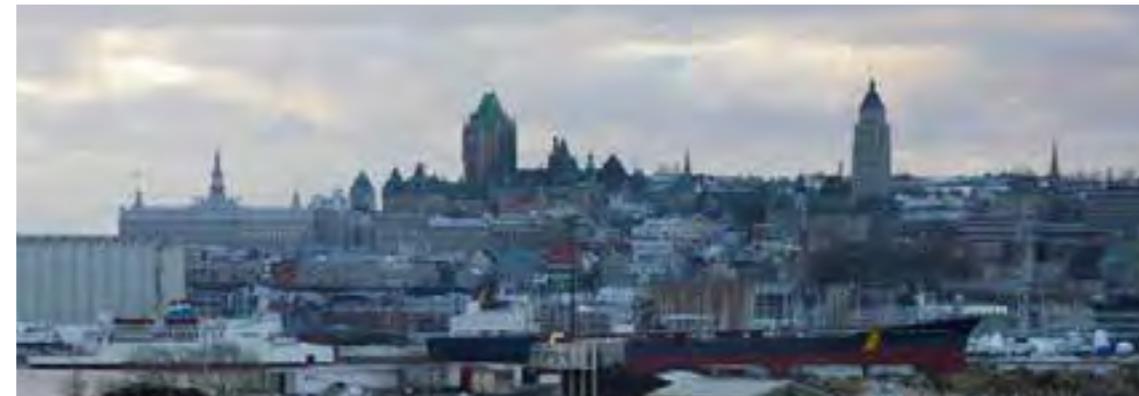


FIGURE 31. LES POINTS DE VUE EXTÉRIEURS

**X01. BAIE DE BEAUPORT**

TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
DESCRIPTION	À partir de la baie et de la côte de Beauport, le Vieux-Québec est lisible comme un promontoire duquel ressortent quelques bâtiments repères comme le Château Frontenac et l'édifice Price.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promontoire du Vieux-Québec</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Hôtel du Parlement</li> <li>• Installations portuaires</li> </ul>

**X02. BOULEVARD HENRI-BOURASSA**

TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
DESCRIPTION	À partir de la baie et de la côte de Beauport, le Vieux-Québec est lisible comme un promontoire duquel ressortent quelques bâtiments repères comme le Château Frontenac, l'édifice Price et le Séminaire de Québec.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promontoire du Vieux-Québec</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent et estuaire de la rivière Saint-Charles</li> <li>• Rive-sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Séminaire de Québec</li> <li>• Installations portuaires</li> </ul>



**X03. BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES (PONT DE DROUIN)**

TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
DESCRIPTION	À partir de berges de la rivière Saint-Charles, la silhouette de Québec et quelques-uns de ses bâtiments repères sont visibles.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivière Saint-Charles</li> <li>• Promontoire de Québec</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire de Québec</li> <li>• Hôtel-Dieu de Québec</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Ensemble conventuel des Sœurs-de-la-Charité-de-Québec</li> </ul>



**X04. BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE**

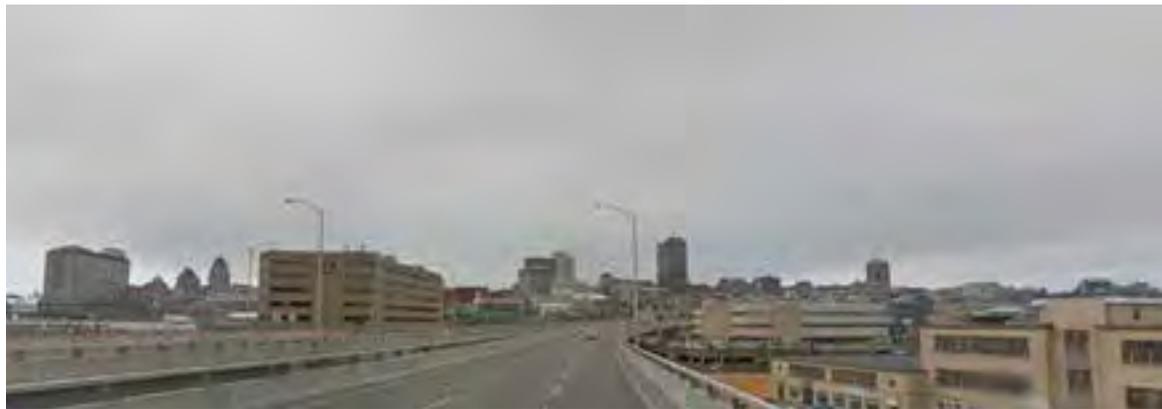
TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
DESCRIPTION	Les édifices en hauteur de la colline Parlementaire cadrent une percée vers le Vieux-Québec avec les fortifications au premier plan, la rive sud en arrière-plan et l'édifice Price comme repère.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateaux de la rive sud</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications et glacis</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Divers clochers</li> </ul>

**X05. GRANDE ALLÉE EST**

TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
DESCRIPTION	La Grande-Allée Est cadre une vue vers la porte Saint-Louis et permet, par temps clair, de voir jusqu'à la côte de Beaupré.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive sud</li> <li>• Côte de Beaupré (cap Tourmente)</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortifications et porte Saint-Louis</li> <li>• Ancien palais de Justice (ministère des finances)</li> </ul>

**X06. CÔTE DE LÉVIS**

TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
DESCRIPTION	À partir de Lévis, les vues remarquables vers le Vieux-Québec permettent de distinguer aisément la basse-ville, la falaise et la haute-ville. De plus, de nombreux bâtiments repères importants de la ville se découpent de la silhouette.
ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaise</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent et ses berges</li> </ul>
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs bâtiments qui rappellent les différentes vocations de la ville : Château Frontenac, édifice Price, Séminaire de Québec, etc.</li> <li>• Fortifications, terrasse Dufferin</li> <li>• Installations portuaires</li> </ul>



Google Street View

**X07. AUTOROUTE DUFFERIN-MONTMORENCY**

..TYPE DE PANORAMA	Point de vue extérieur
..DESCRIPTION	La silhouette de la haute-ville, composée du Vieux-Québec, de la colline parlementaire et du quartier Saint-Jean-Baptiste, se distingue de celle de la basse-ville perceptible en premier plan depuis l'autoroute Dufferin-Montmorency. Plusieurs bâtiments en hauteur de la basse-ville et de la haute-ville ponctuent la silhouette et créent des points de repères.
..ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promontoire du Vieux-Québec</li> <li>• Falaise</li> </ul>
..ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Château Frontenac</li> <li>• Édifice Price</li> <li>• Édifices de la colline parlementaire</li> <li>• Hôtel-Dieu de Québec</li> </ul>

## BIBLIOGRAPHIE

LAROCHELLE, Pierre; GAUTHIER, Pierre (2003) *Les voies d'accès à la Capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Montréal : Université de Montréal, Chaire en paysage et environnement.

MORENCY, Rémi (2005) *Inventaire des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport*. Québec : Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ROY, Odile (1998) *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*. Québec : Ville de Québec et Ministère de la Culture et de Communications du Québec.

VALLIÈRES, Anne (1999) *Processus de transformation typologique du bâti résidentiel dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec*. Mémoire de maîtrise en architecture. Québec : Université Laval.

VILLE DE QUÉBEC (1989) *Vieux-Québec, Cap-Blanc. Place forte et port de mer*. Dans la série Cahiers de quartiers, Québec : Service de l'urbanisme.

ROQUET, Nicholas (2000) *Évaluation et mise en valeur des perspectives visuelles sur les fortifications et le Vieux-Québec*. Étude réalisée pour la Ville de Québec : Division de l'aménagement du territoire – Centre de développement économique et urbain.

VERRET, Robert - URBIO (1996) *Inventaire des perspectives visuelles remarquables comme biens patrimoniaux de Sillery*. Étude réalisée pour la Ville de Sillery.

**annexe\U**  
Une division de  
**groupe/A**  
architectes  
designers  
urbanistes